

André Désiré Foumane

L'AFRICOM dans la politique américaine de sécurité en Afrique. L'évolution doctrinale à l'épreuve des contraintes géostratégiques

Etude Scientifique

SUR GRIN VOS CONNAISSANCES SE FONT PAYER



- Nous publions vos devoirs
et votre thèse de bachelor et master
- Votre propre eBook et livre –
dans tous les magasins principaux du monde
- Gagnez sur chaque vente

Téléchargez maintenant sur www.GRIN.com
et publiez gratuitement



Bibliographic information published by the German National Library:

The German National Library lists this publication in the National Bibliography; detailed bibliographic data are available on the Internet at <http://dnb.dnb.de> .

This book is copyright material and must not be copied, reproduced, transferred, distributed, leased, licensed or publicly performed or used in any way except as specifically permitted in writing by the publishers, as allowed under the terms and conditions under which it was purchased or as strictly permitted by applicable copyright law. Any unauthorized distribution or use of this text may be a direct infringement of the author s and publisher s rights and those responsible may be liable in law accordingly.

Imprint:

Copyright © 2012 GRIN Verlag
ISBN: 9783668417984

This book at GRIN:

<https://www.grin.com/document/354617>

André Désiré Foumane

**L'AFRICOM dans la politique américaine de sécurité en
Afrique. L'évolution doctrinale à l'épreuve des contrain-
tes géostratégiques**

GRIN - Your knowledge has value

Since its foundation in 1998, GRIN has specialized in publishing academic texts by students, college teachers and other academics as e-book and printed book. The website www.grin.com is an ideal platform for presenting term papers, final papers, scientific essays, dissertations and specialist books.

Visit us on the internet:

<http://www.grin.com/>

<http://www.facebook.com/grincom>

http://www.twitter.com/grin_com

UNIVERSITE DE YAOUNDE II
UNIVERSITY OF YAOUNDE II
BP 18 SOA

**FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES
BP: 1365, Soa
Tel: (237)22 06 26 98 / Fax (237) 22 23 84 28**

**FACULTY OF LAW
AND POLITICAL SCIENCE
P.O BOX: 1365 Soa
Tel: (237)22 06 26 98 / Fax (237) 22 23 84 28**

**L'AFRICOM DANS LA POLITIQUE AMERICAINE DE SECURITE
EN AFRIQUE : L'EVOLUTION DOCTRINALE A L'EPREUVE DES
CONSTRAINTES GEOSTRATEGIQUES**

**Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Master en science
politique**

Par :

FOUMANE André Désiré V

***Historien des Relations Internationales, Stratégiste,
Directeur du Centre de Recherches de l'EIFORCES,
Enseignant à l'IRIC, à l'EIFORCES et à l'ESIG***

Année académique 2012-2013

AVERTISSEMENT

Les opinions exprimées dans ce mémoire sont purement personnelles à son auteur et n'engagent que lui. Elles ne traduisent en rien, la position officielle de l'université de Yaoundé II.

DEDICACES

A notre mère, Madame FOUMANE née TANGONO AKONO Marie pour son soutien et éducation ;

A notre grand Frère, FOUMANE André Désiré pour son soutien.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à nos parents qui ont consenti tous leurs efforts pour prendre soin de nous et améliorer notre condition d'homme ; ainsi qu'à nos frères et sœurs pour leur soutien moral, financier et matériel.

Nous exprimons aussi notre sincère gratitude à notre directeur de mémoire, le Pr. Wullson MVOMO ELA, pour son orientation et son encadrement tout au long de cette recherche. Nous exprimons également nos remerciements aux responsables de l'Ecole Supérieure Internationale de Guerre (ESIG), où nous avons en grande partie mené cette étude. Nous pensons aux colonels BOUBA BAKARI, chef de Groupement Enseignement Général, SEME ANDONG Pierre, chef de Groupement Enseignement Opérationnel et ETOUNDI Emmanuel, chef de la Division Soutien, qui ont fait preuve de disponibilité et d'attention à notre égard.

Nous ne saurions oublier d'adresser un merci particulier aux stagiaires de la neuvième promotion de l'ESIG. Notamment au Commandant KUMA Pley, officier supérieur américain qui nous a beaucoup renseigné sur les activités militaires américaines ; au colonel BILOA, ainsi qu'au commandant MELOU Hervé. Nous pensons aux officiers originaires de divers Etats africains qui nous ont édifiés sur les activités militaires américaines dans leurs Etats respectifs.

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

ACOTA: Africa Contingency Operations Training Assistance
ACRF: Africa Crisis Response Forces
ACRI: Africa Crisis Response Initiative
ADM: Armes de Destruction Massive
AGOA: Africa Growth and Opportunity Act
AIEA: Agence Internationale de l'Energie Atomique
AIS : Automatic Identification System
AMISOM : Mission de l'Union Africaine en Somalie
APS : Africa Partnership Station
AQMI : *Al-Qaïda* au Maghreb Islamique
ATA : Anti-Terrorism Assistance
BAMOSD : Mouvement Pour l'Auto-détermination de Bakassi
BMI : Bureau Maritime International
CEDEAO: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEEAC: Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale
CESA : Centre Africain d'Etudes Stratégiques
CGG : Commission du Golfe de Guinée
CIJ : Cour Internationale de Justice
CIRGL : Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CJTF-HOA: Combined Joint Task-Force Horn of Africa
CMC : Centre Multinational de Coordination
COM : Centre Opérationnel de la Marine
COPAX : Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
CRESMAC : Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale
CSL: Cooperative Security Location
DNI: Director of National Intelligence
DOD: Department of Defense
DOS: Department of State

EACTI: East Africa Counter-terrorism Initiative
EARSI: East Africa Regional Strategic Initiative
ESF: Economic Support Funds
ESIG : Ecole Supérieure Internationale de Guerre
FIS : Front Islamique du Salut
FOS : Forward Operating Site
FUC : Front Uni pour le Changement
GAO: U.S. Government Accountability Office
GFT: Gouvernement Fédéral de transition
GIA: Groupe Islamique armé
GSPC: Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat
GWOT: Global War On Terror
IAEA: Initiative Anti-terroriste pour l'Afrique de l'Est
IMET: International Military Education Training
IMO: International Maritime Organization
INCLE: International Narcotics Control and Law Enforcement
INR: Bureau of Intelligence and Research
LRA: Armée de Résistance du Seigneur
MAIB: Mouvement pour l'Autodétermination de l'Ile de Bioko
MCC: Millennium Challenge Corporation
MCTF: Marines Corps Task Force
MDJT: Mouvement pour la Démocratie et la Justice du Tchad
MEDCAP: Medical Civil Action Program
MEND: Mouvement pour l'Emancipation du Delta du Niger
MNLA: Mouvement National de Libération de l'Azawad
MOB: Main Operating Base

MOOTW: Military Opérations Other Than War
MUJAO: Mouvement pour l'Unité et le Djihad en Afrique de l'Ouest
NADR: Nonproliferation, Antiterrorism, Demining and Related programs
NDAA: National Defense Autorisation Act
NDPVF : Force des Volontaires du Peuple du Delta du Niger
OEF-HOA: Operation Enduring Freedom-Horn of Africa
OEF-TS: Operation Enduring Freedom-Trans-Sahara
ONLF: Ogaden National Liberation Front
OTAN: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PKO: Peacekeeping Operations
PSI: Initiative Pan-Sahel
QDR: Quadrennial Defense Review
RAF: Regionally Aligned Force
RDC : République Démocratique du Congo
RMA: Révolution des les Affaires Militaires
RSR: Renseignement, Surveillance, Reconnaissance
SACEUR: Supreme Allied Commander Europe
SOF: Special Operations Forces
SPRI: Scott Polar Research Institute
TSCTP: Trans-Sahara Counter-terrorism Partnership
URSS: Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USA: Etats-Unis d'Amérique
USAF: United States Air Force Africa
US AFRICOM: United States Africa Command
USARAF: United States Army Africa
US CENTCOM: United States Central Command

USD: United-States Dollar

US EUCOM: United States European Command

USNAFAF: United States Naval Force Africa

US NORTHCOM: United States Northern Command

USOCAFRICA: United States Special Operations Command Africa

US PACOM: United States Pacific Command

US SOCOM: United States Special Operations Command

US SOUTHCOM: United States Southern Command

USTRANSCOM : United States Transportation Command

UTI : Union de tribunaux islamiques

VETCAP: Veterinary Civil Action Program

ZEE : Zone Economique Exclusive

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Les Cartes:

Carte n°1: Zone de responsabilité des commandements militaires américains. Sources: www.wikipedia.org, Consulté le 7 juillet 2013;

Carte n°2 : le terrorisme en Afrique. Sources : journal.liberation.fr , consulté le 7 Septembre 2014;

Carte 3 : ZEE dans le Golfe de Guinée. Sources: <http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/2010/01/afrique-de-grands-pecheurs-ruines-par.html>, consulté le 2 Avril 2014;

Carte n° 4: bases de surveillance américaines en Afrique. Sources: www.jeuneafrique.com, consulté le 5 Septembre 2014.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : carte du Golfe de Guinée (prise de vue satellite), Source : www.memoireonline.com, consulté le 6 Septembre 2014 ;

ANNEXE II : les ressources pétrolières du Golfe de Guinée, source : BP Statistical Review of World energy, 2002 ;

ANNEXE III : La piraterie maritime en 2012, Source : <http://lechoduchampdebataille.blogspot.com/2012/01/lutte-contre-la-piraterie-maritime.html>, consulté le 6 Septembre 2014.

ANNEXE IV : Les initiatives militaires américaines en Afrique depuis 2002, Source : www.memoireonline.com, consulté le 6 Septembre 2014 ;

ANNEXE V: Regional Program Funding,

- ❖ Table 1: East Africa Regional Strategic Initiative (EARSi), Source: PKO, NAD and INCLE figures provided by the U.S. Department of State Bureau of African Affairs.\$, in thousands;
- ❖ Table 2. Assistance Provided through Section 1206 of the FY2006 NDAA \$, in thousands, Source: U.S. Department of Defense.

ANNEXE VI: Résolution 2039 du conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 29 Février 2012 et concernant la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée ;

ANNEXE VII : Communiqué final des chefs d'Etats et de gouvernements de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée ;

ANNEXE VIII : Mémorandum d'entente entre la CEEAC, CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique Centrale et de l'Ouest

RESUME

Depuis les attentats des ambassades américaines en Afrique de l'Est et surtout ceux du 11 Septembre 2001, l'Afrique, qui n'était que périphérique dans la planification stratégique américaine, du coup, a acquis de l'importance. Considéré comme étant un terreau du terrorisme international, elle fait l'objet d'une attention particulière. D'où la création d'un commandement unifié qui lui est dédié. Dans la mesure où elle est née dans un environnement stratégique particulier, cette structure est encadrée par une nouvelle doctrine qui insiste plus sur la prévention des conflits. C'est pourquoi dans ses activités quotidiennes, l'AFRICOM met l'accent sur le renforcement des capacités des armées africaines. L'objectif officiel de cet effort est de permettre aux partenaires d'assurer leur propre sécurité face aux nouvelles menaces. Pour assurer la réalisation de cette évolution doctrinale, ce commandement s'attèle également à la conduite d'activités civiles et humanitaires. Mais face aux enjeux qui existent sur le continent africain, l'opérationnalisation de la nouvelle approche sécuritaire se trouve quelque peu mise à mal. Les américains demeurant fidèles à leur culture stratégique qui met en bonne place, la mobilisation et l'utilisation de l'outil militaire dans le déploiement extérieur. Ce qui prédispose l'AFRICOM à renforcer une présence militaire sur le terrain. Et ce loin de la bienveillance et de l'altruisme profus dans le discours officiel américain.

MOTS CLES : AFRICOM ; doctrine ; culture stratégique ; contraintes géostratégiques.

ABSTRACT

Since the attacks on American embassies in East Africa and especially those of September 11, 2001, Africa, which was only peripheral in American strategic planning, so, has gained importance. Considered as a breeding ground for international terrorism, it is the subject of special attention. Hence the creation of a unified command dedicated to it. Born from a particular strategic environment, this structure is framed by a new doctrine that puts more emphasis on conflict prevention. That is why in his daily activities, AFRICOM focuses on strengthening the capacity of African armies. The official aim is to enable them to provide their own security against new threats. To ensure the realization of this doctrinal evolution, this command is also conducting civil and humanitarian activities. But faced with the challenges that exist on the African continent, the implementation of the new security approach is somewhat undermined. This is because Americans remain tied to their strategic culture that prominently gives preference to the mobilization and use of the military tool in the US foreign deployment. That predisposes AFRICOM to strengthen a military presence on the ground. Far from the benevolence and altruism professed in American public communication.

KEY WORDS: AFRICOM; doctrine; strategic culture; geostrategic constraints.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	I
DEDICACES	II
REMERCIEMENTS	III
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	IV
LISTE DES ILLUSTRATIONS	VIII
LISTE DES ANNEXES	IX
RESUME	X
ABSTRACT	XI
SOMMAIRE	XII
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : L'AFRICOM ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ARMEES AFRICAINES	23
<i>CHAPITRE I : LA PLACE DE LA FORMATION MILITAIRE DANS L'AGENDA DE L'AFRICOM</i>	26
<i>CHAPITRE II : UNE APPRECIATION CRITIQUE DE L'ASSISTANCE SECURITAIRE AMERICAINE EN AFRIQUE</i>	49
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	74
DEUXIEME PARTIE : L'AFRICOM DANS LE RENFORCEMENT DE LA PRESENCE MILITAIRE AMERICAINE EN AFRIQUE	75
<i>CHAPITRE III : LA PLACE MARGINALE DE LA DIPLOMATIE DANS LES ACTIONS DE L'AFRICOM</i>	78
<i>CHAPITRE IV: L'AFRICOM: UN COMMANDEMENT FIDELE A LA CULTURE STRATEGIQUE AMERICAINE</i>	101
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	126
CONCLUSION GENERALE	127
BIBLIOGRAPHIE	132
ANNEXES	144
TABLE DES MATIERES	145

INTRODUCTION

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis la chute du mur de Berlin, la politique africaine des Etats-Unis, qui jusque-là était concentrée sur l'endiguement du communisme connaît une réorientation. Ce continent qui était alors considéré comme un appendice colonial de l'Europe occidentale¹ fait désormais l'objet d'une relative attention. Washington s'y attèle depuis lors à la consolidation de la démocratie, l'enrayage des crises, le soutien au développement économique ou encore la lutte contre les pandémies². Avec la décennie 1990, marquée par les attentats des ambassades américaines de Dar es-Salaam et de Nairobi en Août 1998, l'Afrique se révélera comme un terrain fragile et favorable au terrorisme international. Un phénomène qui atteindra d'une manière inédite le territoire américain, le 11 Septembre 2001 avec les attentats de New York et de Washington. En réponse, l'administration Bush lance une riposte planétaire contre le terrorisme ou encore *Global War On Terror*³. Cette action anti-terroriste s'étendra aussi au continent africain. Il s'agit d'une implication sécuritaire qui aboutit, le 6 Février 2007, à l'annonce par le président G. W. Bush, de la création d'un commandement unifié pour l'Afrique. Ce qui apparaît comme un tournant majeur et un acte inédit dans la politique africaine des Etats-Unis, et cela pour deux raisons. Premièrement, avant la création de ce commandement, le déploiement militaire américain y était assuré par trois commandements différents. Il s'agit du Commandement Central (US CENTCOM), du Commandement du Pacifique (US PACOM) et du Commandement européen (US EUCOM)⁴. Chacun d'eux abordant les questions de sécurité en Afrique selon ses approches. Or un tel partage ne permettait pas aux Etats-Unis de mettre sur pied une politique de sécurité cohérente. La deuxième raison traduisant l'originalité de cet acte posé par l'administration Bush concerne le passage d'une coordination civile à une coordination militaire des activités sécuritaires américaines en Afrique. Car, avant la création de l'AFRICOM, celles-ci étaient sous

¹ Le comportement des autorités américaines vers l'Afrique était ambigu. Car elles ne voulaient pas s'aliéner leurs alliés de l'OTAN. Voir P. DUIGNAN, L. H. GANN, *L'Afrique et les Etats-Unis. Une histoire*, Paris, Economica (trad.), 1990, pp. 368-369.

² Yves BOYER, « Le regain d'intérêt américain pour l'Afrique : quelles conséquences militaires et stratégiques », *Note de la Fondation Pour la Recherche Stratégique*, décembre 2006.

³ Caroline PAILHE, « La politique pyromane de Washington : les transferts militaires des Etats-Unis vers le Moyen-Orient », *Rapport du GRIP*, Bruxelles, 2009, p.12.

⁴ Lauren PLOCH, "Africa Command. US Strategic interest and the role of the US military in Africa", *Congressional Research Service*, July 22, 2011, disponible sur www.fas.org, consulté le 15 Mars 2013.

la responsabilité du Département d'Etat qui, aujourd'hui, est quelque peu en deuxième ligne. La primauté étant désormais reconnue au Département de la Défense. Cela consacre la militarisation de la politique américaine en Afrique. Puisque Plusieurs tâches civiles sont remplies par des militaires. Il en est ainsi de l'assistance humanitaire, du développement économique, de l'assistance civique ou encore de l'assistance sanitaire⁵. Cette nouvelle approche tranche avec l'approche sécuritaire post-bipolaire des Etats-Unis en Afrique, qui s'est caractérisée par une marginalisation relative du continent dans la planification stratégique américaine. Cela était perceptible lors de l'entrée, à la Maison Blanche de G. W. Bush. Ce dernier pensant que ce continent ne correspondait pas aux intérêts stratégiques nationaux des Etats-Unis, d'où son hostilité aux opérations de rétablissement de la paix en Afrique⁶. Mais cet état de chose sera rapidement remis en cause par les attentats du 11 Septembre 2001. Le chef de fil du *réseau Al-Qaïda* ayant séjourné en Afrique, notamment au Soudan. C'est quelques années plus tard que le président Bush, avec beaucoup de réalisme mettra sur pied, le commandement américain pour l'Afrique. Par ailleurs cet événement historique intervient dans un contexte marqué par la percée sur le continent africain, de puissances émergentes comme la Chine, le Brésil ou encore l'Inde. A cela s'ajoute le délabrement de l'environnement sécuritaire du Golfe Arabo-persique, par ailleurs source d'approvisionnement important de Washington en ressources énergétiques. Or avec 100 milliards de barils prouvés⁷, l'Afrique se présente comme une alternative fiable sur le plan de la sécurité énergétique des Etats-Unis. Même si ce nouvel outil géopolitique semble être fondamental pour relever de tels défis, il butte cependant sur une certaine prudence et même une inquiétude de la part des africains. L'on peut aisément comprendre sur cette base, la prolifération de déclarations de la part des autorités américaines. Et ce dans la perspective de rassurer les sceptiques. On peut dans ce sens, lire sur le site du Commandement Américain pour l'Afrique que l'AFRICOM cherche à « *bolser security on the continent, to prevent and respond to humanitarian crises, to improve cooperative efforts with African nations to stem transnational*

⁵ PLOCH, *ibid.*

⁶ Face à la non-intervention des Etats-Unis au Rwanda en 1994, G. W. Bush faisait observer que même si « personne n'aime voir cela sur son écran de télévision », la décision de l'administration Clinton était la bonne. Voir Peter SCHRAEDER, « Finie la rhétorique, vive la géopolitique », *Politique africaine*, n°82, Juin 2001, p.136.

⁷ Alain FOGUE, « le commandement militaire américain pour l'Afrique (AFRICOM) : un élément du projet géostratégique américain en Afrique », *Diploweb.com*, 21 Novembre 2011.

terrorism, and to sustain enduring efforts that contribute to African unity »⁸. Au-delà de ce discours officiel, ce travail se propose d'analyser la réalité du déploiement de cette institution sur le continent africain. Ce qui revient à interroger les intentions fondamentales qui ont motivé la création d'un commandement spécifiquement dédié à l'Afrique.

II. INTERET DU SUJET

Sur le Plan heuristique, ce travail a le mérite d'analyser la mise sur pied de l'AFRICOM à l'aune de l'évolution doctrinale que connaît la politique américaine de sécurité en Afrique. Il montre notamment comment la puissance américaine essaie de s'adapter à l'évolution de l'environnement stratégique africain. Et ce afin de faire face aux nouveaux défis sécuritaires qui s'y posent. En tant qu'outil géopolitique, le commandement américain pour l'Afrique permettrait dans ce sens aux USA, de mieux faire face aux enjeux géostratégiques qui existent sur ce continent. Au-delà des déclarations officielles faisant état de la bienveillance des autorités américaines, nous essayons d'explorer la réalité du déploiement de cette institution sur le terrain ainsi que les variables qui conditionnent ce comportement. L'on essaye également de mettre en exergue, l'émergence de l'Afrique comme nouveau pivot géostratégique. Du fait de la compétition dont elle fait désormais l'objet entre les grandes puissances. Relativement aux menaces non conventionnelles qui règnent sur le continent, ce travail tente une explication de la difficile adaptation des solutions américaines à l'évolution de l'environnement sécuritaire. L'on insiste notamment sur la place de la culture stratégique américaine dans le déploiement de la nouvelle institution. Par ailleurs, ce travail met en lumière les grandes tendances qui caractérisent l'assistance militaire américaine en Afrique, ainsi que les principales variables qui la structurent. Au-delà de sa mission officielle, nous explorons d'autres fonctions de cette assistance. Celle-ci est de plus en plus utilisée comme tremplin devant favoriser la percée militaire de Washington sur le terrain.

Sur le plan pratique, ce sujet permettrait aux autorités politiques et militaires africaines de se rendre à l'évidence de ce que représente pour leurs Etats, l'implication progressive des Etats-Unis dans les questions sécuritaires sur le continent. Celles-ci pourraient aussi s'interroger de

⁸ "About AFRICOM," United States Africa Command website, available online at <http://www.africom.mil/AboutAFRICOM.asp>, consulté le 14 Décembre 2013.

manière lucide sur les enjeux de la création d'un commandement unifié pour l'Afrique. Elles pourraient de cette façon avoir une idée claire sur le type de rapports qu'il faudrait entretenir avec l'AFRICOM. En ce moment où l'Afrique essaie de construire une architecture de paix et de sécurité, ce travail tente une mise en lumière des revers qui pourraient accompagner une adhésion aveugle des africains aux programmes sécuritaires américains. Cela pourrait leur permettre d'éviter la perte du contrôle de ce dispositif sécuritaire en gestation. Elles pourraient ainsi maîtriser les problématiques sécuritaires sur le continent. C'est la conscience géopolitique des africains qui est à ce niveau interpellée. Et ce dans la mesure où ils peinent à mettre sur pied, un dispositif sécuritaire autonome à l'échelle continentale. Une situation qui les rend dépendants de l'assistance sécuritaire étrangère. Or c'est ce soutien exogène qui favorise la percée des forces impérialistes sur leur sol. C'est notamment le cas de l'AFRICOM.

III. CONSTRUCTION DE L'OBJET

Elle passe par la clarification conceptuelle (1) et la délimitation du sujet (2).

1. Clarification conceptuelle

a. L'AFRICOM

Ce concept désigne le sixième commandement combattant que les Etats-Unis ont créé et qui concerne le continent Africain. Sa création avait été annoncée le 6 Février 2007 par l'administration Bush, dans la cadre de l'*Unified Command Plan*. Il entre officiellement en fonction le 1er Octobre 2008. Jusqu'ici, sa base est restée à Stuttgart en Allemagne, au centre du commandement européen (EUCOM). Et ce, du fait de l'hostilité des autorités africaines à l'installation de celle-ci sur leur sol⁹. Ce commandement unifié est venu se substituer à trois autres qui, jusqu'alors assuraient la responsabilité des activités sécuritaires américaines en Afrique. Il s'agit de l'US EUCOM, de l'US PACOM et de l'US CENTCOM. Cependant, l'AFRICOM diffère en principe des autres en ceci qu'il n'a pas vocation à faire la guerre. En fait, Pour Henry Ryan, un haut responsable du ministère américain de la défense, cette structure n'a ni vocation à lutter contre le terrorisme ni à endiguer l'offensive chinoise¹⁰. Donc, officiellement, ce commandement a pour but de protéger les intérêts de sécurité nationale des Etats-Unis par le renforcement de la capacités militaires des pays africains et des organisations régionales, et si

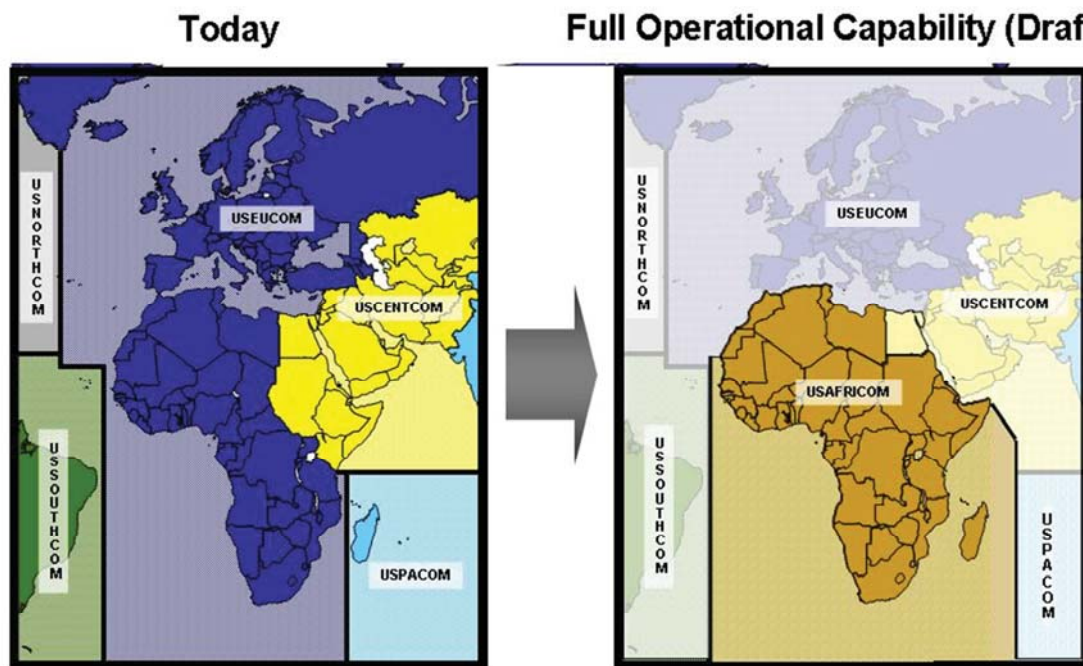
⁹ Alain FOGUE, « AFRICOM... », op. cit.

¹⁰ Cité par Alain FOGUE, ibid.

nécessaire, par la conduite des opérations militaires afin de combattre la criminalité internationale et de créer un environnement de paix susceptible de garantir la bonne gouvernance et le développement durable en Afrique¹¹.



Draft Area of Responsibility



Draft Pre-decisional Working Papers, not subject to FOIA Requirements

5

Carte n°1: Zone de responsabilité des commandements militaires américains. Sources: www.wikipedia.org¹²

b. POLITIQUE AMERICAINE DE SECURITE (en Afrique) :

Après les années de Guerre Froide pendant lesquelles le déploiement américain en Afrique était essentiellement structuré par l'endiguement du communisme, c'est à partir des années 1990 que l'on peut parler d'une véritable implication de Washington dans les problématiques sécuritaires africaines. En réalité, la politique africaine des Etats-Unis en matière de sécurité

¹¹ Ibid.

¹² Consulté le 7 juillet 2013

depuis la chute du mur de Berlin peut s'appréhender en trois phases. La première qui va de 1991 à 1994 est celle dite de l'engagement. Initié sous Bush Sr, l'accent était mis sur les questions humanitaires avec pour point culminant la participation de Washington à la mission des Nations Unies en Somalie en 1992¹³. La deuxième phase va de 1994 à 1998, avec pour postulat que les Etats-Unis n'avaient qu'un intérêt limité en Afrique. D'où la non-intervention au Rwanda en 1994. La dernière phase va de 1998 à 2001. Il s'agit de la réponse aux attentats des ambassades américaines en Afrique de l'Est et surtout aux attaques des *Twin Towers*¹⁴. Ce dernier événement a donné à l'Afrique, une importance aux yeux de Washington. Pour être quelque peu complet sur la question de la politique de sécurité américaine sur le continent, l'on peut ajouter une dernière phase qui va du 6 Février 2007 à nos jours. Elle commence par la création de l'AFRICOM qui est un acte inédit dans l'histoire américano-africaine.

c. DOCTRINE :

Généralement, toute action stratégique se réalise selon un répertoire opérationnel. Le contenu de ce dernier très souvent, varie selon le contexte et les circonstances. Il s'arrime à l'évolution de l'environnement. C'est une relecture des finalités politiques en fonction des défis auxquels on fait face. Ce cadre variable qui régit l'action stratégique peut porter le nom de doctrine. Ce concept désigne plus spécifiquement, l'ensemble des conceptions qui sous-tendent une stratégie. Elle opère un choix parmi la diversité des solutions envisagées par la théorie en fonction des circonstances et des besoins du moment¹⁵. Elle peut également être assimilée comme une construction intellectuelle qui formule le savoir jugé nécessaire et suffisant pour guider les personnels militaires – mieux l'ensemble des forces – dans leur action opérationnelle. Dans ce sens, elle prescrit les règles et les conditions optimales de leurs conduites d'action¹⁶. Par ailleurs,

¹³ Stefan GANZLE, "AFRICOM and US Africa policy: 'pentagonising' foreign policy or providing a model for joint approach?," *African Security Review*, Institute for Security Studies, March 2011, p. 73.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Hervé COUTAU-EGARIE, « Doctrine », in Thierry de MONTBRIAL, Jean KLEIN, *Dictionnaire de stratégie*, Paris, Paris, PUF, 2000, p. 193.

¹⁶ Lucien POIRIER, *Le Chantier stratégique. Entretiens avec Gérard Chaliand*, Hachette-Pluriel, 1997, p. 129. Cité par Pascal VANNESSON, « Penser les guerres nouvelles : La doctrine militaire en question », *Pouvoirs*, n° 125, pp. 81-82.

la doctrine fournit aux chefs à différents niveaux, des principes pour organiser les moyens dont ils disposent et elle énumère des modes d'action possible parmi lesquels ils peuvent choisir en fonction du contexte¹⁷. Ceci montre que d'une manière générale, toute doctrine est amenée à évoluer, à connaître des transformations. C'est ce qui la différencie fondamentalement de la culture.

❖ De la différence entre doctrine et culture

Le débat relatif à la permanence et à la contingence des méthodes régissant l'action stratégique renseigne sur la cloison qui existe entre ces deux concepts. La culture stratégique a été consacrée depuis les années 1980 par les relations internationales et les études stratégiques. L'idée la plus saillante qui est ici mise en exergue est celle selon laquelle les actions des autorités sont influencées et orientées par l'expérience et les préférences historiques¹⁸. Les expériences historiques occupent ici, une place primordiale dans la mesure où elles se sédimentent dans le répertoire d'actions des sociétés. Elles leur offrent ainsi un ensemble de solutions applicables à différentes situations. Cette fidélité à l'histoire est soutenue par Ken BOOTH. Pour lui en effet, l'histoire est l'introduction idéale aux études stratégiques. Car c'est elle qui permet de comprendre les traditions nationales et les idiosyncrasies de la pensée stratégique ; elle seule donne une idée de la complexité des causes et de la dynamique des événements ; elle montre ce qui est durable et ce qui est transitoire¹⁹. Cette posture aboutit à l'élaboration de lois et de règles relatives aux invariants de toute action stratégique. C'est la position des « scientifiques » à la tête desquels se trouve JOMINI.

La culture s'oppose à la doctrine dans la mesure où la dernière, loin de s'atteler à mettre en évidence, des invariants, insiste sur l'efficacité pratique. Dans la perspective de Colin S. GRAY, la doctrine enseigne ce qu'il faut faire et comment être préparé à le faire²⁰ ; elle explique les objectifs, identifie les tâches et façonne les outils de l'organisation ; elle aide une organisation militaire – ou une société – à entretenir la cohésion interne sur la manière de se préparer et de poursuivre les opérations²¹. Elle précise, pour ce faire, les règles et les procédures permettant de

¹⁷ Pascal VANNESSON, « Penser les guerres nouvelles : La doctrine militaire en question », *ibid.*, p. 82.

¹⁸ Bruno COLSON, « Culture stratégique », in Thierry de MONTBRIAL, Jean KLEIN, *op. cit.*, p. 150.

¹⁹ Cité par Bruno COLSON, *ibid.* p. 151

²⁰ Colin S. GRAY, *Modern strategy*, Oxford University Press, New York, 1999, p. 36.

²¹ *Ibid.* p. 37.

conduire l'action²². Même si elle s'attèle à fixer un guide pour l'action, force est de préciser que celui-ci n'est valable que dans un environnement donné. Le contenu doctrinal étant sujet à des transformations afin de prévenir la désuétude. L'objectif est également de produire un répertoire d'actions producteur d'efficacité. De ceci, l'on peut retenir que la doctrine est l'ensemble de principes définis dans un contexte spécifique, destinés à régir l'action, l'organisation et l'emploi des forces afin d'atteindre les buts stratégiques.

❖ De la nature de la doctrine

Dans son acception traditionnelle, elle se limitait au domaine militaire. Il s'agissait de permettre au général de mener ses batailles avec la plus grande efficacité. Elle se fixait pour but d'amener à la bataille, le maximum de moyens dans les conditions les plus favorables²³. Cette approche était pertinente à l'époque où la stratégie pouvait encore se limiter à l'art du général. L'action stratégique pouvait encore être perçue comme étant limitée au seul domaine opérationnel comme le montrait JOMINI²⁴. Mais avec l'élargissement contemporain de ce domaine, la doctrine a vu son champ s'élargir pour englober non seulement la guerre mais aussi les opérations autres que la guerre ou la manœuvre de crise²⁵. A l'époque contemporaine, la doctrine n'est plus limitée à la seule autorité militaire. Cet acteur traditionnel est de plus en plus concurrencé par le pouvoir politique. Celui-ci intervenant désormais tant dans la définition des moyens que dans leur mise en œuvre, y compris sur le terrain²⁶.

d. CONTRAINTES GEOSTRATEGIQUES

Au-delà des discours et des intentions, l'environnement stratégique est constitué d'éléments qui peuvent rendre caduques toutes les prévisions. Cet environnement est constitué de réalités et de contraintes dont la complexité est traduite dans le concept même de stratégie. En tant qu'art de l'action finalisée, volontaire et difficile, la stratégie est au cœur de la praxéologie ou science de

²² Loup FRANCAERT, « L a démarche doctrinale », *Objectif doctrine*, janvier 1999, p. 10-12. Cité par Pascal VANNESSON, « Penser les guerres nouvelles : La doctrine militaire en question », op. cit., p. 82.

²³ Hervé COUTAU-BEGARIE, « Doctrine », in Thierry de MONTBRIAL, Jean KLEIN, op. cit., p. 193

²⁴ Vincent DESPORTES, *L'Amérique en Armes. Anatomie d'une puissance militaire*, Paris, Economica, 2002, 158.

²⁵ COUTAU-BEGARIE, *ibid.*

²⁶ *Ibid.*

l'action²⁷. La difficulté de cette action est liée à un ensemble d'obstacles et de contraintes. C'est toute la substance de l'incertitude dont parle CLAUSEWITZ²⁸. La réalisation des objectifs d'une action stratégique est profondément conditionnée par la configuration des forces en présence. Elle nécessite des moyens conséquents qui relèvent de la rationalité des acteurs.

Le besoin des américains de réaliser leurs objectifs en Afrique est mis à l'épreuve par certaines contraintes. Celles-ci sont d'abord stratégiques dans la mesure où elles entravent une meilleure conduite des actions des USA sur le continent. Elles sont géostratégiques dans la mesure où elles relèvent de l'échelle macrogéographique. C'est-à-dire une dimension spatiale suffisante pour exclure la constitution d'un théâtre unique²⁹. Les contraintes auxquelles les USA font face aujourd'hui s'étendent à l'échelle de tout le continent africain. Leur prise en compte devrait permettre à Washington de perpétuer son influence à l'échelle globale. Parmi elles, l'on peut citer la présence grandissante de la Chine et d'autres Etats émergents sur le continent, la croissance de nouvelles menaces qui entravent son accès aux ressources énergétiques. La stratégie de compétition chinoise par exemple, est basée sur le « Consensus de Beijing ». Contrairement au « Consensus de Washington », celui-ci vise un « développement sans condition »³⁰. Par ailleurs, les exportations africaines vers Pékin ont cru de 40%. Elles sont en effet passées de 4,8 millions en 2001 à 28.8 millions USD en 2006³¹. A cela s'ajoutent les nombreuses menaces qui planent sur les intérêts américains sur le continent. C'est le cas de la piraterie maritime ou encore du terrorisme. Tout ceci montre que le déploiement de la puissance américaine en Afrique se fait face à des réalités assez complexes qui entravent sans cesse ses actions. Ce qui nécessite une posture assez particulière.

²⁷ Thierry de MONTBRIAL, « Stratégie », in Thierry de MONTBRIAL, op. cit., p. 527

²⁸ Carl Von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, Perrin (trad.), 2006, p. 78.

²⁹ Martin MOTTE, « Géostratégie », in Thierry de MONTBRIAL, ibid., p. 268.

³⁰ Parlant du « Consensus de Washington », les USA ont proposé, dans le cadre de l'AGOA, des accords commerciaux pour 37 Nations éligibles. A condition que celles-ci libéralisent, dérégulent, privatisent et ne sapent pas les intérêts de politique étrangère des Etats-Unis. SAUTMAN, HAIROUG, 2007, p. 82. Cité par Darrel D. IRWIN, "How the Dragon of Prosperity Uses State Power and Resources in Africa to Displace Western Influence", *National Strategy Forum Review*, Volume 22, Issue 1, Winter 2013, p. 12.

³¹ Ibid., p. 14

2. Délimitation du sujet

La délimitation du sujet se fait sur le plan spatial (a) et sur celui temporel (b).

a. Délimitation spatiale

Le cadre spatial de notre travail est l'Afrique. Puisque ce continent, qui aujourd'hui, compte 54 Etats fait, depuis la chute du mur de Berlin, l'objet d'un important déploiement de la part des Etats-Unis. Et ce, pour y traquer les facteurs d'insécurité et pour s'approvisionner en ressources énergétiques. Malgré une prise en compte du continent dans sa généralité, il faut dire que certaines régions sont davantage ciblées par les actions de l'AFRICOM par rapport à d'autres. C'est le cas du Sahel, de la Corne de l'Afrique mais aussi du Golfe de Guinée qui vont faire l'objet d'un traitement particulier. Ce continent est hétérogène sur le plan sociologique. On y retrouve non seulement des populations francophones, anglophones mais aussi lusophones. Un bon nombre d'entre elles utilisant également des langues locales. Cette hétérogénéité sociologique se perçoit également à travers les appartenances religieuses. L'on y trouve ainsi des chrétiens, des musulmans ou encore des animistes.

L'autre composante spatiale de ce travail concerne les Etats-Unis. Puisque cet Etat fait montre aujourd'hui, d'une grande mobilisation pour les questions sécuritaires en Afrique. Washington investit le plus de moyens dans sa sécurité. Cela se traduit par le fait que ses dépenses militaires représentent entre 45 et 50% de celles mondiales³².

b. Délimitation temporelle

Le cadre temporel qui nous intéressera ici s'étend de 1990 à nos jours. Ce choix a été fait par ce que 1990 est la date du début d'une réelle implication des Etats-Unis dans les questions de sécurité en Afrique, en raison de la dissémination de la menace, y compris dans cette région qui jusque-là, avait été sous le joug des puissances européennes. Washington est passé d'une posture de retrait à une prise en charge des questions de sécurité sur le continent. Cette dynamique aboutit, en 2007 à la création d'un commandement unifié pour l'Afrique.

IV. REVUE DE LA LITTERATURE

Bien que sa création soit récente, l'AFRICOM a déjà fait l'objet d'une littérature non négligeable. Que ce soit de la part des chercheurs ou encore des autorités officielles. Leurs différentes contributions peuvent se classer en deux courants. Le premier regroupe ceux des

³² Caroline PAILHE, « La politique pyromane... », op. cit., p. 19.

auteurs qui adoptent une approche réaliste pour décrire cette structure pendant que le deuxième est constitué de ceux qui louent son altruisme. Ces perceptions se traduisent également dans la réception africaine de ce commandement.

❖ Les études liées à une perception réaliste de l'AFRICOM

Ici, ce qui est le plus mis en visibilité par les auteurs, c'est la défense et même la promotion des intérêts américains. C'est notamment le cas de Timothy A. HAZEN qui, dans son étude sur ce commandement, aborde la question des objectifs. Il estime en effet qu'il est destiné à faire coexister les activités civiles à côté de celles traditionnelles relevant de la force militaire. Ainsi, à côté de la formation des armées africaines et du soutien humanitaire qui relèvent du *soft power*, se trouve la lutte contre le terrorisme³³. Par ailleurs, après une observation de ces activités, il note que cette institution est condamnée à mettre l'accent sur l'usage de la force militaire. Sinon il fera face à de nombreuses critiques et pire, il risquera d'entraver les intérêts américains sur le continent³⁴.

Ces travaux ont le mérite d'aborder le champ d'action du commandement américain pour l'Afrique et surtout de montrer la nouvelle orientation de la politique sécuritaire des Etats-Unis sur le continent. C'est-à-dire celle qui perçoit les activités civiles comme étant des facteurs de prévention et de résolution des conflits. En outre cette étude montre la place prépondérante qu'occupe l'intérêt national dans l'agenda américain, en relevant la consubstantialité entre ce commandement et la lutte contre le terrorisme. Cependant, parlant des programmes de formation, l'auteur ne montre pas comment ils sont répartis à travers le continent et quels sont leurs implications sur la sécurité en Afrique.

Une approche semblable à celle-là est adoptée par Alain FOGUE. Pour lui, l'AFRICOM est une structure qui met l'accent sur la lutte contre le terrorisme et qui prend pour prétexte, les questions humanitaires, le développement, et la prévention des conflits en Afrique³⁵. Sa vocation, poursuit-il est la lutte préventive et active contre le terrorisme dont la menace contre les intérêts

³³ Timothy A. HAZEN, « AFRICOM : A new National Security Approach for the 21st Century ? », *National Strategy Forum Review*, Volume 22, Issue 1, Winter 2013, disponible sur le site www.nationalstrategy.com. pp. 6-7.

³⁴ Ibid., pp. 9-10.

³⁵ Alain FOGUE, « le commandement militaire américain pour l'Afrique (AFRICOM)... », op. cit.

américains en Afrique est une réalité. Il montre par ailleurs que sa création a été motivée par le souci de Washington de protéger ses intérêts sans cesse croissants sur le continent.

Cette démarche pour le moins réaliste est très proche de la notre parce que plaçant l'intérêt des Etats-Unis au centre même des préoccupations de cette structure. Cette étude a également la vertu de montrer la place périphérique qu'occupent les problématiques humanitaires et civiles dans l'agenda réel de l'AFRICOM. Etant donné que celles-ci ne servent que de tremplin à la réalisation des objectifs de politique étrangère des Etats-Unis. Mais, ce travail aborde plus la question des raisons qui ont présidé à la création du commandement américain pour Afrique. C'est-à-dire qu'il se focalise sur le pourquoi de sa mise sur pied. Si notre approche, comme celle d'Alain FOGUE, s'intéresse à la question du pourquoi, elle répond plus à une démarche appréciative du fonctionnement et du déploiement de cette institution. Et c'est à travers cette appréciation que nous espérons identifier les motivations géopolitiques qui ont conduit à sa création. Nous essayons également de dégager les grandes tendances qui en découlent mais aussi d'aborder l'aspect lié aux résultats.

De son côté, Stefan GÄNZLE écrit que le commandement Américain répond à un souci du DOD de jouer un rôle majeur dans la formulation et la conception de la politique étrangère de Washington en Afrique³⁶. La création de cette structure, d'après lui, permet au Pentagone d'avoir une place importante dans le trio « développement, diplomatie et défense » en matière de politique africaine. Cela étant dû à l'impératif de lutte contre le terrorisme sur le continent³⁷. La composante civile est, selon lui, instrumentalisée pour une meilleure acceptation des actions du Pentagone³⁸.

Ce travail est important dans la mesure où il trouve en la lutte contre le terrorisme, la raison fondamentale de la création du commandement américain. Tout comme dans les travaux évoqués plus haut, l'intérêt des Etats-Unis est mis en avant. Il nous permet de comprendre pourquoi ce commandement militaire associe des civils. Mais il n'aborde pas les conséquences de cette militarisation de la politique étrangère américaine sur le continent. Puisque sur le plan des faits, celle-ci commence à produire des résultats. Un autre aspect qu'évade ce travail concerne les conséquences de la focalisation de l'AFRICOM sur la défense des intérêts américains.

³⁶Stefan GÄNZLE, "AFRICOM and US Africa policy", op. cit., p. 76.

³⁷Ibid., p. 80.

³⁸Ibid., p. 76.

❖ Travaux portant sur une vision altruiste de l'AFRICOM

Dans ce groupe, les auteurs s'attèlent à montrer la bienveillance du commandement américain pour l'Afrique. C'est notamment le cas soit des autorités américaines, soit de chercheurs associés à l'opération de charme à la quelle s'est livré Washington pour légitimer sa nouvelle structure.

C'est notamment le cas de Theresa WHELAN. Après avoir rassuré que la création de l'AFRICOM n'aura aucun impact sur la souveraineté des Etats Africains, elle avait précisé que cette structure était destinée à renforcer le partenariat entre Washington et les Etats du continent. De telle manière que celui-ci soit bénéfique pour tous³⁹. Unique en son genre du fait de la participation des civils, ce commandement va surtout s'atteler à travailler avec les africains pour les aider à faire face aux défis sécuritaires liés à l'assistance humanitaire, à l'aide en cas de catastrophe, aux maladies, à la déforestation, à l'action civique ainsi qu'à la construction des capacités des armées africaines⁴⁰.

Ces déclarations de WHELAN Theresa montrent la reconversion civile du traitement de l'insécurité en Afrique. Celle-ci n'étant plus seulement basée sur des menaces militaires mais également sur le délabrement de la structure sociale du fait de la mauvaise gouvernance, de la multiplication des conflits internes et du manque des capacités régulatrices de l'Etat. Cependant, cette présentation du commandement américain élude – peut-être à dessein – d'aborder la question de la défense des intérêts stratégiques.

Allant quelque peu dans le même sens, Rich JUERGENS pense que l'AFRICOM est différent des autres commandements combattants. En effet, contrairement à l'EUCOM, au PACOM ou encore au CENTCOM, cette structure n'a pas pour mission principale de mener des opérations militaires. Il s'agit plutôt de construire les capacités des armées partenaires, de promouvoir la démocratie, la croissance économique ou encore de favoriser l'éclosion d'un

³⁹ Theresa WHELAN, "Why Africom", *US Department of Defense*, August 2007. Disponible sur le lien (<http://noOilcanarias.files.wordpress.com/2012/10/why-africom-whelan-august20071.pdf>), consulté le 13 Novembre 2013

⁴⁰ Ibid.

marché libre⁴¹. L'autre marque de la spécificité de ce commandement est sa structure interministérielle qui tranche avec celles des autres commandements américains⁴².

Démontrer la spécificité du commandement américain pour l'Afrique permet de voir le souci de Washington d'adapter sa nouvelle stratégie aux réalités africaines. Puisque l'environnement sécuritaire de ce continent ne répond pas aux exigences stratégiques post-Guerre Froide qui ont présidé à la mise sur pied des autres Commandements. Mais ce travail présente la faiblesse de ne pas montrer si l'AFRICOM fonctionne vraiment comme il a été annoncé par les autorités américaines et si il se démarque vraiment de l'approche traditionnelle dans la quelle sont inscrits les autres. C'est-à-dire la priorisation des opérations militaires.

❖ **Sur la réception de l'AFRICOM en Afrique**

Le commandement américain pour l'Afrique a fait l'objet d'une véritable polémique dès sa création. Il n'a pas suscité autant d'enthousiasme qu'espéraient les autorités américaines. Cette réception a été duale. Certains y étaient favorables tandis que d'autres en étaient réfractaires.

➤ **L'opinion défavorable à l'AFRICOM.**

Cette tendance était animée soit par des hommes politiques, soit par des scientifiques, ou encore par des journalistes, sans compter l'opinion publique africaine d'une manière générale. Pour M. SAADOUNE, cette institution essuie de nombreuses critiques. Certains considèrent qu'elle consacre la militarisation de la politique extérieure américaine sur le continent⁴³. Cet auteur prend l'exemple de Mark FANCHER, membre de la conférence américaine des avocats noirs. Pour ce dernier en effet, ce commandement n'est rien d'autre qu'un instrument visant à garantir l'accès de l'industrie pétrolière américaine aux larges réserves énergétiques de l'Afrique⁴⁴.

Ces travaux ont le mérite de montrer le degré d'hostilité des africains à l'égard de la mise sur pied de ce cette structure. Ils montrent toute la difficulté qu'éprouvent les américains à se

⁴¹ Rich JUERGENS, "AFRICOM: Combatant Command for the 21st Century", *Joint Forces Staff College*, 13 June, 2008, pp. 8-10.

⁴² Ibid., p. i.

⁴³ M SAADOUNE, « L'AFRICOM opérationnelle le 1^{er} Octobre », *Le quotidien d'Oran*, 30 Septembre 2008. Disponible sur www.algeria-watch.org, consulté le 8 Septembre 2014.

⁴⁴ Ibid.

déployer sur le continent. L'on peut comprendre avec SAADOUNE que l'opposition à l'AFRICOM ne se déroule pas uniquement en Afrique. Mais également sur le territoire américain. Notamment au sein de la communauté noire plus ou moins solidaire de ses « frères » africains. Face à cette opposition, l'on pourrait également avoir l'impression que finalement les africains ont compris les enjeux stratégiques qui entourent le déploiement américain sur leur sol. Ces derniers éprouveraient ainsi une crainte face à la militarisation de leur continent.

C'est justement ce que l'on peut reprocher à ces travaux. Puisqu'ils n'expliquent pas ce qui pourrait être à la base de ce sursaut « patriotique » brusque. Est-ce le résultat d'un processus d'éveil stratégique ? Ou alors un simple mouvement d'humeur. Par ailleurs, ces travaux s'attèlent à montrer la posture des africains face à l'AFRICOM sans montrer son véritable déploiement sur le continent. C'est justement là un des points focaux de notre travail.

Pour sa part, Amadou BAMBA NIANG stigmatise ce commandement. Il pense que son objectif principal est de mettre l'Afrique sous-tutelle. C'est depuis les années 1990 que le général James Jones, commandant de l'EUCOM, note l'importance de la mise sur pied d'un commandement unifié pour l'Afrique. Malgré les messages de bienveillance qu'envoient l'amiral Robert MOELLER, l'installation de l'AFRICOM sur le continent le mettra en ligne de mire de tous les groupes anti-américains dont les actions pourront s'intensifier sur le continent⁴⁵.

Ces travaux de NIANG établissent bien un lien entre la militarisation de l'Afrique par Washington et la possibilité de l'augmentation de l'insécurité. Etant donné que l'installation des infrastructures de l'AFRICOM dans un Etat, du coup l'expose aux attaques de certains groupes politico-militaires actifs sur le continent. L'auteur soulève un aspect qui paraît assez pédagogique. Celui-ci est lié au danger que représente l'assistance militaire américaine pour les Etats africains. En réalité, plus on bénéficie des « faveurs », de la superpuissance⁴⁶, plus on apparaît comme l'ennemi des groupes armés africains. C'est une thèse qui s'est vérifiée notamment lors de l'attaque du centre de Westgate au Kenya, le 21 Septembre 2013. Cela n'est pas surprenant lorsqu'on sait que ce pays est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide militaire américaine sur le continent.

⁴⁵ Amadou Bamba NIANG, « L'Africom : un commandement pour mettre l'Afrique sous-tutelle », *Afribone*, 19 Novembre 2007, www.afribone.com, consulté le 9 Septembre 2014.

⁴⁶ Ce concept sera utilisé pour désigner les Etats-Unis d'Amérique.

Si les revers de l'aide militaire américaine sont mis en lumière ici, l'on peut tout de même noter l'absence de l'analyse liée au rôle que pourraient jouer les principaux alliés de l'AFRICOM. L'auteur aurait pu explorer le rôle que jouent des Etats comme l'Ethiopie, le Maroc ou encore le Nigéria qui ont ce statut. Par ailleurs, il insiste sur des conjectures liées à la mise sur pied de l'AFRICOM. Même s'il se base sur l'expérience, il reste focalisé sur des probabilités sans apprécier la réalité des actions de cette institution.

➤ **L'opinion favorable à l'AFRICOM**

Si l'opinion africaine a été en majeure partie défavorable à la mise sur pied du commandement américain pour l'Afrique, quelques voix se sont tout de même levées pour exprimer leur adhésion. La plus intéressante et la plus polémique est sans doute celle de la présidente Ellen Johnson Sirleaf. L'acceptation par la présidente libérienne de l'AFRICOM est soulevée par *allAfrica* dans un article⁴⁷. Celui-ci revient sur un rapport publié en 2011 et qui explique les véritables raisons de ce soutien à l'institution américaine. L'on peut y lire que l'objectif, pour la présidente Ellen Johnson, est de protéger et promouvoir les intérêts de certaines industries américaines. Notamment la *Soros Fund Management* ainsi que la *Newmont Mining Corporation*, respectivement dirigées par Georges Soros et Nathaniel Rothschild. Tous les deux sont de grands hommes d'affaires américains qui ont de l'influence dans la politique de leur pays. Ils sont, selon ce rapport, impliqués dans la reconfiguration du paysage politique de plusieurs Etats africains. Alors, en demandant l'installation de la base de l'AFRICOM dans son pays, Ellen Johnson voulait se positionner comme une alliée importante de Washington sur le continent⁴⁸. C'est en récompense de cela, selon cet auteur, qu'elle a reçu le Prix Nobel de la Paix juste avant les élections de 2011. L'objectif étant de favoriser sa victoire lors de ce scrutin.

L'on voit bien qu'il est évoqué ici certains des problèmes les plus fondamentaux du continent africain, à savoir la cécité stratégique et le manque de volonté politique. L'auteur montre bien comment un dirigeant préfère brader son pays, voire tout un continent au profit de ses intérêts personnels et de ses calculs politiques. Il est également mis en exergue, le jeu trouble auquel jouent certains chefs d'Etats avec des industriels étrangers. Donnant du coup à ces

⁴⁷ allAfrica, « Liberia: Report Reveals Why Ellen Wants Africom in Liberia », 11 Octobre 2012. Disponible sur <http://allafrica.com/stories/201210110846.html>, consulté le 10 Septembre 2014.

⁴⁸ Ibid.

derniers, un énorme pouvoir dans le jeu politique de leurs pays. L'auteur présente avec une pertinence certaine, le prototype même des dirigeants de l'Etat postcolonial. Ceux qui n'ont pas le courage de refuser ou au moins de dénoncer la domination extérieure. Ceux qui se soucient très peu de l'avenir de leurs populations. Enfin, un autre aspect intéressant de ce travail est la mise à nue du rôle des grands groupes industriels dans la politique extérieure des Etats. Ceux-ci, forts de leur pouvoir financier, financent les campagnes électorales de différents candidats. En retour, leurs préférences sont mises en avant dans l'agenda du président élu. Ils peuvent ainsi « dicter leurs lois » dans la politique internationale. Y compris en matière de reconfiguration du paysage politique des Etats étrangers.

Si ce travail identifie le positionnement politique de la présidente libérienne comme étant le principal facteur de son soutien à l'AFRICOM, il omet de souligner les besoins liés la réhabilitation de l'appareil sécuritaire. Cela est pertinent dans la mesure où ce pays sort d'une guerre très sanglante. L'une des conséquences étant l'hyper-fragilisation du dispositif sécuritaire national. Si l'AFRICOM s'intéresse notamment à la formation des armées, on pourrait comprendre le besoin du Libéria de bénéficier de cet « avantage » en ayant sa base sur son territoire.

Il ya également un besoin pour cet Etat de l'Afrique de l'Ouest de jouer un rôle géopolitique important. Puisqu'en se positionnant comme pivot américain dans la région, il pourrait se servir de cette influence pour avoir une emprise sur les questions sécuritaires et politiques qui y sont soulevées. Il pourrait alors passer d'un petit Etat perdu aux confins de l'Afrique à un acteur géopolitique important. C'est justement un des aspects les plus importants qu'aborde notre étude.

V. PROBLEMATIQUE

La politique étrangère des Etats-Unis a traditionnellement considéré l'Afrique comme étant périphérique par rapports aux intérêts géostratégiques américains à travers le monde. Si depuis la fin de la guerre froide, l'on a perçu certaines actions de cet Etat en faveur de la sécurité sur le continent, cette tendance va s'intensifier après les attentats du 11 Septembre 2001, avec la mise sur pied de plusieurs programmes d'assistance militaire. Ce continent commençait alors à devenir un enjeu sécuritaire important pour Washington.

L'engagement américain pour les questions de sécurité en Afrique connaît un tournant décisif lorsque l'administration Bush décide de créer, le 6 Février 2007, un commandement unifié

dédié à cette partie du monde. Cet acte est considéré comme étant inédit. Puisque jusqu'ici, la tâche désormais dévolue à l'AFRICOM était autrefois assurée par trois commandements différents que sont le PACOM, l'EUCOM et le CENTCOM. La création de cette structure s'inscrit dans une logique d'évolution de la doctrine américaine de sécurité dans le monde. Et ce suite aux expériences douloureuses d'Irak et d'Afghanistan. On comprend logiquement pourquoi sa mise sur pied s'est accompagnée d'une grande mobilisation discursive de la part des autorités américaines. Et ceci en vue, non seulement d'affirmer sa spécificité, mais également de faire taire les critiques y relatives. Ce discours insistait surtout sur la bienveillance de cette institution en mettant en avant l'assistance humanitaire, sécuritaire ou encore le développement économique et la bonne gouvernance en Afrique. Cependant, l'appréciation du déploiement du commandement américain pour l'Afrique nécessite une plus grande lucidité. Une telle grille de lecture devant permettre de mieux appréhender les objectifs de cette institution.

QUESTION PRINCIPALE :

Alors, face à l'environnement stratégique africain, quelles sont les motivations géostratégiques et géopolitiques qui ont présidé à la mise sur pied de l'AFRICOM ?

QUESTION SECONDAIRES :

Qu'est-ce qui explique l'implication des Etats-Unis dans les questions sécuritaires en Afrique au point de créer un commandement qui lui est uniquement dédié ? Qu'est-ce qui explique l'évolution que connaît la doctrine américaine de sécurité en Afrique ?

A quels résultats aboutit la formation que proposent les Etats-Unis aux armées africaines notamment sur le plan de la performance et de la stabilité régionale ?

VI. HYPOTHESES

Comme tout travail scientifique, notre étude part d'une hypothèse principale (1) et des hypothèses secondaires (2).

1. Hypothèse principale

Au travers du déploiement de l'AFRICOM en Afrique, il est possible de comprendre que sa mise sur pied a été motivée non seulement par le souci de Washington d'adapter ses réponses sécuritaires à l'environnement stratégique africain, marqué par la prégnance de nouvelles menaces, mais également par le besoin du renforcement de ses capacités militaires sur le terrain.

Et ce afin de mieux dissuader les puissances émergentes qui y sont en pleine expansion et tous ceux qui s'attaquent aux intérêts américains.

2. Hypothèses secondaires

Dans le souci de s'adapter aux réalités sécuritaires africaines, le commandement américain fait de l'assistance sécuritaire, un référentiel important de son agenda. Pour cela, il propose aux africains, de multiples programmes de formation et exercices qu'il organise annuellement. Cette démarche vise à les rendre capables de faire face aux nouvelles menaces dans un contexte marqué par une évolution de l'environnement sécuritaire.

Malgré la bienveillance dont fait preuve, le discours officiel américain, l'AFRICOM demeure fidèle à la culture stratégique américaine qui met en bonne place, l'usage ferme de la force militaire dans l'engagement extérieur. Cette posture permet à Washington de mieux répondre aux contraintes géostratégiques liées à la promotion de ses intérêts en Afrique.

VII. CONSTRUCTION DE LA DEMARCHE

Après avoir déterminé notre approche théorique(1), nous allons tabler sur nos choix méthodologiques(2).

1. Approche théorique

Dans le cadre de ce travail, nous allons mobiliser la **théorie réaliste**. Car, elle permettrait le mieux d'analyser ce sujet. Selon les réalistes, les Etats sont les principaux acteurs des relations internationales, ils sont motivés par la défense de leurs intérêts définis en termes de puissance⁴⁹ et la confrontation d'intérêts opposés condamne la scène internationale à de nombreux conflits. Cette théorie nous permet de mieux percevoir les visées stratégiques de l'AFRICOM en Afrique et les stratégies des Etats de la zone pour tirer un bénéfice de ce partenariat.

L'autre théorie pertinente ici est celle **constructiviste**. Elle postule que les objets n'ont pas de réalité matérielle, mais n'existent que parce qu'un ensemble de personnes croient et disent qu'ils existent et agissent en conséquence⁵⁰. Toujours selon cette théorie, la politique mondiale est déterminée par une structure cognitive composée des idées, croyances, valeurs, normes et

⁴⁹ Hans MORGENTHAU, *Politics among Nations. The struggle for power and peace*, New York, Alfred A. Knopf, second edition revised and enlarged, 1955, pp. 3-12.

⁵⁰ Dario BATISTELLA, *Théories des relations internationales*, 2^e édition, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 2006, p.287

institutions partagées par les acteurs⁵¹. Le constructivisme permettra de faire ressortir les processus cognitifs qui président à la définition et à la désignation des menaces par l'acteur qui, ici est la puissance américaine.

2. Approche méthodologique

Elle concerne la collecte (a) et l'analyse des données (b).

a. Collecte des données

Relativement aux techniques de collecte des données, nous allons recourir à la **recherche documentaire** – en analysant des documents officiels, des ouvrages, des articles de presse et autres revues scientifiques –. Nous mobiliserons également la **recherche empirique** par le canal des entretiens individuels effectués avec des officiers américains et africains.

b. Analyse des données

Les sciences sociales proposent un arsenal méthodologique pour analyser les faits et autres données à la disposition du chercheur. Dans le cadre de notre recherche, nous mobiliserons la **méthode historique**. En effet, en tant qu'instrument de l'explication causale, cette méthode participe de l'étude des phénomènes sociaux en marche. Car, on peut difficilement imaginer une explication qui ne soit diachronique, c'est-à-dire génétique et donc révélatrice des changements et des métamorphoses⁵². Cette méthode permettra de montrer la trajectoire du partenariat stratégique des Etats-Unis en Afrique. Cependant, du fait des limites de l'approche diachronique – étant plus descriptive qu'explicative – l'on va lui ajouter le **fonctionnalisme**. Cette méthode répond plus à une démarche synchronique. C'est-à-dire qu'elle s'attache à mettre en lumière les rapports qui relient entre eux, les phénomènes qui se produisent simultanément⁵³. Cette méthode nous permettra de mieux cerner les contours de ce sujet. Elle repose sur la notion de fonction qui se rapporte « aux processus vitaux ou organiques dans la mesure où ils contribuent au maintien de l'organisme »⁵⁴. Le fonctionnalisme va nous permettre d'explorer les fonctions manifestes et latentes du commandement américain pour l'Afrique.

⁵¹ M. Finnemore, K. Sikkink, « Taking Stock, The constructivist Research Program in international relations and comparative politics », *Annual Review of Political Science*, 2001, pp. 391-416.

⁵² Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001. p. 422.

⁵³ J-C. Loubet DEL BAYLE, *initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris-Montreuil, L'Harmattan, 2007, p.24.

⁵⁴ Madeleine GRAWITZ, *ibid.*, p.424.

L'**analyse stratégique** apparaît comme une méthode pertinente pouvant permettre une meilleure explication des rapports existant entre les acteurs évoqués dans cette étude. La mobilisation de la stratégie comme cadre d'analyse présente en effet un certain nombre d'avantages. Elle pourrait notamment bien renseigner sur les finalités réelles de l'AFRICOM. Cela est vrai dans la mesure où l'action finalisée est au cœur de toute stratégie⁵⁵. Cette dernière elle-même consiste à mettre en œuvre une praxis avec une certaine logique, elle est une gestion de la fin, des voies et des moyens, donc la stratégie est une façon de conduire l'action⁵⁶. La référence à l'analyse stratégique permettra ainsi d'explorer la démarche, les logiques, les moyens et même les intelligences de ce commandement dans la perspective d'atteindre ses objectifs.

VIII. PLAN D'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les principaux axes d'analyse qui constituent l'architecture de ce travail sont au nombre de deux. Le premier concerne l'AFRICOM et le renforcement des capacités des armées africaines (**première partie**) tandis que le deuxième montre le rôle de cette institution dans le renforcement de la présence militaire américaine en Afrique (**deuxième partie**).

⁵⁵ DESPORTES Vincent, PHELIZON J. F., *Introduction à la stratégie*, Paris, Economica, 2007, p. 30.

⁵⁶ Ibid.

PREMIERE PARTIE

**L'AFRICOM ET LE RENFORCEMENT DES
CAPACITES DES ARMEES AFRICAINES**

Depuis les attentats du 11 Septembre 2001, après ceux de Dar Es-Salaam et de Nairobi en 1998, l'Afrique est durablement inscrite dans la riposte planétaire contre le terrorisme lancée par les Etats-Unis. Ce continent qui jusque-là n'était que très périphérique dans la planification stratégique américaine, du coup, acquiert de l'importance aux yeux de la superpuissance. Afin de prévenir les flux probables des membres d'*Al-Qaïda* vers la Corne de l'Afrique du fait de l'intervention en Afghanistan, en Octobre 2001, Washington décide d'y créer la CJTF-HOA. Mise sur pied en Octobre 2002 par le CENTCOM, cette force multinationale sous commandement américain est transférée, le premier Octobre 2008, au commandement américain pour l'Afrique. La création d'un commandement spécifique pour ce continent marque le début d'une ère nouvelle dans les relations américano-africaines. Non seulement, elle révèle la place désormais importante qu'occupe l'Afrique dans le dispositif géopolitique américain, mais également elle traduit la volonté de Washington de prendre en charge les problématiques sécuritaires locales. Or si l'insécurité est l'une des variables explicatives de la réorientation de ce pays vers le continent, celle-ci revêt un aspect particulier. Elle n'est plus forcément le fait d'une puissance rivale, mais de plus en plus de groupuscules disséminés et imprévisibles. Faire face à de telles menaces exige un engagement de proximité et de contact loin du « fétichisme technologique » qu'alimentait la Révolution dans les Affaires Militaires (RMA)⁵⁷.

En effet, Dans un contexte marqué par des guerres de faible ampleur et dont l'inéluctabilité du contact est de mise, les américains redoutent le « syndrome somalien ». Car le peuple américain est réticent aux engagements militaires extérieurs parce qu'ils engendrent des pertes. Or d'après l'opinion américaine, la vie américaine est sacrée⁵⁸. Dans le souci de concilier nécessité de traitement de l'insécurité et préservation des vies américaines, les autorités de Washington optent pour la formation de « *Proxy forces* ». Il s'agit de forces sous-traitantes

⁵⁷Ce concept qui fait de la supériorité technologique, un élément déterminant pour la victoire se trouve limité dans un contexte où la menace est diffuse au sein de la population. Les frappes de précision et à distance n'ont plus droit de cité. Voir Général Vincent DESPORTES, *Le piège américain. Pourquoi les Etats-Unis peuvent perdre les guerres d'aujourd'hui*, Paris, Economica, 2011, pp. 249-254.

⁵⁸Ibid., p.222.

combattant au profit des intérêts américains⁵⁹. Pour y parvenir, l'AFRICOM met l'accent sur le renforcement des capacités des armées africaines.

Depuis les attentats du 11 Septembre 2001, le continent africain est considéré comme un vivier pour le terrorisme international. Les Etats africains ne contrôlant pas l'ensemble de leurs espaces territoriaux, du fait du manque de moyens financiers, matériels et humains. C'est dans ce sens que l'habilitation des forces africaines apparaît de manière claire dans le discours politique qui accompagne la mise sur pied du commandement américain. Il s'agit ici de pallier les carences des armées africaines et de les rendre plus efficaces face aux nouvelles menaces. Cependant, même si des programmes d'assistance sécuritaire sont mis en pratique avec en bonne place, la formation militaire (**Chapitre I**), ceux-ci ont néanmoins, malgré leur raison d'être, certaines tendances et certains résultats qui méritent d'être évoqués au travers d'une analyse critique (**Chapitre II**).

⁵⁹Ibid.

***Chapitre I : La place de la formation militaire dans
l'agenda de l'AFRICOM***

Lors de sa création le 6 Février 2007, les autorités américaines assignaient un certain nombre de missions au commandement dédié à l'Afrique. Parlant de cette institution, Theresa WHELAN énonçait que: *"this new Command will strengthen our security cooperation with Africa and help to create new opportunities to bolster the capabilities of our partners in Africa..."*⁶⁰. Cette déclaration est assez représentative de la place qu'occupe la formation militaire dans l'agenda de cette structure. Vu sous cet angle, ce commandement s'écarte en principe de la ligne directrice des cinq autres. La plupart d'entre eux étant nés au sortir de la seconde guerre mondiale. Mis sur pied depuis 1945, ce réseau de commandements avait pour principale mission, d'endiguer l'expansion de l'Union Soviétique. Il s'agissait également pour les Etats-Unis d'assurer une permanence mondiale contre une menace croissante et multiple et de contrôler plusieurs crises simultanément⁶¹. Or le contexte de création de l'AFRICOM n'est pas le même. Car, même si la Chine est un adversaire de plus en plus sérieux pour Washington, elle ne l'est pas autant que l'était l'URSS. Par ailleurs, l'opposition entre Washington et Pékin est plus économique et commerciale. C'est peut-être pour cela que les ambitions militaires de cette institution ne sont pas affirmées avec la plus grande fermeté et la plus grande visibilité. Elle s'attèle plutôt – officiellement – à former les armées africaines. Répondant ainsi à un encadrement doctrinal spécifique (**Section I**), avec une place centrale reconnue à la formation militaire (**Section II**).

SECTION I : ENCADREMENT DOCTRINAL DE L'AFRICOM

L'AFRICOM, à en croire les autorités américaines, présente un caractère particulier en ceci qu'il n'est pas concentré sur le combat tel que c'est le cas avec les autres commandements combattants américains dans le monde, mais plutôt sur la prévention des conflits⁶². Cette démarche est l'aboutissement d'une évolution doctrinale qui consacre l'approche globale de la sécurité comme nouveau paradigme d'engagement militaire américain (**A**), une telle doctrine présentant de nombreux enjeux dans l'environnement africain (**B**).

A. L'évolution de la doctrine sécuritaire américaine en Afrique depuis 1990

⁶⁰ Theresa WHELAN, "Why AFRICOM," op. cit.

⁶¹ Philippe BOULANGER, *Géographie militaire*, Paris, Ellipses, 2006, pp. 214-217.

⁶² Theresa WHELAN, "Why AFRICOM," op. cit.

Face à une multiplication des conflits post-guerre froide en Afrique, les Etats-Unis ont fait preuve d'une certaine prudence relativement aux interventions militaires directes sur le continent africain. Privilégiant plutôt l'assistance militaire. Cette dynamique s'accroît avec l'échec de l'intervention en Somalie où 18 soldats américains avaient perdu la vie⁶³. La chute de l'URSS ayant érigé les Etats-Unis en superpuissance, ces derniers vont se concentrer sur les *Military Operations Other Than War* (MOOTW) (1) qui seront plus tard remplacées par les opérations dites de *Stability Operations* (2).

1. La doctrine “*Military Operations Other Than War*”

Depuis la fin de la Guerre Froide, l'engagement sécuritaire américain sur le continent africain s'est opéré dans le cadre d'une doctrine militaire baptisée *Military Operations Other Than War* ou opérations militaires autres que la guerre. Définie par le Département de la Défense et publiée le 16 Juin 1995, elle est basée sur le postulat selon lequel dans un contexte d'incertitude – lié à l'effondrement de l'URSS, – seule la suprématie militaire peut garantir une assurance contre la nouvelle donne⁶⁴. Cette doctrine a également pour arrière-plan, la doctrine de sécurité américaine annoncée à Aspen en Août 1990. Celle-ci insistait sur la nécessité de la présence à l'avant destinée à manifester l'« engagement en temps de paix » pour la protection de leurs intérêts à l'étranger, la capacité de réponse rapide et efficace aux crises régionales et l'aptitude à reconstituer des moyens de défense important au cas où l'Union Soviétique redeviendrait une menace⁶⁵.

La doctrine *MOOTW* fait suite à un rapport du Département de la Défense paru dans la *Bottom-up review* publiée en Octobre 1993. Les conclusions de ces travaux mettent l'accent sur une stratégie fondée sur l'engagement, la prévention et le partenariat, afin de contrer les risques et de saisir les opportunités offertes par la nouvelle ère⁶⁶. En tant que paradigme d'engagement

⁶³Robert BERSCHINSKY, « African Dilemma: The Global War On Terrorism, capacity Building, Humanitarianism, and the future of U.S. Security Policy in Africa. », Strategic Studies Institute of the U.S. Army War College, November 21, 2007, disponiblesur<http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pdffiles/pub827.pdf>. consulté le 15 Mai 2014.

⁶⁴ Nicole VILBOUX, *Les stratégies de puissance américaines*, Paris, Ellipses, 2002, p. 25

⁶⁵Ibid., pp. 26-27.

⁶⁶Ibid., p.30.

militaire, cette doctrine consacre l'utilisation des capacités militaires dans des opérations militaires autres que le combat direct généralement dans un cadre multinational ou interministériel⁶⁷.

Fondées sur la prévention des conflits, les *MOOTW* englobent les opérations en faveur de la paix, les actions humanitaires effectuées par les armées ainsi que toutes interventions militaires de nature limitée. Ces opérations se rangent sous deux groupes. Celles qui se font en temps de paix, il s'agit notamment de la lutte contre la drogue, du secours apporté en cas de catastrophe, du soutien aux autorités civiles, de la construction de la paix et de l'assistance extérieure⁶⁸. Le deuxième concerne celles des opérations qui se déroulent dans un environnement conflictuel. L'on peut noter ici, des frappes et des raids qui seraient le fait des forces américaines, des opérations d'imposition de la paix, de soutien à une insurrection, des actions anti-terroristes, ou des missions de maintien de la paix⁶⁹. C'est cette doctrine qui a présidé à la mise en place d'institutions telles que la Force de Réponse aux crises Africaines (ACRF) lancée en Septembre 1996. Celle-ci sera très vite remplacée par l'Initiative de Réponse aux Crises africaines (ACRI) destinée à former les officiers africains dans le maintien de la paix tel que défini par le Chapitre VI de la charte des Nations Unies. Cette initiative sera elle-même remplacée par *African Contingency Operations Training and Assistance* (ACOTA). Créée en 2004, cette dernière est destinée à renforcer les capacités des armées africaines à participer à des opérations militaires telles que définies dans le chapitre VII de la Charte des Nations Unies⁷⁰.

Parmi les autres programmes de formation qui ont été mis sur pied dans le cadre de cette doctrine, l'on peut citer l'*International Military Education Training* (IMET). Ce programme prévoit la formation d'officiers dans les écoles américaines. Ainsi, jusqu'en 2001, les militaires

⁶⁷DOD, Chairman of the Joint Chiefs of Staff, Joint Pub 3-07 : *Joint Doctrine for Military Operation Other Than War*, Washington DC, 16 juin 1995, p. I-1.

⁶⁸N. Vilboux, *Les stratégies de puissance américaines*, op.cit. p. 31.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰Dibril DIOP, « l'Afrique dans le nouveau dispositif sécuritaire des Etats-Unis. De la lutte contre le terrorisme à l'exploitation des opportunités commerciales. Les nouveaux paradigmes de l'interventionnisme américain », *CERIUM*, Université de Montréal, juin 2009, p. 6.

de 31 Pays africains y avaient reçu un enseignement⁷¹. Si la doctrine *MOOTW* s'est avérée importante dans le sens du renforcement des capacités des armées africaines pour faire face à la prolifération des conflits de l'ère post-guerre froide, celle-ci s'est avérée particulièrement nocive face à un environnement sécuritaire évolutif. Pour le général Vincent DESPORTES, elle est très marquée par une culture classique et donc inadaptée à gérer les nouvelles formes de crises⁷². En effet, elle martèle que les armées existent « *to win the Nation's War* »⁷³. C'est-à-dire pour gagner des guerres de nations. Ce qui relève pourtant de l'ancienne approche militariste. Sur le terrain la doctrine *MOOTW* s'est avérée limitée. D'où sa substitution par un autre paradigme d'engagement militaire qui se veut plus adapté.

2. La doctrine "*Stability Operations*"

Lorsqu'il s'interrogeait sur la « *possibilité de trouver une façon efficace de n'utiliser qu'une partie de la puissance* »⁷⁴, Henry KISSINGER mettait à nu ce qui allait constituer l'un des obstacles les plus redoutables aux engagements militaires américains. Fondamentalement basée sur la suprématie militaire, l'action extérieure américaine rencontre de nombreuses difficultés. D'où le besoin d'une révision de la doctrine d'engagement.

Sur le plan théorique, le problème de la dialectique permanence/contingence du cadre d'action stratégique est clairement posé. Généralement, l'on identifie deux grandes tendances. La première, qui est représentée par Antoine Henry JOMINI, insiste sur l'existence de principes universels et immuables qui sous-tendent toute action stratégique. La deuxième représentée par Carl Von CLAUSEWITZ insiste sur l'incertitude permanente et donc sur la nécessaire révision de la doctrine d'action⁷⁵. En effet, assimilant la stratégie à une science, JOMINI estime qu'elle peut être soumise à des maximes dogmatiques qui approchent les axiomes des sciences

⁷¹ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, « Approches française et américaine de la sécurité en Afrique subsaharienne », *La Revue Internationale et Stratégique*, n. 42, été 2001, p. 166.

⁷² Vincent DESPORTES, *Le piège américain. Pourquoi les Etats-Unis peuvent perdre les guerres d'aujourd'hui*, op. cit., p. 274.

⁷³ Ibid., pp. 274-275.

⁷⁴ Henry KISSINGER, *Nuclear Weapon*, cité par V. DESPORTES, ibid., p.274.

⁷⁵ Philippe BRAILLARD, Gianluca MASPOLI, « La « Révolution dans les affaires militaires : paradigmes stratégiques, limites et illusions », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Volume III, 2002, p. 632.

positives⁷⁶. En d'autres termes, toute stratégie devrait obéir à des règles secrétées par l'expérience historique et dont la négligence pourrait mener à l'échec. A l'opposé de cette conception, l'approche défendue par CLAUSEWITZ s'oppose à toute élaboration de règles. Pour lui, toute guerre – ou plus largement – toute stratégie est le royaume de l'incertitude et le domaine du hasard. En conséquence, les trois quarts des événements sur lesquels repose l'action sont plongés dans le brouillard d'une incertitude plus ou moins profonde⁷⁷. C'est tout le sens des concepts de « brouillard de la guerre » ou encore de « friction ». Les partisans de cette thèse montrent la difficulté de l'opérationnalisation de méthodes et techniques préalablement définies. Une telle situation est favorisée par l'imparfaite connaissance des intentions et des capacités de l'ennemi ; l'imprécision des calculs et des solutions⁷⁸. Le Maréchal de SAXE notait déjà que « la guerre est une science couverte de ténèbres dans l'obscurité desquelles on ne marche pas d'un pas assuré »⁷⁹. L'activité guerrière ou stratégique échapperait ainsi à toute schématisation ou mathématisation. C'est pourquoi, face à la complexité de l'environnement conflictuel, les théoriciens de la nature « artistique » de la stratégie estiment qu'elle doit être adaptée à un contexte particulier. Cela commande la définition de nouveaux objectifs politiques.

Ce débat paradigmatique entre permanence et contingence du cadre d'action stratégique renseigne assez bien sur l'évolution qu'a connue la doctrine d'engagement des Etats-Unis implémentée par l'AFRICOM. En effet, puisque fondée sur la suprématie militaire, la doctrine *MOOTW* s'avérait de plus en plus inadaptée face à l'évolution des réalités sécuritaires du monde. Les interventions militaires en Irak et en Afghanistan sur ce plan sont assez instructives. En Irak par exemple, malgré l'expédition militaire américaine, sur le plan politique, les tensions entre sunnites et chiïtes s'aggravent, ainsi que le conflit avec les Kurdes et le Premier ministre *Nouri Al-Maliki* n'est plus aimé ni par son gouvernement, ni par la population. Par ailleurs, la corruption s'est répandue dans tous les secteurs du pays, et la stabilité et la sécurité sont loin d'être rétablies⁸⁰. Cet échec est également reconnu par le Département américain de la Défense

⁷⁶ Antoine-Henri JOMINI, *Précis de l'art de la guerre*, Paris, Perrin, 2001, p. 287.

⁷⁷ Carl Von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, op. cit., p. 78.

⁷⁸ Gérard CHALIAND, Arnaud BLIN, *Dictionnaire de stratégie militaire*, Paris Perrin, 1998, p. 232.

⁷⁹ Cité par Gérard CHALIAND, *ibid.*, p. 34.

⁸⁰ Al-Ayat, « Irak, l'échec américain », *Courier International*, 15 Mars 2013 Disponible sur www.courrierinternational.com consulté le 28 janvier 2014.

qui note que la réussite d'une action étrangère ne s'apprécie pas que sur le plan militaire, mais aussi en termes de reconstruction des infrastructures, de soutien au développement économique, d'établissement de l'Etat de droit, d'instauration d'une gouvernance responsable, d'établissement des services essentiels, et de construction d'une nation où les autorités militaires sont soumises à celles civiles⁸¹.

En réalité, la sonnette d'alarme sur la nécessité de réviser la doctrine d'engagement extérieur des Etats-Unis a été tirée par l'*US Marines Corps*. C'était dans un document intitulé « *Marines Corps Concept for a Changing Security Environment* ». Publié en 2006, ce document note l'importance mais également l'insuffisance des opérations militaires classiques. Il met alors l'accent sur l'entraînement et le conseil des forces de sécurité de la nation hôte, le rétablissement des services de base, la promotion de la bonne gouvernance ou encore le développement économique⁸². Le *Marines Corps* a été relayé par le secrétaire à la défense Robert Gates. S'opposant à la pensée militaire classique qui est animée par les élus et les grands groupes militaro-industriels, ce dernier indique un nouveau principe directeur pour la stratégie de défense nationale, à savoir l'équilibre. Il s'agit d'une meilleure intégration des moyens militaires et civils dans le sens d'une meilleure coopération civilo-militaire⁸³. Ces recommandations de R. Gates sont pertinentes d'autant plus que dans les guerres d'aujourd'hui, l'efficacité militaire ne se mesure plus par le degré de destruction – si chère à Washington – mais par la capacité des forces armées à créer les conditions d'un dialogue et d'un consensus politique⁸⁴.

Cette inquiétude des autorités américaines relativement à leurs engagements militaires à l'étranger a entraîné la conception d'une nouvelle doctrine en 2010. C'est celle des *Stability Operations*. Il s'agit d'une approche globale placée sous l'autorité du Département d'Etat en collaboration avec d'autres agences et services. Le concept de *Stability Operations* a trois composantes. Notamment, les activités de réponses initiales qui visent la création d'un environnement sain et sécurisé ainsi que la réponse aux besoins humanitaires immédiats de la population ; ensuite les activités de transformation qui concernent la sécurité dans son sens large,

⁸¹JCS, *Stability Operations, Joint Publication 3-07*, 29 Septembre 2011, p. vii.

⁸²Paul HAERI, *De la guerre à la paix, pacification et stabilisation post-conflit*, Paris Economica 2008, p. 67.

⁸³Vincent DESPORTES, *Le piège américain...*, op. cit., p. 264.

⁸⁴Frank BURBAGE, « L'efficacité militaire : spécificité et paradoxe », Entretien avec le colonel Patrick Destremau, *Cahiers Philosophiques*, 2010/1, n° 121, pp. 109-113.

la reconstruction et l'habilitation des forces de sécurité partenaires ; enfin, les activités de soutien qui se focalisent sur les efforts à long terme destinés à reconstruire les capacités de l'Etat bénéficiaire et à créer des conditions favorables au développement durable⁸⁵. Ainsi contrairement aux autres Commandements américains qui sont centrés sur le combat, l'AFRICOM insiste en priorité sur la prévention des conflits⁸⁶. Ce commandement est considéré comme un laboratoire de mise en œuvre expérimentale d'une approche globale de la sécurité. Puisque ses activités sont basées sur l'assistance sanitaire, l'aide humanitaire, l'action humanitaire contre les mines, la réponse aux catastrophes, la réforme du secteur de sécurité ainsi que sur les opérations de soutien à la paix⁸⁷. C'est cet encadrement doctrinal qui fait du Commandement Américain pour l'Afrique, un commandement spécifique pouvant répondre à des enjeux spécifiques.

B. Les enjeux de la doctrine “*Stability operations*”

Depuis son adoption en 2010, cette doctrine représente un grand espoir pour les autorités américaines. Puisqu'elle devrait permettre de mieux aborder les problématiques sécuritaires sur le continent. En réalité, il s'agit d'adapter les réponses sécuritaires américaines (2) à la spécificité de l'environnement africain (1).

1. la spécificité de l'environnement sécuritaire africain

Depuis la fin de la guerre froide, le continent africain se trouve dans une spirale conflictuelle qui s'assimile à une pandémie. En effet, ce continent est l'un des plus touchés par une suite ininterrompue de guerres permanentes et de violences folles⁸⁸. Il s'agit en majeure partie de guerres intra-étatiques. On est passé des guerres interétatiques – dont le champ de références était structuré par un ordre politique articulé autour de l'Etat-nation – à des guerres où la destruction

⁸⁵JCS, “*Stability Operations*” *Joint Publication 3-07*, op. cit. pp. vii-viii.

⁸⁶ Statement of General Cater HAM before the Senate Armed Services Committee, DOD, 2012 Posture, United States Africa Command, March 1st, 2012, disponible sur le site de l'AFRICOM www.africom.mil. consulté le 22 Novembre 2013.

⁸⁷Yves AUNIS, « AFRICOM, un laboratoire de mise en œuvre de l'approche globale », in *Diplomatie*, 15 Février 2011.

⁸⁸Jean Du Bois de GAUDUSSON, « Nouveaux conflits, Solutions nouvelles ? », *Questions Internationales*, n° 5, janvier-février 2004, p. 4.

se fait de l'intérieur⁸⁹. L'affrontement des volontés – dialectique des volontés, – en tant qu'essence de la stratégie n'a plus lieu entre les Etats. Il se déroule désormais au niveau des individus⁹⁰. Ceux-ci s'opposent soit entre eux, soit à l'Etat auquel ils font un certain nombre de reproches.

Parmi les variables explicatives de ces conflits, se trouve en bonne place, le processus de démocratisation mal négocié qui avait donné lieu depuis 1990, à de nombreux conflits aux conséquences dramatiques⁹¹. Ainsi une rébellion serait la réaction à une répression politique. Par ailleurs, on peut également considérer les actions de ces groupes violents comme la recherche de la justice sociale. Il s'agit notamment de l'inégalité dans le revenu des ménages ainsi que l'inégalité dans la propriété des terres⁹². Cet aspect pose le problème de la bonne gouvernance politico-économique qui est encore quelque peu absente dans la gestion des Etats africains.

Cette multitude de conflits a des conséquences qui entament véritablement les capacités régulatrices et distributrices de l'Etat. En effet, pendant la guerre civile, l'Etat détourne une partie de ses ressources des activités productives vers des activités destructives. Le plus souvent, il augmente ses dépenses militaires. Or une telle augmentation présente le risque d'entraîner la diminution des sommes affectées à d'autres secteurs tels que la santé et l'infrastructure⁹³. Le cas du Tchad est assez illustratif de la logique d'augmentation des dépenses militaires en période de conflit. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby en 1990, l'on a assisté à la signature des accords de paix entre le gouvernement et les rebelles du Mouvement pour la Démocratie et la Justice du Tchad (MDJT), notamment à Tripoli, en Janvier 2002. Ceux-ci prévoyaient la cessation des hostilités et l'amnistie générale. Cependant la résurgence des hostilités en Mars-Avril 2006 a entraîné une augmentation presque vertigineuse des dépenses militaires. Celles-ci sont passées de 68,9 millions USD en 2005 à 446,0 millions USD en 2007⁹⁴. Il fallait pour le

⁸⁹ Bernard WICHT, « Vers l'ordre oblique : la contre guérilla à l'âge de l'infoguerre », in Hervé COUTAU-BEGARIE (dir.), *Stratégies irrégulières*, Paris, Economica, 2010, pp. 831-836.

⁹⁰ Ibid., p. 835.

⁹¹ Alain FOGUE, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 10.

⁹² Banque Mondiale, *Briser la spirale des conflits. Guerre civile et politique de développement*, Paris, Nouveaux Horizons, 2005, pp. 87-88.

⁹³ Ibid., p.31.

⁹⁴ Voir données statistiques du SIPRI.

président Déby, combattre les rebelles du Front Uni pour le Changement (FUC). Par ailleurs, entre 2002 et 2007, les dépenses consacrées aux secteurs sociaux n'ont augmenté que de 9% contre 19% pour le secteur de la sécurité. Pour être plus précis, la part des services sociaux dans les dépenses publiques de ce pays entre 2006 et 2008 est passée d'environ 23% à moins de 20%⁹⁵.

Pour le cas du Mali, ce pays s'est vu envahir en Mars 2012 par des groupes insurgés de nature différente. Il s'agissait du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), *Ansar Eddine*, AQMI ou encore le MUJAO⁹⁶. Cette invasion rapide s'explique par l'incapacité de cet Etat à assurer le contrôle sur l'ensemble de son territoire, ses capacités de régulation étant très réduites. En effet, suite à l'insurrection des Touaregs de 2000, le gouvernement s'est engagé dans une riposte dans le Nord du Pays. Les dépenses militaires franchissaient pour la première fois, la barre des 80 millions USD. En fait, celles-ci passaient de 76,3 millions en 1999 à 88,5 millions USD en 2000⁹⁷. Or malgré ces efforts qui permettent d'atteindre la somme de 153,0 millions USD en 2012⁹⁸, le pays ne sera pas épargné. Car il ne disposait que de 33 chars d'assaut (12 T-55 et 21 T-34 de fabrication russe) ; 2 BM-21 ; 8 canons D-30 et une dizaine d'obusier de différents calibres ; 4 avions de combat (MIG-21), 10 avions de transport, 4 hélicoptères d'interception et deux de transport⁹⁹. Ce qui en fait une armée modeste et donc incapable d'assurer le contrôle de 1 240 192 km² de superficie. Ce pays devient donc une terre fertile à l'installation de groupes criminels divers.

Ceci montre clairement que la menace aux intérêts américains en Afrique n'est plus prioritairement liée à l'aspect militaire, mais plutôt au potentiel de fragilisation des Etats africains. Les facteurs les plus importants étant la pauvreté, la mauvaise gouvernance, les épidémies, le manque de démocratie ou encore les faibles capacités des forces de défense. Ce qui commande une adaptation des réponses sécuritaires américaines à l'environnement africain.

⁹⁵Unicef, Les enfants, les DSRP et les budgets au Tchad, *Notes de Synthèse*, février 2009, p. 3.

⁹⁶Cherif OUAZANI, « Operation Remobilisation », *Jeune Afrique*, n. 2683, du 10 au 16 Juin 2012, p. 24.

⁹⁷Données du SIPRI.

⁹⁸Ibid.

⁹⁹Cherif OUAZANI, « Operation Remobilisation », op. cit., p. 27.

2. L'adaptation des réponses sécuritaires à l'environnement africain

Depuis la chute du mur de Berlin et surtout les attentats du 11 Septembre, l'Afrique représente un enjeu important pour la sécurité américaine. En effet, selon les autorités américaines, ce continent s'avère particulièrement fertile aux nouvelles menaces comme le terrorisme, la piraterie maritime ainsi que diverses activités criminelles. Washington attribue cet état de choses à l'incapacité des africains à contrôler l'ensemble de leurs territoires. Pour désigner ces Etats, le Département d'Etat américain parle fort-à-propos d'Etats défaillants (*falling states*), d'Etats fragiles (*weak states*) et même souvent d'Etats faillis (*failed states*). Ce dernier type d'Etat est celui qui exerce une autorité limitée sur son territoire et qui abrite des zones de « non-droit »¹⁰⁰. Cette réalité a fait dire au gouvernement américain que : « *Weak State like Afghanistan, can pose as great danger to our national interest as strong* »¹⁰¹. Pourtant tel qu'indiqué plus haut, certains Etats africains présentent ces caractéristiques.

La réduction des capacités de régulation inhérente aux conflits et à l'insuffisance des moyens met à rude épreuve, la sécurité américaine. Etant donné que certaines régions africaines sont devenues des havres pour les terroristes. Parce que disposant de grands « espaces non gouvernés » qui permettent aux terroristes et criminels de se réfugier, acquérir et entreposer des armes, recruter des membres et surtout mener des opérations¹⁰². C'est le cas du Sahara, qui, en quelques années est devenu un espace de « non-droit » où les contrebandiers et trafiquants en tout genre ont tracé une série de pistes en marge des voies officielles, où les migrants développent leurs propres réseaux de route et où AQMI a pris possession du Nord-est du Mali qui échappe à l'autorité de l'Etat central¹⁰³. Dans un tel contexte caractérisé par l'asymétrie qui est une forme de menace multiple, diffuse et imprévisible, l'adoption d'approches militaires classiques liées au combat s'avère limitée. Il faut pour cela mettre en place des approches multiples, afin de la

¹⁰⁰JCS, *Stability Operations, Joint Publication 3-07*, op. cit., p. ix.

¹⁰¹ White House, *National Security Strategy of the United State of America*, Washington, DC, Septembre 2002, p. v.

¹⁰² BELLAMY, « L'engagement des Etats-Unis en matière de sécurité en Afrique », *Bulletin de la sécurité africaine*, n° 1, Juin 2009, Centre d'Etude Stratégique d'Afrique, disponible sur le lien <http://www.africacenter.org>, consulté le 4 Février 2014.

¹⁰³ Emmanuel GREGOIRE, « Le Sahara. Quelques signes inquiétants de conflits à venir... », *Les Grand Dossiers de Diplomatie*, n. 7, février-mars 2012, p. 90.

contrer¹⁰⁴. Cette menace est liée à des problèmes sociaux courants tels que le bien-être, la santé, l'éducation, la démocratie. C'est toute la signification du concept de sécurité humaine. L'on comprend ainsi le sens de la doctrine *Stability Operations* qui semble plus adaptée à un tel environnement sécuritaire. Puisqu'abordant la sécurité dans son sens le plus large afin de prévenir les crises.

La définition de la sécurité des Etats-Unis rime désormais avec la stabilité des Etats africains. C'est la raison pour laquelle, "*Preventing conflicts, stabilizing crisis and building security sector capacity are essential elements of America's National Security approach*"¹⁰⁵. Cette approche proactive destinée à éviter les conflits reflète l'évolution de la stratégie du Département de la Défense. Ainsi, il affirme: "*We want to help develop a stable environment in which civil society can be built and that the quality of life for the citizenry can be improved*"¹⁰⁶. Le nouveau paradigme d'engagement militaire américain est donc beaucoup plus basé sur la prévention que sur la réaction.

La focalisation de Washington sur le facteur humain – qui est central dans la conflictualité contemporaine – pourrait faire croire que finalement, ce pays a abandonné l'un des principes fondamentaux de sa culture stratégique. C'est-à-dire qu'il a cessé non seulement de se prévaloir de son statut d'hyperpuissance – qui conduit à l'«*over-confidence*» – mais également de mépriser l'ennemi¹⁰⁷. Cette tendance laisse également transparaître une sorte de politisation de la stratégie américaine tant souhaitée par l'Amiral Mullen. Ce dernier, lors de son discours du 3 Mars 2010 à l'Université du Texas, avait proposé une relecture de la culture stratégique de son pays. Rejetant l'idée de rupture entre action politique et action des armées, il estime que la défense et la diplomatie ne sont pas exclusives chacune mais doivent se compléter tout au long du processus compliqué de l'action internationale¹⁰⁸. Il s'agit donc d'une réorientation *clauswitzienne* de la pensée militaire américaine. Cette-à-dire que les autorités américaines

¹⁰⁴Sophia CLEMENT-NOGUIER, « Un concept aux multiples facettes. Sécurité du fort contre asymétrie du faible », *Revue Internationale et Stratégique*, n. 51, Automne 2003, p. 92.

¹⁰⁵2010 *Quadrennial Defense Review*.

¹⁰⁶DOD, "News Briefing with principal Deputy under Secretary Henry from pentagon", February 7, 2007.

¹⁰⁷Vincent DESPORTES, J. F., PHELIZON, *Introduction à la stratégie*, Paris, Economica, 2007, p. 74.

¹⁰⁸Cité par DESPORTES (Vincent), *Le piège américain...*, op. cit., p. 266

ressentent désormais le besoin de subordonner l'action militaire à des objectifs politiques plus larges. Notamment ceux liés à la construction d'une société stable et autonome. C'est la raison pour laquelle l'AFRICOM met en bonne place, la formation des armées africaines pour que celles-ci puissent assurer elles-mêmes leur propre sécurité.

SECTION II – LA FORMATION MILITAIRE : UN REFERENTIEL IMPORTANT DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'AFRICOM

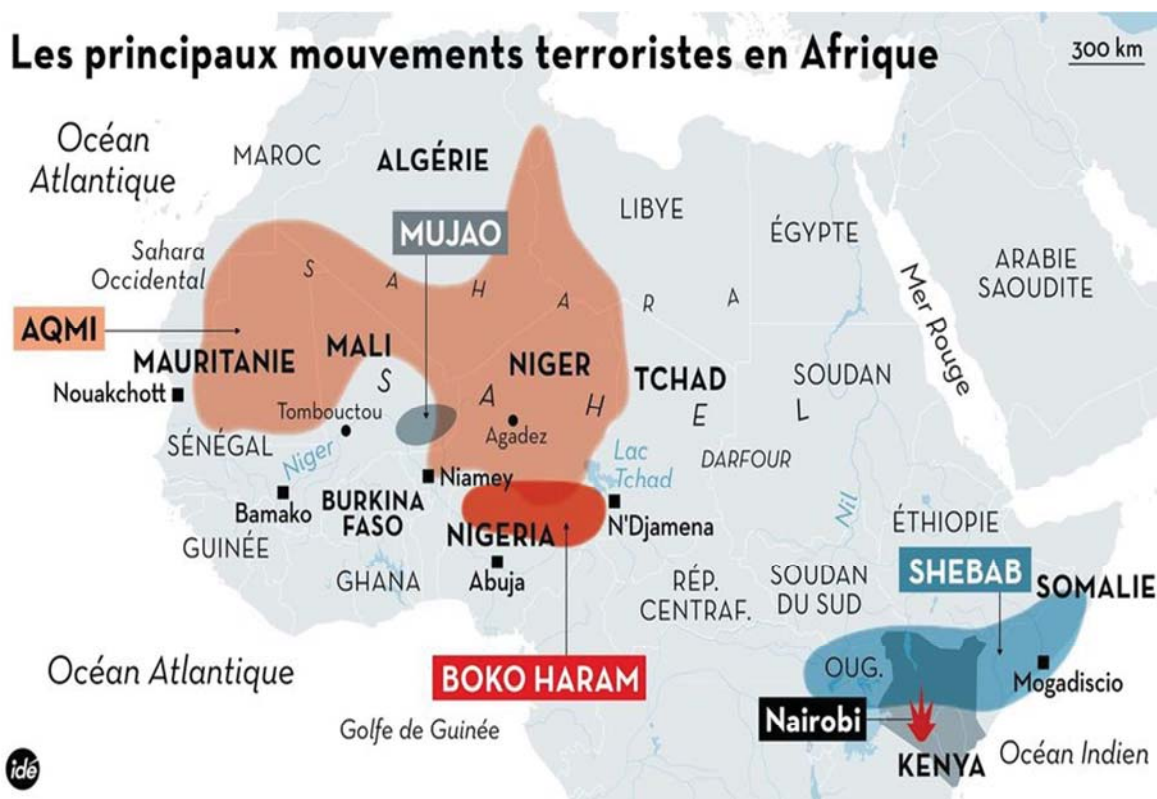
Dans la nouvelle stratégie du DOD en Afrique, la sous-traitance des questions de sécurité aux forces africaines est cardinale. Pour y parvenir, le nouveau Commandement américain qui a la charge de la mise en œuvre de cette stratégie, assure la formation des armées africaines pour les rendre capables de faire face aux défis sécuritaires sur le continent. D'ailleurs, parlant de l'AFRICOM, le DOD avait précisé : “*Its principal mission will be in the area of security cooperation and building partnership capability.*” Cette déclaration montre la place importante qu'occupe la coopération sécuritaire dans les objectifs du commandement américain. Cette activité est en majeure partie focalisée sur la lutte contre le terrorisme (A) ainsi que sur la lutte contre la piraterie maritime (B).

A. La mobilisation américaine en faveur de la lutte contre le terrorisme en Afrique

Dans le cadre de la *Global War On Terror* (GWOT) engagée par l'administration Bush en 2001, l'Afrique est un client assez important. En effet, c'est sur ce continent que deux ambassades américaines ont été visées par la nébuleuse *Al-Qaïda* en 1998. Il s'agit de celles de Nairobi et de Dar es-Salaam. Les attentats du 11 Septembre 2001 ont accru l'inquiétude des autorités américaines de voir ce continent devenir un véritable bastion terroriste. Pour prévenir cette éventualité, l'AFRICOM s'attèle à combattre la menace terroriste toujours prégnante sur le continent (1) en multipliant des programmes de lutte contre le terrorisme (2).

1. Prégnance de la menace terroriste en Afrique

Les principaux mouvements terroristes en Afrique



Carte n°2 : le terrorisme en Afrique. Sources : journal.liberation.fr, consulté le 7 Septembre 2014

Depuis l'éviction du FIS (Front Islamique du Salut), vainqueur des élections algériennes de 1992, ce pays fait face à une grande insurrection. En effet, sous l'effet de la frustration, ce mouvement politique se transformera en GIA (Groupe Islamique Armé) et entrera dans la clandestinité pour combattre le gouvernement. Devenue GSPC en 1998, cette insurrection connaît une évolution doctrinale qui sera consacrée par son alliance, le 11 Septembre 2006, à *Al-Qaïda*, devenant *Al-Qaïda au Maghreb Islamique*¹⁰⁹. Dans le nouveau label, l'objectif est de mener le jihad non seulement en Algérie, mais aussi à d'autres pays du Maghreb tels que le Maroc, la Libye, ou encore la Tunisie¹¹⁰. Au vu de l'extension géographique de ce groupe et des liens qu'il noue avec d'autres groupes considérés comme terroristes à travers l'Afrique, il est possible de parler d'une multinationale du terrorisme sur le continent. Et cela en raison d'une alliance composée de personnels de toutes nationalités, aux parcours professionnels et humains très

¹⁰⁹William ASSANVO, « Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », *Les Notes d'Ovida*, n° 12, juillet 2012. Disponible sur www.ovida-afrido.org consulté le 11 Mai 2013.

¹¹⁰Ibid.

différents¹¹¹. Ce qui en fait une menace transnationale, dans le sens où elle implique la connexion entre groupes à travers le continent : l'action clandestine devenant plurielle, ouverte et solidaire. Cette connexion se fait entre des groupes qui ont un sens similaire de la lutte, une connaissance commune de la clandestinité, un usage de méthodes voisines et par conséquent un besoin identique de matériels et de supports¹¹². Cette tendance se fait déjà sentir en Afrique du Nord où l'on évoque de plus en plus des liens entre *AQMI* et *Boko Haram*. Les deux groupes seraient en intelligence depuis 2010 lorsque l'Emir d'*AQMI*, Abdel Malek avait publiquement proposé son soutien à la rébellion nigériane à travers l'apport en hommes, en équipements et en matière de formation¹¹³. Sur le terrain, il est même indiqué que *Boko Haram* se livre à des prises d'otages au compte d'*AQMI*, en échange d'argent, d'armes, et de munitions¹¹⁴.

L'Afrique de l'Est est également considérée comme une région prolifique au terrorisme international. Elle abrite des groupes intégristes dans plusieurs de ses Etats comme l'Ethiopie, l'Erythrée, les Comores, l'île Tanzanienne de Zanzibar, et même le Soudan qui est désormais considéré comme un sanctuaire pour les fondamentalistes islamistes désireux d'essaimer dans les pays voisins¹¹⁵. Cependant le pays qui attire le plus d'attention dans la région est la Somalie. En effet depuis la chute de Siyad Barré en 1991, le territoire est divisé en trois entités distinctes. Le *Somaliland* au Nord, le *Puntland* à l'Est et la côte méridionale qui pourrait être considérée comme le cœur politique du pays. Or cette dernière partie n'est sous aucun contrôle effectif, malgré le renversement de l'Union des Tribunaux Islamiques en Décembre 2006 par l'armée éthiopienne et surtout l'instauration d'un gouvernement de transition en 2009. En réalité, dans ce

¹¹¹Franck-Emmanuel CAILLAND, Bruno DELAMOTTE, « Terrorisme et contre-terrorisme après les attentats du 11 Septembre 2001 », in Pascal BONIFACE (dir.), *Les leçons du 11 Septembre*, Paris, PUF, 2001, p. 60.

¹¹²Nathalie CETTINA, *terrorisme, l'histoire de sa mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 20.

¹¹³Jean-Pierre FILIU, « Could Al-Qaeda turn African in the Sahel ? », Carnegie Papers, number 112, June 2010, disponible sur http://carnegieendowment.org/files/al_qaeda_sahel.pdf consulté le 15 Mai 2013.

¹¹⁴Emmanuel OGALA, "exclusive: Boko Haram gets N40million donation from Algeria", *Premium Times*, May 13, 2012. <http://premiumtimesng.com>, Consulté le 2 Mars 2014.

¹¹⁵A. R. GANDOUR, *Jihad humanitaire. Enquête sur les ONG islamiques*, Paris, Flammarion, 2002. Cité par Dibril DIOP, « L'Afrique dans le nouveau dispositif sécuritaire des Etats-Unis. De la lutte contre le terrorisme à l'exploitation des opportunités commerciales. Les nouveaux paradigmes de l'interventionnisme américain », op. cit., p. 4.

territoire, s'épanouissent milices privées, gangs mafieux, mouvements islamistes, groupuscules armés de tous types¹¹⁶.

Au nombre des groupes islamistes en activité dans le pays l'on a celui qui est baptisé *Al-Ittihaad al-Islami* (Unité de l'Islam). Celui-ci est actif dans l'Ogaden éthiopien et en Somalie méridionale. Ce groupe, du fait de ces liens historiques avec *Al-Qaïda*, est très souvent mis en cause dans les attentats qui sont fomentés dans la région. Selon un Rapport du Département d'Etat américain, il serait responsable des attentats d'Addis-Abeba en 1996 et 1997. Par ailleurs, depuis 2007, lors de l'invasion éthiopienne, un autre groupe fait parler de lui. Il s'agit d'*Al-Shabaab* qui est un mouvement à idéologie islamiste sunnite avec pour objectif, la création d'un Etat islamique en Somalie. Ce groupe s'est illustré le 21 Septembre 2013, lorsqu'il a attaqué le centre commercial de Westgate à Nairobi. Une attaque qui était une réaction à la campagne militaire que le Kenya avait entreprise en Octobre 2011. Ce Faisant, cet attentat venait démontrer comme d'autres par le passé, l'ampleur de la menace terroriste dans cette région en particulier et en Afrique en général. D'où l'urgence pour Washington de la combattre, notamment en formant les forces de défense africaines.

2. La multiplication des programmes de lutte contre le terrorisme en Afrique

Le redimensionnement doctrinal et géographique de certains groupes locaux tels que le GSPC algérien ainsi que leur connexion à d'autres groupes africains pour finalement s'insérer au « réseau djihadiste transnational » fait de l'Afrique, une zone d'intérêt stratégique pour les Etats-Unis. Ceux-ci craignant en effet que la région toute entière ne tombe aux mains des islamistes. Pour ce faire, les américains mettent en avant, la coopération militaire avec les nations partenaires. Lors du séminaire organisé du 8 au 10 Février 2003 à Washington par le Centre Africain d'Etudes Stratégiques (CESA), Paul Wolfowitz déclarait : « *La lutte mondiale contre le terrorisme n'est pas seulement une affaire américaine ou du monde développé ; elle concerne également de plus en plus l'Afrique. Nous coopérons étroitement avec nombre de nos partenaires africains afin de lutter contre le terrorisme* »¹¹⁷.

Ainsi, dans la partie Nord-ouest du continent, L'engagement américain est consécutif à l'existence de grands espaces mal gouvernés et non contrôlés qui pourraient constituer des

¹¹⁶ Patrick DOMBROWSKY, « Dangereuse Corne de l'Afrique », *Géostratégiques*, n. 38, 1^{er} trimestre 2013, p. 17.

¹¹⁷ Cité par Dibril DIOP, « L'Afrique dans le nouveau dispositif sécuritaire des Etats-Unis... » op. cit, p. 6.

sanctuaires pour les terroristes¹¹⁸. C'est pourquoi en 2002, le Département d'Etat lançait la *Pan-Sahel Initiative* (PSI). Ce programme vise à aider le Mali, le Tchad, le Niger et la Mauritanie à combattre la contrebande, les criminels internationaux et les mouvements terroristes¹¹⁹. L'Initiative Pan-Sahel comporte une partie de formation et d'appui de 60 jours pour renforcer les aptitudes des forces de police et de sécurité, la sécurité des aéroports et les procédures d'immigration et de douane¹²⁰. Par la suite, naîtra le *Trans-Sahara Counter-terrorism Partnership* (TSCTP) en 2005. Il est censé combattre l'extrémisme violent et défaire les organisations terroristes qui règnent au Maghreb et au Sahel en renforçant les capacités anti-terroristes et la coordination régionale et en discréditant l'idéologie terroriste¹²¹.

Un autre levier anti-terroriste de l'AFRICOM au Maghreb et au Sahara est l'Opération de liberté durable dans le Trans-Sahara (*Operation Enduring Freedom Trans-Sahara – OEF-TS*). Il a pour but d'aider les pays de ces régions à combattre l'idéologie terroriste et le terrorisme à travers le partage de l'information, l'interopérabilité des systèmes de communication, l'organisation d'exercices militaires multinationaux conjoints et combinés afin de promouvoir la coopération entre Etats¹²². Ce programme concerne des pays tels que l'Algérie, le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et la Tunisie. Les armées de ces différents Etats doivent être capables de mener des opérations conjointes contre les groupes terroristes¹²³. Ce programme est rentré sous la responsabilité de l'AFRICOM à la fin de l'Année 2008.

En Afrique de l'Est, Washington a mis sur pied l'Initiative Anti-terroriste pour l'Afrique de l'Est (IAEA) en Juin 2003. Son but est de juguler la menace terroriste dans cette région. Il concerne entre autres des domaines comme la sécurité des côtes et des frontières, la formation

¹¹⁸Ibid., p. 13-14.

¹¹⁹Pierre ABRAMOVICI, « Activisme Militaire de Washington en Afrique », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2004, p. 14.

¹²⁰D. DIOP, juin 2009, op. cit. p. 14.

¹²¹Lauren PLOCH, "Africa Command: U.S Strategic Interests and the Role of the U.S. Military in Africa", *Congressional Research Service*, Report for Congress, July 2007.

¹²²Alain FOGUE, « Le Commandement Militaire Américain pour l'Afrique », op. cit.

¹²³Lauren PLOCH, Juillet 2007, op. cit.

d'agents de police, d'immigration et de douane, la sécurité portuaire et aéroportuaire ou encore le démantèlement des réseaux financiers des terroristes¹²⁴. Un an plus tôt, le CENTCOM mettait sur pied le Groupement des Forces Interarmées et multinationales pour la corne de l'Afrique (CJTF-HOA). Celui-ci a pour mission, de démasquer, combattre, désorganiser et écarter toute activité terroriste dans la Corne de l'Afrique¹²⁵. Ainsi cette force entraîne les forces de sécurité dans la région en matière de lutte anti-terroriste.

Dans le cadre de ces programmes, le commandement américain organise environ une quinzaine d'exercices militaires par an avec ses partenaires africains. Parmi ceux qui concernent la lutte contre le terrorisme, l'on peut citer l'exercice *Fintlock*. Débuté en 2006, il est planifié par la *Special Operations Command* (SOCOM), dans la perspective de développer les capacités et la collaboration entre les forces de sécurité dans la protection des populations civiles. Se déroulant dans les nations du Sahel, il a pour mission de promouvoir la coopération régionale afin de permettre aux africains de stabiliser l'Afrique du Nord-Ouest. Et cela en réduisant les sanctuaires et les soutiens aux organisations extrémistes¹²⁶. L'on peut également citer *Africa lion*. Il s'agit d'un exercice bilatéral annuel entre les Etats-Unis et le Maroc. Il est destiné à promouvoir l'interopérabilité et la compréhension mutuelle des tactiques, techniques et procédures de chaque nation¹²⁷.

Toutes ces initiatives montrent à suffisance le degré d'engagement de l'AFRICOM dans la lutte contre le terrorisme en Afrique. Un tel engouement se perçoit aussi dans la lutte contre la piraterie maritime sur le continent.

B. La mobilisation américaine en faveur de la lutte contre la piraterie maritime en Afrique

La piraterie maritime est l'une des plus grandes menaces auxquelles le continent fait face aujourd'hui. Appréhendé sous un prisme essentiellement intra-africain, ce phénomène cause d'énormes dommages aux Etats du continent. Mais si l'on aborde la question sous une

¹²⁴D. DIOP, juin 2009, op. cit. p. 12.

¹²⁵A. FOGUE, Ibid.

¹²⁶Informations disponibles sur le site d'AFRICOM.

¹²⁷Ibid.

perspective internationale, on se rend très vite compte des enjeux que représente son éradication. En effet, la piraterie maritime constitue une entrave au principe de la liberté des mers. Or lorsqu'on sait que l'espace maritime abrite 90% du commerce mondial, on comprend très logiquement pourquoi face à l'ampleur de la menace (1), les Etats-Unis mettent sur pied des programmes de formation pour la juguler (2).

1. L'ampleur de la menace

Lorsqu'on parle de piraterie maritime en Afrique, deux régions viennent à l'esprit. Il s'agit de la Corne de l'Afrique et du Golfe de Guinée. Car, ce sont deux zones qui sont le théâtre d'attaques de pirates qui ont lieu sur le continent. Elles ont toutes les deux en commun d'être des zones stratégiques. En effet la Corne de l'Afrique est située à proximité d'une grande route maritime qui assure le trafic entre l'Extrême-Orient et l'Europe. Avec 20 410 navires y ayant transité en 2007, elle assure, avec le Canal de Suez, plus de 7.5% du transport maritime mondial¹²⁸. De son côté, le Golfe de Guinée est la région qui produit le plus de pétrole en Afrique. En 2007, les Etats-Unis y importaient 18% de leur consommation. Ce chiffre devrait atteindre 25% en 2025¹²⁹.

L'ampleur de la menace ne peut s'apprécier qu'au travers des chiffres qui sont publiés sur ce phénomène. Même si la côte Est-africaine connaît une baisse d'attaques depuis 2012 avec 99 incidents contre 286 en 2011¹³⁰, la Somalie dont les ressortissants en sont les principaux acteurs, est toujours en déliquescence. Par ailleurs, pendant que le nombre d'incident diminue, leur taux de réussite augmente. C'est ainsi que sur 99 incidents signalés en 2012, 13 se sont débouchés sur des détournements de navires – ce qui fait un taux de réussite de 13,13% – alors qu'au cours de l'année précédente, ce chiffre était de 11,54%. Puisque sur 286 attaques, seuls 33 navires avaient

¹²⁸ Simon LETENDRE, « Le péril maritime : l'exemple du canal de Suez », *Perspective Monde*, Université de Sherbrooke, 24 février 2008.

¹²⁹ Luis AMARO, « L'Afrique de l'Ouest, la nouvelle aventure des impérialismes états-unien et européen », *Investig'Action*, disponible sur http://www.michelcollon.info/IMG/article_PDF/article_a2843.pdf, consulté le 6 Septembre 2014.

¹³⁰ International Maritime Organization, *Annual Report on Acts of Piracy and armed Robbery Against Ships*, London, April 2, 2013, p. 2.

été détournés¹³¹. Cette tendance « baissière » vient quelque peu édulcorer la réputation pas très enviable de ce pays d'Afrique de l'Est. Et surtout lorsqu'on sait que c'est depuis le 4 Avril 2008 que ce pays se révèle comme étant un acteur important du paysage maritime international à travers la saisie d'un Navire de croisière¹³². Ce yacht qu'on appelait le *Ponant* avait à son bord, une trentaine de membre d'équipage dont 22 français. Par ailleurs, sur les 293 attaques enregistrées la même année, le Golfe d'Aden et la Corne de l'Afrique en concentraient 92 auxquelles s'ajoutent 19 attaques perpétrées dans les eaux territoriales somaliennes¹³³.

Pour ce qui est du Golfe de Guinée, il faut dire qu'il est devenu la deuxième région du monde la plus affectée par les actes de piraterie. Parlant des chiffres, selon les Bureau Maritime International, on est passé de 40 incidents en 2008 à 64 en 2012 en passant par 51 en 2011¹³⁴. Ce qui traduit une réelle croissance de ce phénomène dans la région.

Une telle situation ne peut être qu'alarmante lorsqu'on sait que la plupart des échanges commerciaux, de nos jours s'opèrent beaucoup plus par voie maritime. Sur le plan financier, selon des estimations de 2012, les Etats de la zone du Golfe de Guinée perdraient 2 millions USD par an du fait de ce phénomène¹³⁵. Si l'on ajoute à cela les pertes subies par les Etats industrialisés du fait du détournement des navires et des attaques des plateformes pétrolières, on peut comprendre la mobilisation américaine à ce sujet. Dans l'approche de l'AFRICOM, si le traitement social de la question est envisagé, il n'empêche que l'accent soit mis sur la formation des forces de sécurité africaines pour mieux y faire face.

2. La formation des armées africaines dans la lutte contre la piraterie maritime

La piraterie maritime représente une grande entrave à la santé de la marine marchande internationale. En effet, dans son rapport de 2004, le BMI estimait que son impact économique se

¹³¹ Ibid.

¹³² Hassan DJAMA FARAH, « Djibouti : un hub anti-piraterie et un acteur principal de médiation dans la crise somalienne », *Diplomatie*, n. 56, mai-juin, 2012, p. 44.

¹³³ Rapport annuel 2008 du Bureau Maritime International consacré à la piraterie.

¹³⁴ Ces données sont issues d'un croisement entre les rapports du BMI de 2008 et de 2011, mais également celui de l'IMO de 2012.

¹³⁵ E. Susan RICE (Remarks by), At a security Council Debate on Piracy and Maritime Armed Robbery in the Gulf of Guinea, New York, February 27, 2012.

chiffrait à 16 Milliards USD par an. Le niveau élevé de ces pertes est en grande partie dû à la maritimisation économique¹³⁶. Cette nouvelle donne de l'économie mondiale est alimentée par les stratégies maritimes de différents Etats du monde. Ceux-ci menant une politique « locale » visant à développer les littoraux nationaux et une géostratégie « globale » envisageant l'insertion de la nation entière dans les réseaux maritimes internationaux¹³⁷. Or cette propension vers les mers est particulièrement prononcée aux Etats-Unis. Et ce du fait de leur position Géographique. En effet, dans la perspective de Alfred Tayer MAHAN, « *Si un Etat est situé de manière à n'être ni forcé à se défendre, ni poussé à s'étendre du côté de la terre, ses aspirations seront dirigées vers la mer* »¹³⁸. Si l'insularité peut expliquer le besoin de Washington de contrôler l'espace maritime, les motivations sont également économiques. C'est pourquoi en tant que nation maritime, il fait de la libre navigation dans les mers, une condition essentielle à sa prospérité économique. D'où son engagement pour la lutte contre piraterie maritime sur les côtes africaines. Pour ce faire, il travaille en synergie avec les Etats côtiers.

Le cadre institutionnel fédérateur de l'assistance militaire en matière de lutte contre la piraterie maritime en Afrique est l'*Africa Partnership Station (APS)*. Lancé en Octobre 2007 en organisant une première mission avec les Etats africains, ce partenariat est destiné à renforcer les capacités des partenaires africains à travers la formation, les exercices et les opérations conjointes. Ce programme augmente la conscience et le professionnalisme maritime des Etats et facilite l'intégration régionale¹³⁹. Dans le cadre de ce partenariat, l'AFRICOM organise annuellement des exercices militaires sur le continent. C'est le cas de l'exercice *Africa Endeavour* qui est un exercice interarmées visant à développer l'interopérabilité en matière de transmission et d'échange d'informations entre les armées. Dans le même sillage, l'exercice *Obangame Express* est organisé chaque année par cette structure. Il s'agit d'un exercice multinational destiné à augmenter les capacités anti-piraterie des nations partenaires et à dissuader d'autres criminels maritimes dans le Golfe de Guinée. Au-delà de l'avantage lié à la

¹³⁶Ce concept traduit l'augmentation impressionnante des flux commerciaux à travers la mer. Voir Martin MOTTE, « Stratégie maritime », in Thierry de MONTBRIAL et Jean KLEIN, *Dictionnaire de stratégie*, op. cit., p.563.

¹³⁷Ibid., p. 560

¹³⁸Cité par Martin MOTTE, « Stratégie maritime », ibid., p. 559.

¹³⁹Report of the conference held at Chatman House, "Maritime security in the Gulf of Guinea," London, December 6, 2012, pp. 31-32.

création d'un cadre de partage de l'information entre les armées, cette initiative permet aux nations du Golfe de Guinée de mieux contrôler et de faire respecter leurs eaux territoriales et leurs Zones Economiques Exclusives¹⁴⁰. Sous les auspices du Général Carter Ham alors commandant de l'AFRICOM, la session 2013 de cet exercice maritime avait proposé une large variété de formations telles que l'arraisonnement et le contrôle des navires, des opérations aériennes, des entraînements de communication et le partage d'informations à l'échelle régionale¹⁴¹. Parmi les Etats participants, il y avait le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République du Congo, São Tomé-et-Principe ou encore le Togo. Il y avait également des Etats européens et américains tels que la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne ; le Brésil et bien entendu les Etats-Unis. En Afrique de l'Est, l'AFRICOM supervise l'exercice « *Cutlass Express* ». Il est basé sur la lutte contre la piraterie à travers le partage de l'information et des opérations coordonnées entre les marines internationales.

Dans un contexte marqué par une menace disséminée, imprévisible et mutante, la nouvelle stratégie sécuritaire américaine met officiellement l'accent davantage sur la prévention que sur la réaction. Cette nouvelle posture qui se fait sentir dès 2006 se traduit dans la doctrine qui encadre le commandement américain pour l'Afrique. Cette doctrine qui porte le nom de *Stability Operations* naît des cendres de celle dite de *MOOTW*. Cette dernière ayant montré ses limites sur le terrain. Le nouveau cadre d'engagement américain répond donc officiellement à un besoin d'adaptation des réponses sécuritaires à la spécificité de l'environnement africain. C'est pourquoi l'AFRICOM fait de la formation des armées, un référentiel important de son fonctionnement. Cette habilitation des forces de défense et de sécurité se fait au travers de la multiplication des programmes de lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime. Tous les deux toujours prégnants sur le continent. La promotion de la formation militaire devrait permettre aux Etats africains d'assurer leur propre sécurité. Il s'agit également pour Washington de réduire quelque peu son engagement direct sur le sol africain à travers le développement de forces sous-traitantes agissant au service de ses intérêts. Cela permet de réduire les pertes humaines au sein de l'armée

¹⁴⁰Howard JASON, « Obangame Express 2013 comes to a successful close », disponible sur www.africom.mil, Consulté le 15 Janvier 2014.

¹⁴¹Ibid.

– face auxquelles l’opinion américaine affiche une grande hostilité. Cette démarche est également destinée à limiter les critiques africaines sur la nouvelle institution militaire. Cela montre que l’assistance militaire américaine se fonde sur des raisons qui vont au-delà du simple besoin d’adaptation des solutions à l’environnement sécuritaire africain. Il s’agit en réalité pour Washington de protéger ses intérêts menacés par les phénomènes cités plus haut. Or une assistance sécuritaire fondamentalement basée sur la protection des intérêts américains semble avoir de nombreuses difficultés à assurer de manière optimale, la sécurité sur le continent. Puisque n’ayant pas pour référentiel dominant, la défense des intérêts africains. D’où la nécessité d’une appréciation critique de l’engagement de l’AFRICOM dans ce domaine.

*Chapitre II : Une appréciation critique de l'assistance sécuritaire
américaine en Afrique*

Lors de sa création, l'AFRICOM a été désigné comme étant responsable de la coordination des activités de coopération sécuritaire américaines en Afrique. Comme indiqué plus haut, cette structure a fait de la formation militaire, l'une de ses activités principales. Si l'on s'y limite, cette tendance apparemment altruiste peut faire ombrage à la mission principale du Commandement Américain. Cet objectif principal transparaît – malgré toute la rhétorique diplomatique – dans le discours officiel. D'ailleurs, le général Carter HAM déclarait sans ambiguïté que : « *Africa Command protects and defends the national security interests* »¹⁴². En réalité, loin de répondre à une logique de solidarité internationale, la multiplication de partenariats sécuritaires entre Washington et les Etats africains répond plus à des besoins de cohérence. Il s'agit de protéger les intérêts américains en s'arrimant à l'environnement sécuritaire post-11 Septembre.

L'imprévisibilité et l'incertitude liées aux nouvelles menaces poussent la superpuissance à mener une lutte indirecte. C'est-à-dire par le biais de partenariats avec les acteurs régionaux portant sur la sécurité¹⁴³. Prescrite par le QDR de 2006, cette stratégie « indirecte » répondrait également à une exigence des réalités stratégiques liées aux réseaux transnationaux. Car le caractère régional ou global du problème frappe d'impertinence toute initiative unilatérale. D'où la nécessité de la construction des capacités des forces africaines¹⁴⁴. Au-delà de ces précisions et à l'observation, on se rend compte que l'assistance sécuritaire américaine présente des disparités, des irrégularités et des incongruités qui attirent tout de même la curiosité des chercheurs. Très poussée dans certaines régions du continent, elle est très morose dans d'autres. Parfois, elle se trouve en désaccord avec les valeurs fondatrices même de la société américaine. Des éléments dont l'étude attentive pourrait permettre de dégager les principales caractéristiques de cette assistance.

Ce que l'on sait d'emblée c'est que l'engagement sécuritaire américain se fonde plus sur des considérations réalistes qu'altruistes. Car celle-ci a pour principal référentiel, la défense des intérêts américains. Vu sous cet angle, les préoccupations des africains sont considérées comme

¹⁴²Statement of General Carter HAM, 2012 Posture, March 1st, 2012, op. cit.

¹⁴³Jim FISHER-THOMPSON, « Les partenariats régionaux des Etats-Unis au service de la lutte contre le terrorisme », 27 Mai 2006.

¹⁴⁴Gregory M.KAUSNER, Institute for Foreign Policy Analysis – USSOCOM Conference, Washington, DC, June 5, 2013.

étant périphériques. Ainsi pour mieux défendre ses intérêts sur le continent, la superpuissance se sert d'une assistance sécuritaire aux logiques bien spécifiques et productrice d'incertitudes en termes de résultats (**section II**), ceci lui permettant de prétendre à la définition du paradigme sécuritaire prééminent (**section I**).

SECTION I : ASSISTANCE MILITAIRE ET REDEFINITION DU PARADIGME SECURITAIRE

L'assistance militaire est un pilier important dans la stratégie américaine en Afrique. Celle-ci se concentre sur certains thèmes qui constituent les priorités des USA. Or cela semble avoir un impact assez fort sur les priorités sécuritaires des Etats partenaires. Ceux-ci s'intéressant de plus en plus à des référentiels que la Washington juge prioritaires. Ainsi par effet d'entraînement, les priorités des Etats-Unis deviennent celles des Etats africains. Cela est assez perceptible sur les questions de l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée (**A**) et de l'insécurité dans la Corne de l'Afrique (**B**).

A. Le cas de l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée

L'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée n'est pas un phénomène nouveau. Depuis plusieurs années, cette zone fait face à de nombreuses crises. Celles-ci étant liées entre autres à la délimitation des frontières maritimes. Or depuis quelques temps, cette problématique a quasiment disparu du débat sécuritaire de la région (**1**), celui-ci étant désormais dominé par la question de la piraterie maritime (**2**).

1. Quasi-disparition des problématiques sécuritaires traditionnelles

❖ La question de l'exploitation harmonieuse des ressources naturelles

Du fait de sa configuration géographique, le Golfe de Guinée est une région très conflictogène. En effet, le bassin atlantique de l'Afrique centrale dispose d'un Etat fractionné et semi-insulaire – la Guinée Equatoriale – et d'un Etat archipélagique composé de deux îles principales : Sao Tome et Principe¹⁴⁵. Cet éparpillement de certains territoires en fait un espace

¹⁴⁵ Eustache AKONO ATANGANE, « Le problème de la délimitation des espaces maritimes en Afrique centrale », *Revue Africaine d'Etudes politiques et stratégiques*, n°4, Université de Yaoundé II, 2007, p. 253.

maritime où les souverainetés des Etats se prolongent, se heurtent et se superposent¹⁴⁶. Dans une telle configuration territoriale, les principes consacrés par la convention de *Montego Bay* sont inapplicables. En fait, adopté le 30 Avril 1982, en Jamaïque, ce texte divise l'espace océanique en plusieurs zones maritimes sous juridiction nationale. Il s'agit de la mer territoriale – *12 mile marins*, – de la zone contiguë – *24 mile marins* – et de la Zone Economique Exclusive (ZEE) qui va jusqu'à 200 *mile* à partir de la côte. Or, l'espace maritime d'Afrique centrale est caractérisé par la proximité des territoires insulaires des rivages des Etats littoraux. Conséquence, aucun Etat littoral qui borde ces eaux ne peut espérer se projeter jusqu'à 200 miles de son littoral sans rencontrer d'interruption du au prolongement de l'autre¹⁴⁷.

Cette réalité a créé un certain nombre de conflits sur fond de richesse pétrolière entre ces Etats. C'est notamment le cas du différend entre le Gabon et la Guinée Equatoriale qui remonte à 1963. Celui-ci est lié à la dispute des ilots de Mbanié, Cocotier et Conga, tous situés dans les baies de Corisco¹⁴⁸. Il avait même abouti le 14 Août 1972, à une expédition militaire de la part du Gabon pour revendiquer la souveraineté de Mbanié¹⁴⁹. D'autres différends territoriaux ont existé ou existent encore entre le Cameroun et le Nigéria – à propos de Bakassi – ou encore entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire. Tous ces différends portant sur la délimitation des frontières maritimes. Pour y faire face, les Etats du Golfe de Guinée ont mis sur pied la Commission du Golfe de Guinée (CGG).

Cette institution a été initiée à Yaoundé, par le Cameroun et le Nigéria lors des travaux de leur commission des frontières. Ces travaux ont eu lieu du 27 au 30 Août 1991. La CGG est créée plus tard à Libreville en 1999. Elle est chargée de « *faciliter les consultations régionales afin de prévenir, gérer et régler les conflits pouvant découler de la délimitation des frontières maritimes et de l'exploitation économique et commerciale des ressources naturelles à l'intérieur des frontières nationales* »¹⁵⁰. Donc fondamentalement, c'est de la difficulté liée à la délimitation des

¹⁴⁶Ibid., p. 244..

¹⁴⁷Ibid., pp. 255.

¹⁴⁸Ibid., p. 253.

¹⁴⁹Antoine-Denis N'DIMINA-MOUGALA, « Le pétrole, source de conflits territoriaux en Afrique centrale au XX^e et au début du XXI^e siècle », *ENJEUX*, n° 26, janvier-mars 2006, p. 54.

¹⁵⁰ Disponible sur le Site de la Commission du Golfe de Guinée.

espaces maritimes entre les Etats de la région qu'est née institution. Elle répond à la « *nécessité de mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir, gérer et régler les conflits liés à l'exploitation économique et commerciale des ressources naturelles situées aux limites territoriales et notamment aux Zones Economiques Exclusives* »¹⁵¹.

Contrairement à cette impulsion donnée par la CGG, les questions de l'exploitation harmonieuse des ressources naturelles et de la délimitation collégiale des frontières maritimes deviennent de plus en plus absentes dans le débat concernant la sécurité maritime en Afrique. Ainsi, si l'on observe le sommet de Yaoundé – qui s'est tenu du 25 au 26 Juin 2013 – sur la sécurité et la sûreté maritime, le constat est clair. L'ensemble des discours ignoraient quasiment ces problématiques traditionnelles. Que ce soit les présidents de la CEDEAO, de la CEEAC ou le représentant de la CGG, les discours ont convergé vers d'autres référentiels.

Par ailleurs, cette réalité est traduite par la virtualité de l'institution CGG. En effet, non seulement elle est quasiment absente dans le débat relatif à la sécurité maritime, mais également l'on a du mal à voir le rôle qu'elle joue au quotidien pour la résolution des litiges relatifs à la délimitation des frontières maritimes. Si l'on prend l'exemple du différend entre le Gabon et la Guinée Equatoriale, la rencontre qui a permis de faire un grand pas vers la solution a été organisée à l'initiative du secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan. Elle s'est tenue à Genève le 27 Février 2006 entre les présidents Omar Bongo Ondimba (Gabon) et Theodoro Obiang Nguéma Mbazogo (Guinée Equatoriale). C'est à cette occasion que les deux chefs d'Etats ont décidé « *procéder à la délimitation définitive de leur frontières maritimes et terrestres* »¹⁵². On voit très bien que le rôle prépondérant dans ce différend n'a pas été joué par la CGG.

Similairement, les accords de *Green Tree*¹⁵³ entre le Cameroun et le Nigéria ont été signés à *Green Tree* aux Etats-Unis, le 12 Juin 2006 sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan. Les présidents Paul Biya (Cameroun) et Olusegun Obassandjo (Nigéria) ont

¹⁵¹Agences France Presses, 19 Novembre 1999, cité par AKONO Eustache « Le problème de la délimitation des espaces maritimes en Afrique centrale », op. cit., p. 246.

¹⁵²Jean-Dominique GESLIN, « Gabon-Guinée Equatoriale, Mbanié convoité par les pétroliers », cité par Eustache AKONO, « Le problème de la délimitation des espaces maritimes en Afrique centrale », op.cit., p. 253.

¹⁵³ Ces accords précisaient les modalités de retrait et de transfert d'autorité dans la péninsule de Bakassi. Celle-ci revenant désormais au Cameroun.

négocié sur la base de l'arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice (CIJ) le 10 Octobre 2002, qui donnait raison au Cameroun. Là encore, la CGG est restée virtuelle. Cette virtualité traduit une réalité liée à l'évolution du débat sécuritaire maritime en Afrique. Il s'agit de la focalisation des attentions de l'ensemble des acteurs sur la question de la piraterie maritime.

❖ La question des groupes insurrectionnels actifs dans les zones maritimes

Contrairement à ce que consacre le discours officiel des acteurs dominants, l'insécurité maritime ne se limite pas aux actes de piraterie, de pêche illégale ou encore de vols à main armée. Au-delà de la problématique liée à la délimitation harmonieuse des frontières maritimes et à une exploitation collégiale des ressources, il ya un autre problème tout aussi intéressant. Il s'agit de celui qui concerne les activités de certains groupes politico-militaires qui entravent également la sécurité et la sûreté des mers. Ces derniers ont des revendications parfois politiques qui vont au-delà de la simple volonté de nuire au trafic maritime.

C'est notamment le cas du Mouvement pour l'Emancipation du Delta du Niger (MEND). Celui-ci est dans le viseur des Etats-Unis. Selon l'AFRICOM, il constitue un des facteurs qui entravent les intérêts sécuritaires américains dans le Golfe de Guinée. Considéré comme étant un acteur important de l'insécurité maritime, il est qualifié de gang illégal¹⁵⁴. Or l'on sait qu'il est fondamentalement engagé dans un combat qui a pour référentiel dominant, une meilleure redistribution des ressources pétrolières du Nigéria. Son endiguement ne saurait donc se résoudre à la multiplication d'actions anti-piraterie. Mais par un compromis politique avec le gouvernement.

D'autres groupes peuvent être cités ici. L'on a le cas du MAIB¹⁵⁵, du BAMOSD ou encore des BFF. Tous méritant un traitement particulier. Au vu de leur nature, ces menaces ne sont que

¹⁵⁴ Olivier BRAULT, LCL, French Air Force, "Roles for SOF in a staggering Nigeria", Air Command and Staff College Air University, Maxwell Air Force Base, Alabama April 2009, pp. 9-10.

¹⁵⁵ Au-delà des différends entre Etats du Golfe de Guinée, la question de la délimitation des frontières entraîne des problèmes identitaires. C'est le cas des mouvements indépendantistes tels que le *Bakassi Freedom Fighters*, au Cameroun qui n'accepte pas le verdict de la CIJ et qui espère se séparer de ce pays. En Guinée Equatoriale, la difficile coupure des zones de souveraineté a donné naissance au *Movimento para la Autodeterminacion de la Isla de Bioko* (MAIB) qui a des prétentions séparatistes. Ce mouvement, tout comme celui qui a été cité plus haut, constitue

très peu sensibles aux seules mesures « anti-piraterie ». Car elles biaisent la compréhension de la situation et éludent les problèmes fondamentaux qui sont également constitutifs de cette insécurité. Or c'est cette approche qui encadre la mobilisation institutionnelle des Etats du Golfe de Guinée dans le traitement de l'insécurité maritime.



Carte 3 : ZEE dans le Golfe de Guinée. Sources: <http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/2010/01/afrique-de-grands-pecheurs-ruines-par.html>, consulté le 2 Avril 2014

2. Mobilisation institutionnelle et Cristallisation du débat sécuritaire autour de la lutte contre la piraterie maritime

L'assistance américaine en vue de la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée a un double impact sur les politiques sécuritaires régionales. Premièrement, elle est une sorte de pression exercée sur les Etats de cette zone. Pression allant dans le sens d'une stigmatisation de leur incapacité à y faire face. Deuxièmement, la multiplication des programmes

une menace d'éclatement de la Guinée Equatoriale. Or on n'entend presque pas leur nom lors des grands sommets sur la sécurité maritime. Peut-être uniquement comme des groupes de pirates qu'il faut combattre.

de formation américains renforce le sentiment d'urgence sur cette question. Sans toutefois estimer que la piraterie maritime ne représente pas une menace, encore moins que la situation n'est pas urgente, l'on précise seulement qu'elle a éclipsé d'autres problématiques liées elles-aussi à la sécurité maritime et qui méritent de l'attention.

Par effet d'entraînement la piraterie maritime est devenue le référentiel dominant de la mobilisation discursive et institutionnelle sur la question de l'insécurité maritime. Ce thème fait l'objet de nombreux sommets de la part des organisations sous-régionales d'Afrique centrale et occidentale. La preuve en est que le premier sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes à l'échelle du Golfe de Guinée était focalisé sur la piraterie maritime¹⁵⁶. Puisque le conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 2039 du 29 février 2012, avait recommandé à la CEEAC, à la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée, la tenue d'un sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements sur la piraterie maritime et les vols à main armée dans le Golfe de Guinée.

La Commission du Golfe de Guinée dont la création a été fondamentalement motivée par la problématique frontalière, sur le plan pratique est moribonde. Elle n'a tenu sa toute première réunion (« Sommet ») qu'en 2006 à Libreville, or elle doit se réunir chaque année¹⁵⁷. En outre, son centre d'intérêt traditionnel ne paraît tellement pas à l'ordre du jour de ces sommets. C'est ainsi qu'au sommet de la CGG qui s'est tenu à Malabo en Août 2013, le président équato-guinéen a estimé que face à la recrudescence des actes de piraterie, il était nécessaire d'entreprendre une action collective, concertée et coordonnée à travers *« la création d'un service de surveillance et de sécurité maritime qui opère dans les États membres pour compenser ces actes qui violent la sécurité et la stabilité de la zone, ainsi que l'intégration de tous les États riverains du Golfe en tant que pays membres de cette organisation. »*¹⁵⁸. Ceci montre clairement que la piraterie maritime est au centre des préoccupations de cette institution.

Pour faire face à l'insécurité maritime, les Etats de la CEEAC, dans le cadre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), ont mis sur pied, le Centre Régional de

¹⁵⁶ Africa Presse, « Sommet sur la Sécurité maritime dans le Golfe de Guinée: Solidarité africaine, crédibilité pour le Cameroun », disponible sur www.africapresse.com, consulté le 4 Février 2014.

¹⁵⁷ La Brève du Golfe de Guinée, 1^{ère} Année, n°1, mai, 2009, p. 1.

¹⁵⁸ Site de l'Association France- Guinée Equatoriale, www.france-guineeéquatoriale.org consulté le 12 Aout 2013

Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CERSMAC). Créé par le protocole d'Accord sur la gestion de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer, signé à Kinshasa le 24 Octobre 2004, cette structure est désignée comme étant le principal organe chargé de la mise en œuvre de la stratégie sous-régionale de sécurisation des espaces maritimes. Il est assisté du Centre Multinational de Coordination (CMC) et du Centre Opérationnel de la Marine (COM). La CEEAC a même été divisée en trois zones. Il s'agit des zones A, B et D. La dernière organisera des patrouilles conjointes entre les principaux Etats membres à partir du 7 Mai 2009 à Douala¹⁵⁹. Par la suite, un plan de surveillance baptisé SECMAR 1 sera signé par les chefs d'Etats Majors Généraux de cette zone¹⁶⁰.

Dans cette reconversion thématique, la sécurité des installations et infrastructures maritimes est devenu le point focal de la sécurité maritime. Or même si ces nouveaux référentiels représentent des enjeux importants dans la vie économique des Etats africains, leur mise en exclusivité par les Etats-Unis répond bien à une logique stratégique. Il s'agit de confiner les pays de cette région à la défense des intérêts américains hautement importants en mer. Donc la redéfinition des priorités en matière de sécurité maritime dans le Golfe de Guinée s'inscrit dans le sens de l'entretien d'une sous-traitance stratégique également perceptible dans le traitement de l'insécurité en Afrique de l'Est.

B. L'insécurité en Afrique de l'Est

Depuis les attentats des ambassades américaines de 1998 et surtout ceux du 11 septembre 2001, l'Afrique est devenu un front important dans la lutte contre le terrorisme menée par les Etats-Unis. Ils mettent à cet effet l'accent sur l'assistance sécuritaire qui se traduit par de nombreux programmes de formation. Or cette démarche, puisque basée sur la lutte contre le terrorisme (1), érige cette menace en principal facteur d'insécurité dans la région (2).

1. Une assistance militaire anti-terroriste en Afrique de l'Est

L'Afrique de l'Est est une zone hautement stratégique pour les Etats-Unis, puisque c'est ici que se trouve la Corne de l'Afrique. Or c'est à partir de cette dernière région que Washington

¹⁵⁹ J. V. NTUDA EBODE, « prévenir et traiter les menaces de l'après Bakassi, une nécessité », *Honneur et fidélité*, Mai 2010, p.16.

¹⁶⁰ Ibid.

peut surveiller la production et l'évacuation du pétrole du Golfe Arabo-persique, veiller sur l'équilibre régional en particulier sur l'Irak et l'Iran, contrôler le débouché de la Mer Rouge et du canal de Suez ou encore intervenir si nécessaire en Afrique¹⁶¹. Tous ces atouts constituent autant d'enjeux stratégiques pour lui. Or les intérêts américains dans la région sont sous la menace permanente de groupes armés depuis les attaques des ambassades en 1998. Déjà, en Février 2008, cette inquiétude se confirmait par les propos de chef du Renseignement National (*Director of National Intelligence*), McCONNELL qui affirmait devant le congrès qu'au début de l'année 2006, *Al-Qaïda* s'était installé en Somalie de manière considérable¹⁶². Cette mise en garde venait s'ajouter à d'autres qui lui sont antérieures et qui ont permis à Washington de prendre la mesure de la menace.

C'est pourquoi depuis les attentats de Nairobi et de Dar es-Salaam, les Etats-Unis multiplient les initiatives d'assistance militaire. Ces programmes sont basés sur la stratégie du contre-terrorisme qui consiste, d'après le DOD, à entreprendre une action soit directement contre les réseaux terroristes, soit indirectement afin de rendre l'environnement régional impraticable pour des réseaux¹⁶³. Cette déclaration présente les objectifs de l'assistance militaire américaine en Afrique de l'Est. Il s'agit de rendre les armées de la région capables d'endiguer et de traquer les mouvements considérés comme terroristes. Pour y parvenir, Washington met en place un certain nombre de programmes destinés à renforcer les capacités des armées locales. Il s'agit notamment de l'Initiative Antiterroriste de l'Afrique de l'Est (EACTI). C'est un programme qui est sous la tutelle du Département d'Etat et qui a été mis sur pied en 2003. Celui-ci est destiné à renforcer les capacités antiterroristes de Djibouti, de l'Ethiopie, de l'Erythrée, du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda¹⁶⁴. Sur les années 2003 et 2004, le gouvernement l'a doté de plus de 100 millions USD¹⁶⁵. Dans le cadre de cette initiative, des Pays comme le Kenya, l'Ethiopie ou encore Djibouti ont reçu de la formation et du matériel tactique. Ils ont également reçu des fonds pour renforcer leurs contrôles frontaliers. Ces Etats tout comme l'Erythrée, la Tanzanie et l'Ouganda

¹⁶¹Dibril DIOP, « L'Afrique dans le nouveau dispositif sécuritaire des Etats-Unis... », op. cit., pp. 1-2.

¹⁶²DNI John M. McCONNELL, Remarks during a Senate Armed Services Committee hearing, February 27, 2008.

¹⁶³Cité par Lauren PLOCH, "Countering Terrorism in East Africa: The U.S. Response", *Congressional Research Service*, November 3, 2010, p. 13. Disponible sur <http://fas.org/sgp/crs/terror/R41473.pdf>, consulté le 15 Avril 2013.

¹⁶⁴PLOCH, *ibid.*, p. 23

¹⁶⁵*Ibid.*, p. 24.

ont également bénéficié de la formation de leurs forces de police, du renforcement de leurs capacités de contrôle côtier¹⁶⁶.

L'autre programme important dans le dispositif anti-terroriste américain en Afrique de l'Est est le Groupement des Forces Interarmées et Multinationales pour la Corne de l'Afrique (CJTF-HOA). C'est une force qui a été mise sur pied en Octobre 2002 par le CENTCOM avec pour mission, détecter, perturber et enfin vaincre les groupes terroristes transnationaux opérant dans la région¹⁶⁷. Ses prémices se trouvent dans la Stratégie de Sécurité Nationale de 2002 qui la confinait à des actions militaires visant à détecter et à détruire les terroristes avant qu'ils n'atteignent les frontières américaines. Mais depuis peu, cette mission a graduellement évolué pour inclure désormais la coopération militaire dans le cadre d'une approche indirecte de lutte anti-terroriste¹⁶⁸. Dans sa zone de responsabilité qui comprend l'Ethiopie, l'Erythrée, le Kenya, Djibouti, les Seychelles, la Somalie et le Soudan, cette structure assure la formation des armées en matière de lutte anti-terroriste, de collecte des renseignements, de professionnalisation ou encore de conduite des actions civiles. Les deux programmes américains étudiés ici montrent clairement que l'assistance sécuritaire américaine est fondamentalement basée sur la lutte contre le terrorisme. Or cela contribue à ériger ce phénomène en défi sécuritaire prioritaire pour les Etats de l'Afrique de l'Est.

2. La reconversion anti-terroriste des efforts sécuritaires en Afrique de l'Est

L'activisme américain pour la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Est a un grand impact sur la définition de l'ordre des priorités sécuritaires dans cette région. En effet, la tendance qui se dessine est que la plupart de ces Etats consacrent plus d'efforts à la lutte contre le terrorisme. Cela faisant penser à une sous-traitance stratégique au profit de leur sponsor qu'est la puissance américaine. C'est ainsi que grâce au soutien qu'elle avait bénéficié des Etats-Unis, l'Ethiopie envahissait la Somalie en Décembre 2006. Après que l'Union des Tribunaux Islamiques ait pris le pouvoir. Le soutien des *Special Operations Forces* (SOF) – ou Forces d'opérations Spéciales – américaines a confirmé la thèse d'une expédition anti-terroriste¹⁶⁹. En

¹⁶⁶ Ibid., p. 25.

¹⁶⁷ CJTF-HOA, Fact Sheet, December 2006.

¹⁶⁸ PLOCH, "Countering Terrorism in East Africa...", op. cit., p. 26.

¹⁶⁹ Robert BERSCHINSKI, "AFRICOM's dilemma: The "Global War On Terrorism", capacity Building, Humanitarianism, And the Future of U.S. Security Policy in Africa," op. cit.

réalité, l'intervention éthiopienne en Somalie s'inscrivait dans le cadre de la Guerre Globale contre la Terreur (GWOT) engagée par les Etats-Unis en 2001. Et c'est à l'aune de ce paradigme anti-terroriste que ce conflit avait été géré¹⁷⁰. Selon ce paradigme il n'y avait pas de différence entre les militants djihadistes internationaux et les islamistes locaux. Les autorités américaines avaient alors affirmé que l'Union des Tribunaux Islamiques et *Al-Qaïda* sont un et identiques¹⁷¹. Or une telle analyse n'était pas adaptée à la nature de la menace qui avait des spécificités locales ne relevant forcément pas du jihad international d'*Al-Qaïda*. Cela est d'autant plus pertinent qu'il est recommandé dans un tel contexte de résoudre le conflit selon une approche « *bottom-up* » qui implique la participation au premier plan, des populations locales et selon la culture locale¹⁷². Ainsi, dans un processus où devraient participer les leaders religieux locaux, les notables de communautés ou encore la société civile, l'application de la charia à une échelle locale pourrait être une solution provisoire. Puisque répondant à la culture locale¹⁷³. Dans un tel contexte, la force militaire ne doit créer que les pré-conditions à d'autres actions destinées à gérer le problème selon la culture locale.

C'est ce que semble n'avoir pas compris la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM). Celle-ci s'est naïvement empêtrée dans l'application aveugle de la stratégie anti-terroriste de la GWOT qui consiste à identifier et à détruire les terroristes¹⁷⁴. En effet, l'AMISOM, dans son obsession anti-terroriste, a juste relayé l'action de l'Ethiopie qui consistait à renverser le régime de l'UTI. Or ce régime avait commencé à stabiliser le pays. En écartant les partisans de l'UTI du processus politique et en essayant d'imposer un ordre étranger aux spécificités locales, les interventions de l'Ethiopie et de l'Union Africaine ont abouti à un échec. L'hyper militarisation à des fins de « lutte contre le terrorisme » ayant conduit à un désordre dans le Sud du pays¹⁷⁵.

¹⁷⁰Ibid.

¹⁷¹ Andrew CAWTHORNE, « U.S. Says AL-Qaida Behind Somali Islamists », *Reuters News*, Via Factiva, December 14, 2006.

¹⁷² Interview avec David KILCULLEN, *International Review of the Red Cross*, vol 93, n° 883, p. 596.

¹⁷³Ibid.

¹⁷⁴Ibid., p. 592.

¹⁷⁵Ibid., p. 596.

Ceci montre à suffisance comment la logique anti-terroriste américaine a supplanté la tradition de règlement des conflits de l'UA qui d'habitude met l'accent sur la négociation. Ce que semblent avoir oublié les dirigeants de cette institution c'est que dans une guerre asymétrique, la victoire tactique peut ne pas aboutir à la victoire stratégique. Mieux la victoire purement militaire ne charrie pas automatiquement le succès politique pourtant crucial dans ce genre d'opération¹⁷⁶. Vaincre les rebelles de l'UTI sur le terrain ne suffit pas à enclencher un processus politique plein de succès. Par contre, l'usage orgueilleux de moyens militaires – formation et logistique – largement fournis par Washington ne peut que réduire les rebelles à la clandestinité et accroître l'insurrection. Car – sans mettre l'accent sur les conditions d'évolution du contexte social, politique et économique, – les activités de destruction peuvent délégitimer la force au sein de l'opinion nationale¹⁷⁷. Malheureusement tel a été le cas en Somalie. D'abord lors de l'intervention éthiopienne qui a entraîné la création de la milice *Al-Shabaab* et ensuite lors du déploiement de l'AMISOM qui ne cesse d'être la cible d'attaques de la part de différents groupes armés.

L'on peut ainsi logiquement aboutir à la conclusion de l'échec de la Mission africaine dans le pays. Car non seulement l'usage aveugle de la violence ne peut qu'entraîner la violence, mais elle handicape également le processus politique. Jusqu'ici, l'AMISOM n'a pas pu favoriser le dialogue politique entre les groupes armés – considérés comme étant terroristes – et le Gouvernement Fédéral de Transition (GFT). Elle se limite plutôt à diaboliser un camp tandis que l'autre est légitimé. Ce qui ne facilite pas le processus de sortie de crise et renforce l'insurrection.

La façon dont le conflit somalien est géré montre à suffisance à quel point la lutte contre le terrorisme occupe désormais une place privilégiée dans l'agenda sécuritaire des Etats africains. Dans ce sens, ces Etats sont devenus des sous-traitants stratégiques aux problèmes sécuritaires américains. Cette situation est alimentée par l'assistance sécuritaire de Washington qui, à l'observation a certaines logiques spécifiques avec des résultats incertains.

¹⁷⁶ Judah GRUNSTEIN, « General Vincent Desportes: The Likely War », *Small War Journal*, 2008, www.smallwarjournal.com, consulté le 20 Juin 2013.

¹⁷⁷ Ibid.

SECTION II : LOGIQUES D'UNE ASSISTANCE SECURITAIRE AUX RESULTATS INCERTAINS

Pour prévenir et combattre les menaces à leurs intérêts, les Etats-Unis s'investissent dans le renforcement d'alliances avec les Etats africains. Une analyse attentive de cette assistance sécuritaire laisse entrevoir un certain nombre de tendances qui semblent caractériser la coopération militaire américano-africaine. Celle-ci est déterminée par une variable principale mais pas exclusive. Il s'agit de l'ampleur de la menace dans différentes régions. Il paraît assez claire que cette variable conditionne la nature, la destination et surtout le volume de l'aide militaire américaine sur le continent africain. Il n'est donc pas surprenant de la voir se concentrer dans certaines régions puisqu'elle répond à une logique sélective (A) cela aboutissant à des résultats mitigés (B).

A. Une assistance militaire sélective

Dans un contexte marqué par la prolifération de nouvelles menaces en Afrique, le renforcement et le maintien des capacités de réponse aux crises est indispensable pour les Etats-Unis. Cela demande d'énormes moyens. Si cette contrainte peut expliquer la sélectivité de l'assistance militaire américaine¹⁷⁸, elle n'est pas suffisante. Car, dans les faits, les principaux programmes sécuritaires de cet Etat sur le continent africain se concentrent très souvent dans des zones considérées comme étant d'intérêt stratégique (1), tout en marginalisant celles considérées comme étant périphériques (2).

1. priorisation des zones à intérêts stratégiques

L'assistance militaire des Etats-Unis en Afrique est en majeure partie conditionnée par l'existence d'une menace à leurs intérêts stratégiques. L'objectif ici étant de rendre les armées de certaines régions plus aptes à y faire face. Sur le continent, les régions qui bénéficient des plus importants programmes d'assistance militaire américains sont l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et le Golfe de Guinée. Ces différentes zones représentent ou regorgent des intérêts stratégiques pour les USA. En Afrique du Nord, les vastes terres du Sahara, de la Mauritanie à l'Ouest au Soudan à l'Est, qui ont été des itinéraires de contrebande depuis des siècles, peuvent

¹⁷⁸Nicole VILBOUX, *Les stratégies de puissance américaine*, op. cit., p. 18.

aussi être des secteurs de choix pour les groupes terroristes¹⁷⁹. L'Afrique de l'Est – et beaucoup plus précisément la Corne de l'Afrique – qui jouxte une route maritime importante, constitue un front important dans la lutte contre le terrorisme. Pour sa part, le Golfe de Guinée est la région où se trouvent les deux premiers producteurs de pétrole en Afrique. Il s'agit respectivement du Nigéria et de l'Angola. La production du premier devrait, selon les estimations, atteindre les 4,42 millions de baril par jours à l'horizon 2020, pendant que les prévisions du deuxième s'estiment à 3,28 millions de barils par jour¹⁸⁰.

Du fait de ces atouts, ces différentes régions constituent des intérêts stratégiques de la part de Washington. C'est la raison pour laquelle elles concentrent la plupart de ses programmes d'assistance militaire. En Afrique du Nord, l'on peut énumérer des programmes comme la PSI créée en 2002 ; le TSCTP initié en 2005 ou encore l'OEF-TS lancée à la fin d'année 2008. Cette partie de l'Afrique bénéficie également d'un certain nombre d'exercices militaires. C'est le cas des exercices *Fintlock* ou encore *Africa Lion*. Tous deux basés sur la lutte contre le terrorisme. Même si le Golfe de Guinée ne fait pas l'objet de la mise sur pied d'un Programme à la dimension de ceux cités plus haut, il est tout de même le théâtre de plusieurs exercices militaires conjoints. C'est le cas d'*Obangame Express*, de *Med Accord Central* ou encore d'*Africa Endeavour*¹⁸¹.

L'Afrique de l'Est a bénéficié de la mise sur pied de programmes tels que l'EACTI en 2003, remplacée par l'EARSi en 2009. Par ailleurs, c'est cette région qui dispose de la plus grande base américaine sur le continent. Il s'agit de celle du Camp Lemonnier à Djibouti. Cette base abrite la CJTF-HOA qui est le bras armé de l'OEF-HOA. Cette région abrite également des exercices militaires. L'on peut citer *Cutlass Express*, *Estearn Accord* ou encore *Natural Fire*. L'importance de cette région aux yeux de Washington s'est confirmée à l'occasion du conflit en Somalie. Plus précisément après la prise de Mogadiscio par l'Union des Tribunaux Islamiques. La mobilisation des Etats-Unis face à cette situation avait été grande. Washington avait alors apporté son soutien à l'AMISOM. Cela s'est fait à travers un soutien logistique et une formation avant le déploiement des troupes. Ainsi dans le cadre de l'ACOTA, plus de 8400 soldats ougandais ainsi que 7000

¹⁷⁹Dibril DIOP, juin 2009, op. cit., p. 13.

¹⁸⁰Ibid., p. 9.

¹⁸¹Même si ce dernier a déjà eu lieu dans d'autres régions, la plupart de ses activités jusqu'ici se sont déroulées dans des Etats du Golfe de Guinée.

burundais ont été formés avant leur intervention en Somalie¹⁸². Par ailleurs, le Kenya qui est un acteur important dans la « stabilisation » de la Somalie est l'un des plus grands bénéficiaires du programme *Anti-Terrorism Assistance* (ATA) dans le monde. En 2010, il était à la quatrième place derrière l'Afghanistan, la Jordanie et le Pakistan¹⁸³. Ces différents éléments témoignent de la sélectivité de l'assistance militaire américaine.

Au-delà du nombre de programmes accordés à ces différentes régions prioritaires, la tendance à la priorisation des zones d'intérêts stratégiques se traduit également dans les volumes de fonds alloués dans le cadre des initiatives sécuritaires. Ainsi, dans le Sahel, la PSI – devenue TSCTP – qui avait un budget de 16 millions USD en 2005 a vu celui-ci augmenter jusqu'à 100 millions USD en 2007. Cette somme étant devenue le budget annuel de ce programme¹⁸⁴. De même, selon les chiffres de 2011, l'EACTI, supervisée par le DOS avait un budget de 100 millions USD¹⁸⁵. Par ailleurs, en Afrique de l'Est, depuis 2007 – date de la prise de pouvoir par l'Union des Tribunaux Islamiques en Somalie – l'aide militaire bilatérale des Etats-Unis destinée aux pays de la région a considérablement augmenté. Au Kenya, les financements du DOD sont passés de 453 000 USD en 2006 à 5 793 000 USD en 2007 ; en Ethiopie, on est passé de 63 000 USD en 2006 à 9 357 000 USD ; un autre exemple est celui de Djibouti où ces sommes sont passées de 15 000 USD en 2006 à 8 903 000 en 2007¹⁸⁶. Ceci fait de l'année 2007, une année cruciale dans l'assistance militaire américaine en Afrique de l'Est. Ces chiffres permettent également de voir que le soutien accordé à l'Afrique dans les politiques sécuritaires de Washington était largement motivé par la stratégie de lutte contre le terrorisme¹⁸⁷. Si donc la promotion des intérêts stratégiques constituent le principal référentiel de la mobilisation des

¹⁸² Lauren PLOCH, « Countering Terrorism in East Africa: The U.S. Response », op. cit. p. 30.

¹⁸³ Ibid., p. 33.

¹⁸⁴ U.S. Government Accountability Office (GAO), *Combating Terrorism: Action Needed to Enhance Implementation of Trans-Sahara Counterterrorism Partnership*, July 2008

¹⁸⁵ Stefan GANZLE, "AFRICOM and US Africa Policy: 'Pentagonising' foreign Policy or providing a model for Joint approaches?" op. cit., pp. 74.

¹⁸⁶ U.S. Department of State, *Congressional Budget Justifications for Foreign Operations FY2005-2011 for State Department bilateral figures; U.S. Department of State Bureau of African Affairs for regional figures; and Office of the Secretary of Defense, AFRICOM, and DSCA for DOD figures.*

¹⁸⁷ GANZLE, "AFRICOM and US Africa Policy: 'Pentagonising' foreign Policy or providing a model for Joint approaches?" op. cit., p. 74.

programmes de coopération sécuritaire américains, l'on comprend tout logiquement que les zones qui ne présentent pas ces enjeux soient marginalisées.

2. Marginalisation des « zones périphériques »

Contrairement à la description faite plus haut, certains coins de l'Afrique sont considérés comme étant périphériques dans la planification stratégique américaine. Cela s'explique par le faible degré d'importance qu'ils représentent pour les USA. Les menaces aux intérêts américains n'y seraient pas aussi importantes et virulentes que dans les régions jugées prioritaires. A l'intérieur de l'Afrique de l'Est que nous avons identifié comme zone d'intérêt stratégique, ces disparités sont bien perceptibles. Lorsqu'on observe l'assistance militaire américaine assurée à travers la section 1206 de la *National Defense Authorisation Act*¹⁸⁸ (NDAA) de 2006, l'on se rend compte que la somme attribuée à un pays comme l'Ethiopie – 34,800 USD entre 2006 et 2010 – est largement supérieure à celle allouée à un ensemble de pays que sont la Tanzanie, le Mozambique, l'Ile Maurice et les Seychelles. Cette dernière ne s'élève qu'à 9300 USD sur la même période et elle est presque concentrée sur la sécurité maritime¹⁸⁹. Pourtant, l'essentiel de l'assistance américaine dans la région se focalise sur la lutte contre le terrorisme. L'on pourrait expliquer une telle déconsidération par le fait que ces Etats ne soient pas géographiquement proches de la Somalie comme le sont des pays tels que le Kenya, Djibouti ou encore l'Ethiopie. Cela ne leur conférant pas une position géographique clé dans le traitement de la menace terroriste à Mogadiscio. C'est pour cela que les Etats-Unis préfèrent d'autres acteurs plus proche du champ de bataille.

Une logique quelque peu semblable s'applique également à l'Afrique australe et aux Grands Lacs. En effet, bien que la partie Sud du Continent représente des enjeux pour les Etats-Unis – notamment d'énormes ressources naturelles et l'émergence de l'Afrique du Sud – la superpuissance n'y fait pas face à une menace de grande envergure comme le terrorisme ou la piraterie maritime. Et même en l'existence d'une menace réelle, Washington se sert de l'Afrique

¹⁸⁸ La Loi d'Autorisation de la Défense Nationale a créé une autorisation triennale permettant conjointement au DOD et au DOS de planifier, d'exécuter et de superviser des programmes de formation annuels, régionaux ou bilatéraux allant jusqu'à 300 millions USD.

¹⁸⁹ U.S. Department of Defense.

du Sud comme Etat pivot pour l'endiguer. Dans ce contexte, on peut naturellement comprendre que la région ne bénéficie pas d'un grand programme d'assistance sécuritaire.

Dans les Grand Lacs, depuis que le gouvernement soudanais est perçu comme étant la plus grande menace à la stabilité régionale, les Etats-Unis ont entrepris d'accorder le maximum de soutien aux ennemis de Khartoum¹⁹⁰. C'est ainsi que le Rwanda et l'Ouganda ont bénéficié de son soutien militaire. Si cette assistance peut être prise en compte, elle n'a rien à voir avec celle dont ont bénéficié certains Etats du Maghreb ou de la Corne de l'Afrique. Par ailleurs la RDC qui vit un terrible conflit depuis le milieu des années 1990 ne bénéficie que de sommes très modestes de l'aide militaire américaine. Dans un conflit qui a fait plus de 5 millions de morts, Washington n'a pu déboursier que 5,5 millions USD en 2009 pour la réforme d'une armée congolaise de 164 000 hommes. Celle-ci devant protéger 65 millions de personnes¹⁹¹. Cette somme est très insignifiante si on la compare à celle allouée à un petit Etat comme le Libéria. Ce pays en cette année 2009, a reçu 49,65 millions USD pour la formation de 2000 soldats devant protéger 4 millions d'habitants¹⁹². L'intérêt porté à ce pays peut être expliqué par la volonté de Washington de protéger ses intérêts économiques sur le terrain. L'habilitation des forces libériennes devrait leur permettre d'assurer la sécurité des groupes industriels américains qui opèrent dans cet Etat¹⁹³.

Vu sous cet angle, la guerre de la RDC, plus dévastatrice que celle de la Somalie, ne fait pas l'objet d'autant d'attention de la part des USA. L'on n'observe pas un grand enthousiasme de la part de Washington pour la résolution du conflit congolais comme c'est le cas avec celui somalien. Celui-ci s'était déjà opposé à une intervention internationale décidée par les résolutions 1078 et 1080 du conseil de sécurité des Nations Unies¹⁹⁴. Cette intervention devait être menée par une force multinationale. Et ce dans la perspective de venir en aide aux centaines de milliers de

¹⁹⁰ René LEMARCHAND, « La politique des Etats-Unis dans l'Afrique des grands lacs », Floride, Avril 1999.

¹⁹¹ Marc MALAN, « U.S. Civil Military-Imbalance for Global Engagement. Lesson from the Operational Level in Africa », *Refugees International*, July 2008, p. i.

¹⁹² Ibid.

¹⁹³ C'est notamment le cas de la Soros Fund Management ainsi que de la Newmont Mining Corporation, appartenant respectivement à Georges Soros et à Nathaniel Rothschild.

¹⁹⁴ Jean Daniel ABA, « Les approches française et américaine du maintien de la paix en Afrique », *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, n° 7, Université de Yaoundé II, 2010, pp. 97-98.

réfugiés qui avaient été attaqués dans leurs camps dans le Kivu par les rebelles Banyamulenge et l'armée rwandaise. Cette désinvolture, voire cette complicité américaine traduit le peu d'intérêt accordé par Washington à certaines problématiques conflictuelles en Afrique. Il s'agit de conflits qui ne remettent pas fondamentalement en cause ses intérêts. C'est pourquoi l'on n'a pas vu autant de fermeté de sa part face aux groupes rebelles congolais comme c'est le cas en Somalie. Par ailleurs on comprend difficilement pourquoi l'Union des Tribunaux Islamiques est qualifiée de groupe terroriste pendant que le M23, qui terrorise également la population pour l'atteinte d'objectifs politiques reste épargné de cette qualification. Par contre l'assistance sécuritaire américaine allait plutôt dans le sens du renforcement de la posture des groupes rebelles. Puisque ceux-ci bénéficiaient de l'appui du Rwanda, alors allié important de la superpuissance¹⁹⁵.

Tout ce qui a été démontré plus haut montre à suffisance que les ressources allouées dans le cadre de l'assistance sécuritaire américaine ne reflètent pas les priorités les plus pressantes des africains¹⁹⁶. Conséquence, cette assistance se déploie difficilement aujourd'hui, car elle aboutit à des résultats mitigés.

B. Résultats mitigés de l'assistance sécuritaire américaine

Ayant pour principal référentiel, la défense des intérêts américains, l'assistance militaire des Etats-Unis aux Etats africains n'aboutit pas très souvent aux résultats escomptés officiellement. C'est-à-dire la prévention et la réduction des conflits. Dans le soutien qu'il apporte aux autorités du continent, Washington a contribué à la construction d'Etats pivots qui sont des acteurs importants dans le maintien de la stabilité régionale (1) même si ceux-ci ont très souvent été tentés par l'aventure hégémonique (2).

1. Les Etats pivots : des acteurs importants pour la stabilité régionale

L'aide militaire américaine a un pan bilatéral assez important. Cette démarche consacre l'habilitation de certaines puissances régionales. Celles-ci devant désormais assurer le maintien de la stabilité à l'échelle de la région. La « politique de l'Etat pivot » est fondée sur la pratique renouvelée d'alliances techniques informelles avec certains Etats africains considérés comme

¹⁹⁵ René LEMARCHAND, « La politique des Etats-Unis dans l'Afrique des grands lacs », op. cit.

¹⁹⁶ Mark MALAN, « U.S. Civil-Military Imbalance ... », op. cit., p. i.

leaders régionaux¹⁹⁷. Cette politique a connu une nouvelle impulsion en raison de la mort de 18 soldats américains à Mogadiscio en 1993 et de l'arrivée au pouvoir de Bill Clinton lors des élections de Novembre 1994. La nouvelle administration est quelque peu réticente aux interventions militaires américaines en Afrique. D'où l'élaboration de la « doctrine Powell ». Alors secrétaire d'Etat, ce dernier estime qu'il faut cultiver des liens étroits avec les puissances régionales du continent qui devraient assurer la stabilité dans leurs régions¹⁹⁸. Cela permettant à Washington d'éviter au maximum de s'engager directement sur le continent tout en conservant une capacité de maîtrise des questions stratégiques cruciales qui y sont soulevées¹⁹⁹. L'Etat pivot a un double rôle dans le maintien de la stabilité régionale. Il est non seulement un acteur diplomatique important, mais aussi un commando avancé pour les interventions militaires.

Forts du soutien qu'ils bénéficient des USA, les Etats pivots jouent un rôle diplomatique indispensable à la stabilité régionale. En effet, les partenaires clés de Washington travaillent soit à prévenir, soit à stabiliser les situations de crises intra et interétatiques. C'est à travers cette grille que l'on peut apprécier l'activisme diplomatique de l'Ouganda pour la résolution des crises qui sévissent dans la région des Grands Lacs. Ce fut le cas le 24 Novembre 2012 lorsque le Président Yoweri Museveni organisait le cinquième sommet extraordinaire de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Celui-ci s'est tenu à Kampala. Ce même Etat avait déjà organisé d'autres sommets extraordinaires sur le même conflit. Ils ont lieu les 7 et 8 Août ; le 8 Septembre ; ou encore le 8 Octobre 2012. Les performances diplomatiques ougandaises se révèlent également le 9 Juin 2011. C'est à cette date que furent signés à Kampala, un accord entre le Gouvernement Fédéral de Transition (GFT) de Sharif Sheikh Ahmed et le représentant du parlement fédéral de transition en la personne de Sharif Hassan Sheikh Aden. Ces négociations se sont déroulées sous les auspices du président Museveni. Cet accord avait abouti sur une entente concernant le processus de terminaison de la transition²⁰⁰.

¹⁹⁷ Niagalé BAGAYOKO, « La politique américaine de sécurité en Afrique subsaharienne sous le président Clinton », *Afrique Contemporaine*, n° 197, p. 16.

¹⁹⁸ Peter J. SCHRAEDER, « Finie la rhétorique, vive la géopolitique », *Politique Africaine*, n°82, juin 2001, pp. 139-142.

¹⁹⁹ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, « La politique américaine de sécurité en Afrique... », *ibid.*

²⁰⁰ Safeworld, Back to the basic: The trust deficit and What the Kampala accord tells us about the need for more inclusive decision making process, July 2011. www.saferworld.org, consulté le 11 Novembre 2013.

Sur un plan strictement militaire, certains Etats considérés comme étant pivots peuvent servir de tremplin ou de bases-arrière aux forces américaines. Mais ces derniers peuvent également eux-mêmes s'investir militairement dans les conflits régionaux en vertu de la puissance militaire qui est issue de leur coopération militaire avec Washington.

Dans le premier cas de figure, on peut noter le rôle de Djibouti dans la lutte contre la piraterie maritime dans la Corne de l'Afrique. Du fait de sa position géostratégique, ce pays constitue un véritable poste d'observation des activités liées à ce phénomène. C'est en vertu de cet atout qu'il abrite la base de la CJTF-HOA. Ce qui fait de lui, un hub anti-piraterie²⁰¹. La base militaire du camp Lemonnier est aussi déterminante dans la lutte contre *Al-Qaïda* au Moyen-Orient. Elle est la base arrière de certaines attaques comme celle de Novembre 2002 au Yémen²⁰². Cependant, force est de noter que ce pays ne se limite pas essentiellement à une posture de base arrière. Il s'investi également dans des interventions militaires. C'est ainsi qu'il avait décidé de l'envoi, en Somalie, de 1000 hommes en fin d'année 2011. L'objectif étant de sécuriser davantage la capitale Mogadiscio et participer notamment à la surveillance de l'aéroport²⁰³. L'activisme de Djibouti en Afrique de l'Est est certes considérable, mais elle n'est que très modeste à côté de celle du Kenya par exemple.

En effet, depuis le déclenchement de la guerre contre Laurent Désiré Kabila, le Kenya est désigné comme la nouvelle figure du dispositif américain dans les Grands Lacs. Bénéficiant de la plupart des programmes américains dans la zone, il est considéré comme le meilleur pilier régional possible²⁰⁴. C'est en vertu du soutien militaire américain que Nairobi était intervenu en somalie en Octobre 2011. L'objectif étant de combattre les milices *Al-Shabaab* mais aussi de protéger sa frontière Nord-est sans cesse harcelée par les raids des *Shifita*, c'est-à-dire des bandits somalis²⁰⁵. Cette action militaire a été porteuse d'une relative stabilité. Car en Novembre 2011,

²⁰¹ Djama FARAH HASSAN, « Djibouti : un hub anti-piraterie et un acteur principal de la médiation dans la crise somalienne », op. cit., p. 44-46.

²⁰² Jean-Marie COLLIN, « Situation de Djibouti et intérêts militaires étrangers », *Association Culture Progrès*, Avril 2011.

²⁰³ DJAMA FARAH, « Djibouti : un hub anti-piraterie ... », op. cit., p. 46.

²⁰⁴ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, « Approches française et américaine de la sécurité en Afrique subsaharienne », op. cit., p. 162.

²⁰⁵ Gérard PRUNIER, « Terrorisme somalien, malaise kényan », *Le Monde diplomatique*, novembre 2013, p. 10.

l'armée kényane a joué un rôle déterminant dans la prise du port de Kismaayo. Parce qu'ayant poussé en première ligne les miliciens de leur allié local Ahmed Madobe dont les forces ont ensuite assuré le plus gros de la sécurité de la région de Juba²⁰⁶. L'intervention kényane en Somalie est assez représentative du rôle que peut jouer un Etat pivot en matière de stabilité régionale. Cependant, cette posture de force dont bénéficient certains alliés de Washington sur le continent africain peut aboutir à une dérive hégémonique.

2. La recherche hégémonique : le revers de la médaille

La coopération militaire bilatérale américaine avec les Etats africains est fondée sur l'habilitation de certaines puissances régionales. Celles-ci s'érigent de facto en leaders sur certaines questions, notamment sécuritaires. Certains Etats pivots deviennent les principaux prétendants au pilotage des questions de sécurité et d'autres deviennent des puissances militaires interventionnistes.

Dans le premier cas de figure l'on peut citer l'Algérie. En effet, l'entretien de liens sécuritaires entre ce pays et les Etats-Unis a commencé à la fin des années 1990. Avec les attentats du 11 Septembre 2001, le profile géopolitique du Maghreb a significativement augmenté aux yeux des USA. Cet évènement ayant révélé la nécessité pour Washington de diversifier ses sources d'approvisionnements en hydrocarbures et d'engager une lutte intense contre le terrorisme²⁰⁷. Dans ce contexte, il renforcera sa coopération sécuritaire avec l'Algérie afin qu'elle soit le principal pilier de la lutte contre ce phénomène dans la région. Par exemple, entre 2000 et 2010, l'aide bilatérale accordée à cet Etat a cru de 10%. Puisqu'elle est passée de 115 000 USD à 1,7 millions USD. Or la conséquence de cette assistance est la prétention d'Alger à assurer le leadership régional en matière de contreterrorisme²⁰⁸. Cette volonté hégémonique a été perçue à l'occasion de l'initiation de la mise sur pied d'une base militaire conjointe en 2010. C'était un projet animé par l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Non seulement la majorité des 25000 hommes de la base de Tamanrasset étaient algériens, mais aussi le Maroc avait été malicieusement écarté. La raison de l'Algérie était que ce dernier Etat n'était pas

²⁰⁶Ibid.

²⁰⁷J. P. ENTELIS, cité par Alexis ARIEFF, « U.S. – Algerian Security Cooperation and Regional Counterterrorism », IRRI, July, 2011.

²⁰⁸Ibid.

concerné par les problèmes de sécurité du Sahel²⁰⁹. Mais en réalité cette marginalisation était une manière pour Alger de régler ses comptes à l'Etat marocain par rapport à la question du Sahara Occidental. Il s'agit là d'un exemple d'instrumentalisation de l'assistance militaire américaine à des fins géopolitiques.

La deuxième modalité d'expression hégémonique est basée sur les interventions militaires. Dans ce cas de figure, certains africains se servent du soutien militaire américain pour atteindre leurs objectifs géopolitiques à travers des actions armées extérieures. L'intervention éthiopienne en Somalie, dans cette perspective est un cas d'école. Cette campagne militaire a lieu en Décembre 2006. Officiellement, il s'agissait de combattre les groupes terroristes actifs dans le pays. Mais il faut noter que ce n'était pas la première fois qu'Addis-Abeba intervenait militairement en Somalie. Cela avait déjà été le cas en 1997 et en 1998, dans le souci de détruire les forces rebelles de l'*Ogaden National Liberation Front* (ONLF). L'action militaire demandé par le premier ministre Éthiopien Meles Zenawi visait les islamistes d'*Al-Ittihaad al-islami*. Car ce groupe est actif dans l'Ogaden qui revendique son autonomie face à l'Etat éthiopien²¹⁰. Mais fondamentalement, l'interventionnisme d'Addis-Abeba dans la région s'explique non seulement par un besoin de désenclavement vers la mer Rouge – d'où son soutien aux indépendantistes du *Somaliland* – mais également par la nécessité de contrôler les îles Dalhak²¹¹. C'est ce que François THUAL résume lorsqu'il note que le grand enjeu des convulsions géopolitiques dans la Corne de l'Afrique a pour toile de fond, le verrouillage de la mer Rouge²¹².

Sur le plan des résultats, loin de restaurer la sécurité à l'intérieur de la Somalie, l'intervention militaire éthiopienne y militarise depuis le début de l'année 2007, des contradictions politiques et sociales et compromet la reconstruction progressive du tissu social et politique national²¹³. Par ailleurs, il ya l'existence d'un non-droit dans le pays et les insurgés

²⁰⁹Ibid.

²¹⁰Dibril DIOP, 2009, op. cit. p. 3

²¹¹ Ils constituent le lieu de transit de la route maritime entre Eilat et l'Océan indien. Au vu de cette propriété stratégique, leur contrôle pourrait servir de monnaie d'échange à l'Ethiopie face aux puissances occidentales qui veulent prévenir une *arabisation* de la mer Rouge : route maritime importante. Voir François THUAL, *Controller et contrer. Stratégies géopolitiques*, Paris, Ellipses, 2000, pp 125-238.

²¹²Ibid., p. 155.

²¹³ Roland MARCHAL, « Somalie : un nouveau front antiterroriste ? », *Les Etudes du CERI*, n°135, juin 2007.

livrent une guerre à l’Ethiopie et au GFT. L’on dénonce également des abus commis par les forces du GFT et de l’Ethiopie²¹⁴. L’implication américaine dans cette opération favorise la multiplication des radicaux sur le sol somalien. Ces derniers faisant front par un anti-américanisme²¹⁵. C’est dans ce sens que l’on peut comprendre les propos de l’un des responsables d’*Al-Qaïda*, Ayman AL-ZAWAHIRI. Celui-ci demandait aux musulmans de mener le Djihad en Somalie dans « *cette croisade lancée par les Etats-Unis et les Nations Unies contre l’islam et les musulmans* »²¹⁶. Cette déclaration montre les effets pervers de l’intervention américano-éthiopienne en Somalie. Elle montre également ce à quoi aboutit parfois l’assistance militaire de Washington à certains Etats africains.

Encadrée fondamentalement par la défense des intérêts nationaux, l’assistance militaire américaine traduit certaines logiques et dynamiques. Loin de répondre aux besoins sécuritaires des Etats africains, elle répond plutôt à d’autres exigences. Le principal référentiel est la lutte contre les nouvelles menaces. Par un effet d’entraînement, c’est ce nouveau paradigme qui se trouve au centre des priorités sécuritaires des africains. Ceci étant le fait de la multiplicité des programmes sécuritaires que Washington leur propose. Il ya ainsi une redéfinition du paradigme sécuritaire. Elle se traduit par la marginalisation de certaines problématiques et approches sécuritaires traditionnelles. En même temps, le débat sécuritaire et la mobilisation institutionnelle se font dans le sens des préférences et exigences des Etats-Unis. C’est ainsi que la lutte contre la piraterie maritime et le terrorisme sont érigés en priorité respectivement pour le Golfe de guinée et pour l’Afrique de l’Est. Ce faisant, la référence permanente à ces deux phénomènes fait de l’aide militaire américaine, une aide sélective. Car elle se déploie en fonction de l’ampleur de ces menaces. Les régions d’intérêts stratégiques sont privilégiées au détriment de celles « périphériques ». Cette sélectivité aboutit à la constitution d’Etats pivots, qui tout en assurant une relative stabilité régionale, peuvent être tentés par l’aventure hégémonique. Du coup, la

²¹⁴ Robert BERSCHINSKI, “AFRICOM’s dilemma: The “Global War On Terrorism”, capacity Building, Humanitarianism, And the Future of U.S. Security Policy in Africa,” op. cit.

²¹⁵ Roland MARCHAL, *ibid*.

²¹⁶ Audio Message from Dr. Ayman AL-ZAWAHIRI Issued by as-Sahab Addressed to Muslims: “Set Out and Support Your Brothers in Somalia” – January 2007, disponible sur <https://ent.siteintelgroup.com/Multimedia/site-institute-1-4-07-zawahiri-audio-support-somali-brothers.html>, consulté le 15 Mai 2013.

stabilité tant recherchée s'en trouve entamée. C'est pourquoi l'assistance américaine aboutit à des résultats mitigés.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La création du commandement américain pour l'Afrique en Octobre 2007 marque un tournant majeur dans la politique africaine des Etats-Unis. Car elle permet d'apprécier l'importance que représente désormais le continent dans la planification stratégique américaine. Par ailleurs, la mise sur pied de cette structure est le résultat d'une nouvelle approche dans la stratégie américaine de traitement de l'insécurité à travers le monde. Cette tendance novatrice est perceptible dans la doctrine qui encadre l'AFRICOM. Elle insiste sur la prévention des conflits notamment à travers la construction des capacités des forces de défense et de sécurité africaines. Issues des expériences d'Irak et d'Afghanistan, cette doctrine dite de *Stability Operations* met l'accent sur la formation militaire. Celle-ci devant permettre à Washington de limiter sa présence sur le terrain tout en maîtrisant les situations de conflits au travers de forces sous-traitantes. Or contrairement à ce qui est annoncé dans le discours officiel américain, cette assistance sécuritaire entraîne la cristallisation du débat sécuritaire sur des problématiques qui ne relèvent pas forcément des priorités africaines mais de celles américaines. En conséquence, l'on se trouve face à une assistance militaire qui a des logiques particulières liées à la préservation des intérêts américains. D'où sa sélectivité, puisque privilégiant des régions et des Etats dits pivots. Cette rationalité ne permet cependant pas de traiter véritablement l'insécurité sur le continent. Elle aboutit au contraire à des résultats mitigés allant d'une relative stabilisation à une création et une réactivation des crises et conflits.

Alors, malgré l'engagement dans l'habilitation des armées africaines, l'on se rend compte que l'AFRICOM a pour référentiel dominant, la défense des intérêts américains. Ce qui d'emblée édulcore le discours altruiste des USA lors de la création de cette structure. Si l'on considère même la particularité du contexte stratégique africain – avancée de la Chine, diversification des sources d'approvisionnement en hydrocarbures, prégnance du terrorisme, – l'on peut bien comprendre que ce commandement ait également pour mission, de renforcer la présence militaire américaine sur le terrain.

DEUXIEME PARTIE

**L'AFRICOM DANS LE RENFORCEMENT DE LA
PRESENCE MILITAIRE AMERICAINE EN
AFRIQUE**

Crée le 6 février 2007, l'AFRICOM est le sixième commandement géographique des Etats-Unis dans le monde. Dans le discours officiel, l'on évoque très souvent sa spécificité par rapport aux autres commandements américains. Ces derniers ayant été conçus selon les exigences géostratégiques de la guerre froide. Il fallait en effets contenir l'expansion de l'Union Soviétique à travers le monde. Cela recommandait l'adoption d'une approche offensive basée sur la puissance militaire. Contrairement à ces commandements géographiques, l'AFRICOM, selon les autorités américaines, rompt avec la posture militariste. Il met plutôt l'accent sur la prévention des conflits à travers la focalisation sur des questions économiques, sociales ou encore humanitaires. Ce qui pourrait faire penser à un certain altruisme de la part de Washington. Ce discours apparemment novateur suscite un certain nombre d'interrogations. La première concerne l'effectivité d'une telle transformation de la doctrine américaine d'engagement international. La deuxième est relative aux raisons fondamentales de la mise sur pied d'un commandement militaire pour le traitement de questions civiles. Si nous nous trouvons dans un champ géopolitique et si justement toute étude géopolitique s'attèle entre autres à mettre en évidence les motivations et les intentions des acteurs²¹⁷, alors il serait très logique de questionner le rôle central de l'AFRICOM sur le continent africain. La première piste de réflexion devrait concerner le contexte particulier dans lequel est née cette institution. Celui-ci est marqué par la montée en puissance de la Chine en Afrique, la nécessité pour Washington de diversifier ses sources d'approvisionnements en hydrocarbures et surtout la lutte contre le terrorisme. Ce qui d'emblée recommande une posture des plus réalistes. Il serait d'ailleurs difficile d'imaginer des militaires « humanitaires » américains assister passivement à l'attaque des intérêts de leur pays par des groupes armés. Cela suppose que la présence militaire s'accompagne de la possibilité de l'usage de la force. Est-ce que face à de telles exigences, l'AFRICOM resterait toujours fidèle à sa doctrine de *Stability Operations* ? Cela est difficilement concevable face à l'importance des enjeux. Milady ORTIZ assimilait déjà ce commandement à deux autres dans le monde. Il s'agit du PACOM et du SOUTHCOM. Avec le premier, il partage la mission de la lutte contre les groupes insurgés pendant qu'il lutte contre le trafic de drogue comme le deuxième²¹⁸. D'autres observateurs vont plus loin en voyant à travers la création de ce commandement, la volonté de

²¹⁷François THUAL, *Contrôler et contrer*, op. cit. p. 7.

²¹⁸Milady ORTIZ, « U.S Africa Command: A New Way of Thinking », *National Security Watch*, AUSA Institute of Land Warfare, 13 March 2008.

Washington de mieux structurer sa présence sur le continent face à la menace terroriste²¹⁹ et à la piraterie maritime. Et ce dans la perspective de mieux sécuriser ses approvisionnements en hydrocarbures. Ces défis sécuritaires sont tellement importants que l'AFRICOM s'attèle à renforcer la présence militaire américaine en Afrique. Or cela n'est possible qu'il reste fidèle à la culture stratégique des USA (**chapitre IV**) qui n'accorde qu'une place marginale à la diplomatie (**chapitre III**).

²¹⁹Dibril DIOP, juin 2009 op. cit. p.15.

***Chapitre III : La place marginale de la diplomatie dans les
actions de l'AFRICOM***

En tant que cadre doctrinal du commandement américain pour l'Afrique, La « *Stability Operations* », dans sa conception, s'attaque aux causes profondes des conflits. Et ce sont ces causes qui devraient le plus retenir son attention. Ce qui recommande une posture des plus diplomatiques. Car la diplomatie, grâce aux vertus de la négociation et du compromis, devrait permettre de désamorcer ou de résoudre pacifiquement les crises. C'est pour y répondre que les autorités américaines ont fait de ce commandement, une structure interministérielle. Il est pour ce faire constitué, au-delà du DOD, du DOS ou encore de l'USAID. L'inclusion du DOS devrait permettre à cette institution de mener à bien ses actions notamment sur le plan diplomatique. Mais l'implémentation des missions diplomatiques du DOS au sein du commandement n'est possible que s'il ya un réel équilibre civilo-militaire. Or de plus en plus, des voix s'élèvent pour s'inquiéter du risque d'affaiblissement du secrétaire d'Etat dans l'élaboration de l'agenda américain dans les relations avec les Etats étrangers²²⁰. Ce déséquilibre entre le civil et le militaire est également dénoncé par Mark MALAN. Pour ce dernier, la politique extérieure américaine est de plus en plus dominée par le Pentagone. Du coup, les capacités des civils à conduire des politiques de reconstruction à long terme se trouvent réduites²²¹. Par ailleurs, il doute de la capacité de l'armée à construire les Etats, étant donné qu'elle a été conçue pour les envahir et non pour les construire²²². Sur le terrain, ce pessimisme semble se confirmer à travers les actions concrètes de l'AFRICOM. Car s'il s'implique dans la prévention des conflits, toutes ses actions ne vont pas dans le sens d'une réelle diplomatie. C'est-à-dire d'une posture de rupture fondamentale face à la tradition interventionniste américaine. L'attitude de cette institution est plutôt tributaire de la nature des enjeux et de contraintes géostratégiques qui structurent l'environnement stratégique africain. Dans ce sens, plus ces enjeux sont importants, moins l'AFRICOM s'accommode des convenances diplomatiques. Cette hypothèse se vérifie assez clairement aujourd'hui dans les réponses qu'apporte cette structure (**section II**) aux problématiques sécuritaires complexes du continent africain (**section I**).

SECTION I: COMPLEXITE DES PROBLEMATIQUES SECURITAIRES EN AFRIQUE

²²⁰ L. PLOCH, « Africa Command: U.S. Strategic Interests », cité par ORTIZ Milady, « U.S Africa Command: A New Way of Thinking », op. cit.

²²¹ Mark MALAN, « U.S. Civil-Military Imbalance for Global Engagement ... », op. cit., p. i.

²²² Ibid.

Loin des conceptions et des perceptions simplistes des menaces qui règnent sur le continent africain, la question de l'insécurité en Afrique nécessite une analyse plus lucide. C'est-à-dire celle qui recherche une explication locale des problèmes. Cela permet d'éviter de tomber dans le piège de la généralisation abusive. Cette spécificité locale de l'insécurité rend assez complexe certaines crises et conflits. C'est notamment le cas de l'insurrection (A) et de la piraterie maritime en Afrique (B).

A. La question de l'insurrection en Afrique

Aujourd'hui, le continent africain est parsemé de groupes insurgés. La plupart d'entre eux s'érigent contre l'ordre politique interne et d'autres ont de plus en plus des tendances transnationales. Cependant ils ont tous pour point commun, l'enracinement local de leurs origines. Donc loin des clichés qu'en donnent les acteurs dominants à l'échelle internationale, la compréhension de leurs dynamiques nécessite une étude locale fondamentale. Si l'on s'en tient aux deux qui vont être explorés ici, force est de noter que la problématique du GSPC ne peut se comprendre qu'à travers la question de l'aspiration à une plus grande participation politique en Algérie (1). De l'autre côté, l'on peut mieux appréhender les dynamiques de *Boko Haram* si on interroge l'état de la justice sociale au Nigéria (2).

1. Le GSPC et l'aspiration à une plus grande participation politique en Algérie

Suite aux élections municipales de Juin 1990, suivies du premier tour des législatives de Décembre 1991, la scène politique est sur le point d'être dominée par un parti confessionnel qui porte le nom de Front Islamique du Salut (FIS). Très vite l'armée reprend le pouvoir et écarte cette formation du paysage politique officiel du pays. C'est cette interruption du processus électoral par les militaires qui marque le début de l'insurrection armée dans le pays en Mars 1992. Ainsi, à la suite du « Congrès d'unification » d'Avril 1994, plusieurs groupes islamistes se retrouvent au sein du Groupe Islamique Armé (GIA)²²³. La constitution de ce groupe était une sorte de réponse à la répression dont faisaient face les islamistes, le FIS ayant été dissout en Mars 1992. Quelques années plus tard, précisément en 1998, c'est la naissance du GSPC sous la direction d'Amara Saïfi. Cette insurrection, à ses origines, se fixe pour objectif, de renverser le

²²³William ASSANVO, « Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », op. cit.

gouvernement algérien²²⁴. Ce qui montre clairement qu'il n'est pas fondamentalement un groupe Djihadiste comme ont tendance à le faire croire les acteurs dominants. Ce n'est que par la suite que son discours et son champ d'action ont évolué. S'étendant désormais à d'autres Etats du Maghreb comme la Mauritanie, l'objectif du GSPC intègre désormais la réislamisation de la société à travers l'établissement d'un Califat²²⁵. Cette évolution aboutit, le 11 Septembre 2006, à son association à Al-Qaïda. La fusion entre les deux groupes mène à la mise sur pied, en Janvier 2007, d'*Al-Qaïda* au Maghreb Islamique (AQMI). Cette nouvelle étape sonne l'entrée du GSPC dans le sillage du « djihadisme » international. Cette mutation de simples aspirations politiques locales à l'adhésion à un discours djihadiste international est le résultat de la stratégie d'*Al-Qaïda*. En effet, ce groupe s'investit dans la cooptation de groupes insurgés locaux et l'instrumentalisation de leurs frustrations pour les associer à son combat²²⁶. Dans ce sens, le groupe islamiste mondial établit des liens avec des insurrections locales en leur proposant ses financements, son savoir-faire, des conseils et du soutien en termes de propagande. En échange, il reçoit leur soutien qui se traduit par la promotion de la propagande djihadiste et la conduite d'actions terroristes locales²²⁷. Même si *Al-Qaïda* n'agit pas comme un haut commandement pour les niveaux supposés inférieurs, il assure leur dynamisme financier et opérationnel. Par ailleurs, il se nourrit de frustrations locales et les intègre dans des cadres idéologiques plus larges. Il ya donc un travail de redéfinition des mécontentements locaux en termes islamistes et djihadistes²²⁸. Cette démarche d'*Al-Qaïda* montre comment des groupes locaux comme le GSPC sont devenus des organisations djihadistes. Donc les origines de l'insurrection algérienne ne résident pas dans des aspirations djihadistes internationales.

En réalité, la reconversion islamiste, mieux, la radicalisation des membres du groupe est due à deux facteurs. Premièrement, leur participation à la guerre d'Afghanistan contre l'URSS et plusieurs contacts avec Oussama Ben Laden²²⁹. Deuxièmement, l'alliance à *Al-Qaïda* était moins

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Ibid.

²²⁶ David KILCULLEN, « Countering Global Insurgency », op. cit.

²²⁷ Ibid.

²²⁸ BERSCHINSKI, « AFRICOM's Dilemma... », op. cit.

²²⁹ Omar CHIKHI, l'ex-conseiller aux affaires religieuses du GIA cité par Evan F. KOHLMAN, « Two Decades of Jihad in Algeria : The GIA, the GSPC, and Al-Qaïda », *The NEFA Foundation*, May 2007, p. 5, disponible sur <http://www.actforamericaeducation.com> , consulté le 4 Septembre 2014.

due à une affinité idéologique qu'à des questions de financement. C'était la position de la faction dure du GSPC tenue par El Para qui refusait l'amnistie que proposait le gouvernement. Son objectif était de s'allier à *Al-Qaïda* pour bénéficier de ses faveurs, notamment financières. C'est entre autres cet opportunisme qui explique la reconversion djihadiste du discours de ce groupe. Ce qui montre qu'il ne relève fondamentalement pas du terrorisme international comme le disent les américains. Même devenu AQMI, il conserve son identité locale qui est liée à des questions de lutte politique interne avec le gouvernement algérien. Cette posture se vérifie assez clairement dans les dernières attaques du groupe. Notamment lors de l'attaque du site gazier d'In Amenas du 16 Janvier 2013. L'objectif des assaillants était de mettre le gouvernement algérien à l'épreuve et de démontrer son incapacité à gérer les crises. C'est une sorte de dénigrement politique qui ne relève pas d'emblée du djihadisme. Ainsi, un groupe que l'on qualifie d'une manière simpliste de « terroriste » recouvre une réalité beaucoup plus complexe et nécessite une analyse plus lucide comme ce pourrait être le cas avec *Boko Haram*.

2. *Boko Haram* et la recherche de la justice sociale au Nigeria

Contrairement aux clichés de qualification terroriste promus dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme, l'insurrection au Nord du Nigéria commande une plus grande attention sur les dynamiques sociopolitiques et socio-économiques qui structurent la société nigériane. En effet, ce pays est confronté à une crise de gouvernance. Puisque le gouvernement fédéral est incapable de subvenir aux besoins de base des populations du Nord du Pays à majorité musulmane. Cette partie affiche le plus mauvais résultat en termes de niveau d'éducation, de pauvreté ou encore de mortalité infantile²³⁰. A ces tares, l'on peut ajouter la corruption galopante, le chômage des jeunes. C'est ce chômage qui est à l'origine du phénomène des *Almajiri*. C'est-à-dire des milliers de jeunes provenant des familles défavorisées, n'ayant pas les moyens de les engager à l'école et n'ayant pour seul recours que les écoles coraniques et la mendicité²³¹. Par ailleurs, dans l'Etat du Borno, les trois-quarts de la population vivent sous le seuil de la pauvreté ; seuls 2% des enfants de moins de 15 mois y sont vaccinés ; relativement à l'accès à l'éducation, 83% des jeunes sont illettrés, 48,5% des enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas ; enfin,

²³⁰ ASSANVO, « Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », op. cit.

²³¹ Ibid.

34,8% des musulmans de 4 à 16 ans n'ont jamais fréquenté une école²³². Cette précarité crée des conditions propices à la prolifération du discours djihadiste qui, dans le cas d'espèce est instrumentalisé pour la revendication de la justice sociale.

En guise de rappel historique, c'est en 2002 qu'un groupe de jeunes islamistes fréquentant une mosquée de Maiduguri, capitale de l'Etat du Borno, déclare que les autorités de la ville et les autorités islamiques en général sont corrompues²³³. Après s'être installés dans le village de Kanama, les membres de cette nouvelle dynamique, sous l'impulsion de leur leader Muhammad ALI, adoptent une philosophie anti-Etat et invitent les musulmans à les rejoindre²³⁴. Après avoir été assiégé par la police dans une mosquée en 2003, ils retournent à Maiduguri où ils fondent leur propre mosquée. C'est depuis ce temps que l'on les désigne sous le nom *Boko Haram*. Condamné à la clandestinité depuis Juillet 2009, ce groupe estime que le délabrement de la société nigériane tire ses origines du système étatique tel que conçu par l'occident. C'est ce système qui est porteur des germes de la dépravation, de la corruption ou encore de l'injustice dont souffre le Nord du pays. D'où le slogan de ce groupe selon lequel « la civilisation occidentale est un péché ». Pour ces activistes, le seul moyen de sortir de cette situation est l'instauration de la *Charia*. La loi islamique serait dépositaire d'un code moral indispensable au processus d'épuration du corps social nigérian. Le califat ainsi souhaité serait garant du bien être socio-économique et moral de tout nigérian. La discrimination et l'injustice n'auraient aucune place dans cette société.

Par ailleurs, l'on pourrait également comprendre la secte *Boko Haram* à l'aune de la théorie du complot. Ainsi, ce groupe serait au cœur des batailles politiques entre le Nord musulmans et le Sud chrétien du Nigéria. Il aurait de ce fait pour objectif d'exacerber l'impression d'un pays à deux vitesses avec des lois différentes d'une région une autre²³⁵. Cette thèse de la conspiration

²³² VICKY Alain, « Aux origines de la secte Boko Haram », *Le Monde Diplomatique*, avril 2012, disponible sur <http://www.monde-diplomatique.fr>, consulté le 22 Avril 2014 .

²³³ Pascal De GENDT, « Boko Haram, le reflet des problèmes nigériens », *Analyses et Etudes*, Siréas, Bruxelles, novembre 2012.

²³⁴ Ibid.

²³⁵ Antoine PEROUSE DE MONCLOS, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigéria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale », *Questions de recherche*, n°40, Juin 2012, p. 18 disponible sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>, consulté le 6 Mai 2013.

postule également que les *Yusufiyaas*²³⁶ animeraient l'opposition nordiste en vue de miner l'assise d'un gouvernement présidé par un chrétien²³⁷. Cette approche est intéressante dans la mesure où elle souligne la dimension interne de l'insurrection au Nord du Nigéria. Même si cette organisation fait montre de tendances djihadistes transnationales aujourd'hui, cela est du, moins à ses postulats doctrinaux d'origine qu'aux contacts noués entre ses membres exilés et les réseaux djihadistes internationaux²³⁸. Cette précision est d'autant plus pertinente que le mouvement de M. Yusuf n'a pas initialement des visées djihadistes et terroristes. Mais c'est plutôt la répression des forces de sécurité qui contribuent à le radicaliser²³⁹.

Au vu de ces différentes démonstrations, l'on se rend bien compte que le conflit au Nord du Nigéria, à la base, n'est pas religieux. Il s'agit d'une révolte sociale basée sur une sorte de théologie de la libération en faveur de la justice²⁴⁰. La religion y est plutôt utilisée comme catalyseur dans la perspective de la mobilisation du plus grand nombre de membres. Par ailleurs, elle est perçue par les insurgés comme le principal, voire l'unique référentiel qui devrait encadrer la restauration de l'équilibre social au Nigéria. Ainsi la multiplicité des facettes explicatives de la question de *Boko Haram* tout comme c'est le cas avec le GSPC montre à suffisance la complexité de la problématique de l'insurrection en Afrique. Ce qui est aux antipodes des clichés simplificateurs qui ont pour principal référentiel, le terrorisme international. Cette démarche se perçoit également dans le traitement de la piraterie maritime qui est pourtant un problème tout aussi complexe que l'insurrection.

B. Le cas de la piraterie maritime en Afrique

Sur le continent africain, deux régions sont principalement touchées par le phénomène de la piraterie maritime. Il s'agit de la Corne de l'Afrique et du Golfe de Guinée. Si l'on peut expliquer la manifestation de ce phénomène dans ces régions par leurs propriétés stratégiques, l'on ne pourrait cependant pas négliger les problèmes auxquels font face les différents Etats qui les constituent. Ainsi, derrière le concept de piraterie maritime, se cache une réalité assez complexe.

²³⁶C'est le nom donné aux fidèles de Mohammed Yusuf, ex-chef spirituel de *Boko Haram*.

²³⁷Antoine PEROUSE DE MONCLOS, « Boko Haram... », *ibid.*, p. 20.

²³⁸*Ibid.*, p. 15.

²³⁹*Ibid.*, p. 16.

²⁴⁰*Ibid.*, p.10.

Ce phénomène est intimement lié aux problèmes auxquels les Etats africains font face. Vu sous cet angle, on pourrait l'expliquer non seulement par des facteurs socio-économiques (1) mais aussi par la vitalité des batailles politiques (2).

1. L'explication socio-économique du phénomène

Bien que cette théorie soit parfois nuancée, la piraterie maritime a bien des liens avec la situation socioéconomique des Etats. Ce phénomène vu sous cet angle émerge plus facilement dans un contexte de pauvreté et de déliquescence totale. Une telle société serait un terreau fertile au recrutement des pirates. Le chômage et le manque de perspective d'avenir condamnant les jeunes à vivre dans l'oisiveté et à se livrer à des pratiques illégales.

Dans la Corne de l'Afrique, la piraterie maritime est en majeure partie alimentée pas des personnes originaires de Somalie. Cette réalité n'est que logique lorsqu'on sait que cet Etat est aujourd'hui en faillite depuis la chute de Siad Barré en 1991. Depuis cette date, le pays a été plongé dans un état de délabrement et n'a jamais réussi à recouvrer une quelconque stabilité jusqu'aujourd'hui²⁴¹. Cet état de décomposition avancée s'est accompagné d'une terrible crise humanitaire en raison des effets conjugués de la sécheresse, de la crise alimentaire et des violences²⁴². Ainsi, lors de la crise alimentaire de 2011, 29000 personnes ont perdu la vie²⁴³. Par ailleurs, en 2009, 3,2 millions de somaliens dépendaient de l'aide humanitaire soit environ 40% de la population du pays. Le taux de prévalence de malnutrition chez les enfants s'élève à 18,6%²⁴⁴. Si l'on ajoute à cela le chômage en pleine effervescence dans un tel contexte, on comprend très clairement pourquoi de nombreux jeunes se lancent dans cette activité « lucrative » qu'est la piraterie maritime. Et ce dans la perspective d'assurer leur bien-être dans un Etat sans repères socio-économiques. Cette activité offre ainsi de l'emploi à des jeunes désemparés qui estiment n'avoir aucune autre source de revenus²⁴⁵.

²⁴¹Patrick DOMBROWSKY, « Dangereuse Corne de l'Afrique », op. cit., p. 13.

²⁴²Dibril DIOP, « Les dispositifs militaires et juridiques suffisent-ils pour venir à bout de la piraterie ? », *Centre d'Etudes et de Recherches Internationales*, Université de Montréal, septembre 2009, p. 3.

²⁴³Macleans CA, « U.S. estimates nearly 30,000 children have died in famine », 5 août 2011.

²⁴⁴Dibril DIOP, Ibid

²⁴⁵Karsten von HOESSLIN, « La nébuleuse pirate en Somalie », *Diplomatie*, n° 56, mai-juin 2012, p. 42.

Cependant, force est de préciser que l'explication socio-économique n'est pas exclusive. Elle est d'ailleurs contestée par une autre approche qui estime que ce phénomène n'a pas de lien direct avec la pauvreté. Car le Nigéria qui est l'un des pays les plus touchés du continent n'est pas le plus pauvre du littoral africain. Au contraire la piraterie y va de pair avec une période de croissance économique tirée par la hausse des prix du baril de pétrole au milieu des années 2000²⁴⁶. Pendant ce temps, on pourrait s'étonner de la relative absence de la piraterie dans des pays pauvres comme le Mozambique ou encore la RDC²⁴⁷. Ces nuances sont importantes dans la mesure où on pourrait s'interroger sur les moyens des pirates. En effet, les équipements utilisés ne peuvent être à la portée de pauvres marins. Il s'agit notamment des lance roquettes RPG-7, des radios, des radars, des GPS et parfois même des technologies comme *Automatic Identification System* (AIS). Ce dernier permettant aux ravisseurs d'identifier les navires à distance, leur approvisionnement, leur vitesse, la route et la destination²⁴⁸. Par ailleurs, il est difficilement compréhensible que de pauvres pêcheurs somaliens puissent opérer jusqu'à 800 km des côtes comme ce fut le cas à la mi-novembre 2008 lorsque le supertanker saoudien, *Sirius Star* avait été détourné par des pirates²⁴⁹. En réalité, ce genre d'opération nécessite beaucoup de moyens. Car il faut disposer d'embarcation puissante et d'une énorme quantité de carburant. Si l'on ajoute à cela, la complexité des modes de versement et d'écoulement des rançons, on pourrait admettre l'intervention de grands hommes d'affaire dans les activités de piraterie maritime.

Si cette nuance valait la peine, elle n'évacue cependant pas la base socioéconomique du phénomène. Puisqu'en réalité, les milliers de jeunes sans emploi qui sont recrutés dans cette activité le sont facilement par manque de perspective d'avenir. Ils ne sont forcément pas les concepteurs ou les planificateurs des attaques, mais peuvent en être de simples exécutants. Leur disponibilité est indispensable pour la prospérité de la piraterie maritime. La pauvreté devient ainsi le catalyseur d'un phénomène qui se trouve également au cœur des batailles politiques.

2. Un phénomène au cœur des batailles politiques

²⁴⁶Marc-Antoine PEROUSE DE MONCLOS, « La piraterie maritime au Nigéria : un phénomène ancien en voie de modernisation », *Diplomatie*, n° 56, mai-juin 2012, p. 49.

²⁴⁷Ibid.

²⁴⁸Dibril DIOP, « Les dispositifs militaires et juridiques suffisent-ils pour venir à bout de la piraterie ? », op. cit., p. 8.

²⁴⁹Ibid.

Une autre variable explicative de la complexité du phénomène de piraterie maritime est son insertion dans une certaine mesure, dans les luttes politiques en Afrique. Elle peut être utilisée comme moyen d'expression des mécontentements, mais surtout comme marque des oppositions qui existent entre différents groupes. Le lien entre piraterie et politique peut être fait à l'aune de la définition que donne Carl SCHMITT à ce dernier concept. Pour cet auteur en effet, le principal critère du politique est la discrimination de l'ami et de l'ennemi dans le sens de l'expression du degré extrême de l'union ou de la désunion entre groupes différents²⁵⁰. Il poursuit en notant que l'ennemi est un ensemble d'individus groupés, affrontant un ensemble de même nature et engagés dans une lutte pour le moins virtuelle c'est-à-dire effectivement possible. Ce concept inclut au niveau de la réalité concrète, l'éventualité d'une lutte²⁵¹. La politique se caractérise donc par un degré assez élevé d'opposition entre groupes, celle-ci donnant lieu à des luttes. Loin d'une simple opposition entre adversaires ou entre concurrents économiques, religieux ou culturels, le politique en est la traduction extrême. Cependant ce concept ne désigne pas un domaine d'activité propre mais seulement le degré d'intensité d'une association ou d'une dissociation d'êtres humains dont les motifs peuvent être d'ordre religieux, national, économique ou autres et provoquent, à des époques différentes, des regroupements et des scissions de types différents²⁵².

Le concept du politique est étroitement lié à la *théorie du partisan*²⁵³. En effet, le partisan, en tant que combattant irrégulier²⁵⁴, remet en cause l'ordre de l'Etat ainsi que sa capacité à prétendre au monopole de la violence légitime. Dans le cas d'espèce, les pirates pourraient être assimilés à des partisans. Car même si les animateurs de cette activité ne s'inscrivent pas dans une lutte armée violente à la dimension d'une guerre civile, leurs actions peuvent tout de même traduire une certaine rébellion face à l'autorité étatique. Cela pouvant aller jusqu'à la prétention à une reconfiguration du paysage politique national.

En effet, la piraterie maritime est utilisée par certains groupes comme tactique de combat pour discréditer les autorités publiques, faire régner en permanence un sentiment d'insécurité généralisée ou encore affirmer leur autonomie. Au Nigéria par exemple, le MEND, créé en

²⁵⁰ Carl SCHMITT, *La notion de politique. Théorie du partisan*, trad. Paris, Flammarion, 1992, p. 64.

²⁵¹ Ibid., pp. 67-70.

²⁵² Ibid. p. 77.

²⁵³ David CUMIN, « La théorie du partisan de Carl SCHMITT », in Hervé COUTAU-BEGARIE (dir.), *Stratégies irrégulières*, op. cit., p. 51

²⁵⁴ C'est-à-dire un combattant qui n'appartient pas à l'armée étatique, *ibid.*, p. 52.

Septembre 2005 s'inscrit clairement dans cette logique. Même si la majorité d'explication des actions du mouvement le confinent souvent à de simples revendications socioéconomiques²⁵⁵, ses actions et ses revendications ont une portée politique assez importante. Tout d'abord, en commettant des actes de piraterie en haute mer contre des navires marchands et en sabotant les plateformes pétrolières des sociétés pétrolières étrangères, le MEND démontre l'incapacité des autorités fédérales à contrôler l'ensemble du territoire et à y garantir la sécurité pour les investisseurs étrangers. C'est donc une manière pour ces militants de discréditer le gouvernement, non seulement aux yeux des ses propres populations mais aussi de potentiels investisseurs. Il ya ici une politisation des milieux criminels et une criminalisation de l'opposition politique, la piraterie maritime faisant partie des répertoires de contestation politique²⁵⁶. C'est dans ce sens que les rebelles du MEND sont utilisés et financés par les gouverneurs locaux pour se débarrasser de leurs rivaux au moment des élections²⁵⁷. Les actes de piraterie que posent les pirates ainsi recrutés ont pour objectif, de démontrer l'incapacité des autorités en place à gérer l'Etat et à assurer le bien-être des populations. La violence ainsi mobilisée se substitue au débat politique. Mais elle est porteuse d'arguments tout aussi pertinents que ceux mobilisés au cours d'un débat politique normal.

Pour revenir au cas du Nigéria, du fait de la multiplication des actes de piraterie par le MEND, la production nationale a décliné de 20%. Cela a forcément eu un effet néfaste sur l'économie et donc sur la réputation du gouvernement nigérian. Cet aspect est d'autant plus pertinent que le Nigéria tire 80% de ses revenus fiscaux de la production pétrolière²⁵⁸. Donc asphyxier cette activité revient à porter un coup sérieux à l'ensemble de l'économie du pays. L'on voit ainsi clairement comment la piraterie maritime est utilisée à des fins de compétition politique. Cette grille de lecture pourrait dans une certaine mesure expliquer l'arrivée au pouvoir

²⁵⁵ 60% des 31 millions d'habitants que compte le Delta du Niger vivent sous le seuil de la pauvreté, alors que cette région génère à elle seule 95% des entrées en devises et 80% du budget d Nigéria. Le MEND revendique à cet effet, l'attribution de 25 à 50% des revenus pétroliers aux régions productrices au lieu des 13% qui leur sont actuellement alloués. Voir Michel LUNTUMBUE, « Mouvement pour l'Emancipation du Delta du Niger », *GRIP*, Note d'Analyse, 7 octobre 2011.

²⁵⁶ Marc-Antoine PEROUSE DE MONCLOS, « La piraterie maritime au Nigéria : un phénomène ancien en voie de modernisation », op. cit., p. 50.

²⁵⁷ Ibid. p. 49.

²⁵⁸ US Department of Energy, "OPEC Revenues Fact Sheet", January 2006

en Avril 2011 de Goodluck Jonathan²⁵⁹. Car dans l'histoire du Nigéria, c'est la première fois qu'un ressortissant de la région du Delta du Niger est élu président. Ses prédécesseurs ayant été des nordistes. Cette élection intervient un peu plus de cinq ans après la création du MEND. Ce groupe qui succède au NDPVF²⁶⁰, en entreprenant ses actions violentes dont la piraterie maritime, a forcément participé au dénigrement des régimes dirigés par les musulmans et a renforcé la victimisation du peuple du Delta. Ceci aurait attiré les faveurs électorales des populations en faveur de l'un des ressortissants de cette région.

Une autre criminalisation des luttes politiques est la revendication par certains groupes de leur autonomie. La piraterie maritime est parfois utilisée comme tactique de combat. Celle-ci leur permet d'affirmer leur capacité de nuisance et surtout de faire plier les autorités dont ils revendiquent l'autonomie. L'exemple le plus patent est celui des mouvements autonomistes de la péninsule de Bakassi. En effet, des groupes tels que le BAMOSD²⁶¹ et le *Bakassi Freedom Fighters* se montre très actifs dans ce type de lutte. Ils sont tous très remontés contre la rétrocession de la péninsule pétrolifère au Cameroun par le Nigéria du fait de la signature des accords de *Green Tree* entre les deux pays en Juin 2006 par les deux Etats²⁶². C'est ainsi que le BBF avait mené une grande opération de piraterie le 31 Octobre 2008 en attaquant un *Supply Boat*, le *SS SAGITTA* en manœuvre de sécurisation d'un Tanker en chargement ainsi que ce tanker²⁶³. Ces différentes démonstrations montrent quels sont les usages politiques de la piraterie maritime. Il s'agit en réalité de la dimension complexe d'un phénomène que les acteurs dominants de la scène internationale considèrent très souvent comme étant fondé sur un réseau bien organisé à l'échelle internationale. Sans renier la dimension transnationale et internationale de la piraterie, l'on précise juste que sa compréhension passe par une prise en compte de l'environnement politique, économique, social et même culturel dans lequel elle se développe. Or lorsque l'on analyse les réponses qu'apporte l'AFRICOM aux problématiques sécuritaires africaines, on a du mal à percevoir toutes ces précautions.

²⁵⁹Cette date est utilisée sous réserve de ce que ce président est arrivé au pouvoir plus tôt. Car il avait succédé constitutionnellement à Yar'Adua le 9 mai 2010, après avoir assuré l'intérim depuis le 9 Février de la même année.

²⁶⁰ Force des Volontaires du Peuples du Delta du Niger.

²⁶¹ Mouvement Pour l'Auto-détermination de Bakassi.

²⁶²J. V. NTUDA EBODE, « Prévenir et traiter les menaces de l'après Bakassi, une nécessité », op. cit., p. 14.

²⁶³Ibid.

SECTION II : LA REPONSE DE L'AFRICOM AUX PROBLEMATIQUES SECURITAIRES AFRICAINES

Le traitement de l'insécurité en Afrique est une tâche assez ardue, du fait de la complexité des problèmes qui y sont répertoriés. Cela nécessite beaucoup de précautions ainsi qu'une grande attention. Et ce dans le souci de ne pas tomber dans les catégories simplistes dans lesquelles sont très souvent classés les groupes qui animent cette insécurité. Or lorsqu'on explore avec acuité les paradigmes théoriques et doctrinaux à travers lesquels est conçu l'AFRICOM, l'on se demande bien si toutes ces précautions sont prises. En réalité, l'un des principaux référentiels de la politique américaine de sécurité en Afrique est l'éradication des nouvelles menaces. C'est ce référentiel qui semble dominer les réponses qu'apporte le nouveau commandement américain aux problématiques sécuritaires sur le continent. On comprend dès lors pourquoi les actions sécuritaires de la nouvelle structure américaine se fondent sur une construction de la menace liée à des logiques cognitives particulières (A) même si le cadre doctrinal de cette institution lui impose une certaine implication civilo-militaire (B).

A. Logiques cognitives et construction des menaces

Pour comprendre les réponses du commandement américain aux problématiques sécuritaires africaines, il est important d'explorer les logiques cognitives américaines liées à la conception et à la construction de la menace. En tant que situation organisée ou exploitée par un adversaire avec une intention hostile visant à causer des dommages matériels ou immatériels étendus et durables²⁶⁴, toute menace se perçoit en fonction d'un système de référence. Celui-ci étant lui-même fondé sur des propriétés cognitives existant dans la société. Cela donne au concept de menace, une flexibilité qui s'opère dans le sens des objectifs stratégiques des dirigeants. Ce postulat est bien perceptible non seulement dans la stratégie d'« agrégation » américaine relative à la qualification « terroriste » des groupes armés (1) mais aussi dans l'utilisation du concept d'« espaces non gouvernés » en Afrique (2).

1. La stratégie d'« agrégation » dans la qualification « terroriste » des groupes armés

Parmi les missions de l'AFRICOM, figurent en bonne place, les questions de sécurité sur le continent africain. Cet aspect est d'autant plus important que la conflictualité en Afrique est

²⁶⁴Daniel HERVOUET, Franck BORNOIS, *Comprendre la Défense*, Paris, Economica, 1999, p. 25.

animée par de nombreux groupes armés. Que ce soit le MEND, AQMI, *Boko Haram* ou encore *Al Shabaab*, la liste est assez longue. Dans un tel contexte, on peut comprendre que les intérêts américains soient menacés. Puisque cette superpuissance est très souvent accusée d'être impérialiste. Depuis l'émergence de ces nouvelles formes de menaces de l'ère post-guerre froide, l'approche sécuritaire américaine a connu une évolution. Les représentations dominantes de la sécurité changeant au gré des époques, des civilisations, des cultures et des circonstances politiques²⁶⁵. Même si l'approche de lutte contre les menaces a changé, l'on peut tout de même faire un rapprochement entre la démarche de l'époque de la guerre froide et celle d'aujourd'hui. Il s'agit de la tendance à la « généralisation ». En effet, celle-ci consiste à considérer tout conflit local comme relevant de catégories conflictuelles internationales. Dans ce sens, la spécificité des conflits est négligée au profit de leur insertion dans des structures conflictuelles plus larges. C'est ce que BERSCHINSKI appelle la politique d'« agrégation » ou *policy of agregation*. Celle-ci consiste à mettre toutes les insurrections – qu'elles soient locales, régionales ou internationales – sous la seule bannière du terrorisme international²⁶⁶. Elle a été définie en 2001 lorsque l'administration Bush lançait la *Global War On Terror* (GWOT). C'est cette « agrégation » qui structure la guerre mondiale contre le terrorisme.

En effet, les tristes événements des Etats-Unis en 2001 ont créé une psychose qui, à son tour a entraîné une reconstruction sémantique et idéologique abusive du terme terrorisme. En conséquence, la plupart des groupes politico-militaires sur le continent sont assimilés au terrorisme²⁶⁷. Or ces groupes combattent très souvent pour des questions légitimes. Cette approche est issue de l'idéologie anti-terroriste post-11 Septembre qui commande la qualification terroriste des activités criminelles et donc l'invention de l'ennemi²⁶⁸.

²⁶⁵ André COLLET, *Défense et Sécurité Internationale face aux défis du XXI^e siècle*, Panazol, Lavauzelle, 2005, p. 10.

²⁶⁶ Robert BERSCHINSKI, « AFRICOM's Dilemma: The Global War On Terrorism, Capacity Building, Humanitarianism, And the Future of US Security Policy in Africa », op cit.

²⁶⁷ Marc Louis ROPIVIA, « criminalité et activités illicites dans le golfe de Guinée : interprétation critique et typologie », in *Piraterie et terrorisme : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale*, Institut Friedrich Ebert Stiftung, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, Mars, 2010, pp 221-222.

²⁶⁸ Ibid., p. 230.

Dans le cadre de la stratégie d'agrégation, la menace est monolithique, dans ce sens que les groupes armés en Afrique ne sont pas étudiés en fonction de l'environnement dans lequel ils opèrent. Le traitement de la menace a pour principal référentiel, la lutte contre le terrorisme. Sans interroger les causes qui président à l'émergence de ces groupes, la démarche « agrégative » insiste sur la promotion des initiatives anti-terroristes²⁶⁹. Puisque le combat que mènent les mouvements armés en Afrique n'est perçu qu'à l'aune du terrorisme international. Or chaque insurrection locale est en partie basée sur des problèmes locaux assez complexes. Vu sous cet angle, les différents groupes n'ont pas forcément pour référentiel, la promotion du djihad international même s'ils peuvent avoir des contacts avec les organisations terroristes internationales²⁷⁰. Tous ces groupes ont des revendications qui méritent une attention. C'est le cas du GSPC qui aspire à une plus grande participation politique en Algérie ; ou encore de *Boko Haram* qui revendique une meilleure redistribution des rentes étatiques au Nigéria. Ce sont ces revendications qui sont souvent instrumentalisées par les groupes terroristes internationaux. D'où la reconversion djihadiste des revendications qui ne l'étaient pas au départ²⁷¹.

En réalité, la politique d'« agrégation » est largement motivée par la culture stratégique américaine où il y a une tendance permanente à la diabolisation de l'ennemi selon une perception manichéenne du monde. Ce qui donne à ce dernier, un caractère amoral qui lui ôte le droit à l'existence politique. C'est-à-dire qu'il n'est plus un interlocuteur avec qui l'on peut discuter, puisqu'il est identifié au mal. Il ne mérite qu'une punition brutale et violente²⁷². Il s'agit d'une approche policière et pénale de résolution des conflits. Elle met l'accent sur la punition qu'on doit infliger au contrevenant et non sur la possibilité de dialoguer avec lui. La conception essentiellement punitive des engagements militaires américains s'explique également par une conception strictement opérationnelle de la stratégie. Héritée de JOMINI, ce principe insiste sur la nécessité de la conduite de la guerre par des professionnels, à l'abri de toute considération politique. Car l'ingérence du politique dès le début des hostilités risquerait de porter préjudice à la réalisation des objectifs militaires²⁷³. La guerre n'est donc pas – comme le prétendait

²⁶⁹ Robert BERSCHINSKI, « AFRICOM's Dilemma: The Global War On Terrorism... », op. cit.

²⁷⁰ David KILCULLEN, « Countering Global Insurgency », op. cit.

²⁷¹ Ibid.

²⁷² DESPORTES V, *Le piège américain*, op. cit., pp. 108-109.

²⁷³ Ibid., p. 125.

CLAUSEWITZ – la continuation de la politique par d’autres moyens. Son objectif est de gagner et de remporter des victoires²⁷⁴. Une action militaire brutale et débarrassée de toute négociation politique est ce qui est réservé aux groupes insurgés africains qui sont considérés comme faisant partie du terrorisme international.

Relativement au comportement de l’AFRICOM, certains observateurs s’inquiétaient déjà de le voir poursuivre cette stratégie. Cette inquiétude n’est pas fortuite, car les différentes actions anti-terroristes de ce commandement sur le continent démontrent clairement ses allures belliqueuses. Ainsi, depuis 2007 – date de sa création – les Etats-Unis ont mené au moins sept raids militaires contre des cibles d’*Al-Qaïda* en Somalie. En l’occurrence, il ya eu des attaques comme celle navale de Mars 2008 contre Saleh Ali Saleh ; l’attaque d’un missile de croisière américain au centre de la Somalie qui a causé la mort de Aden Hashi Ayro – chef d’*Al Shabaab*– et celle d’autres cadres du groupe²⁷⁵. A travers ces interventions militaires, on perçoit bien que Washington ne fait pas de différences entre *Al-Qaïda* – qui est une organisation globale – et *Al Shabaab* – qui est une insurrection locale liée à des problèmes locaux et spécifiques. C’est dans ce sens que face aux attentats de Kampala de Juillet 2010, l’AFRICOM avait estimé que cette opération menée par des rebelles somaliens démontrait la capacité d’*Al-Qaïda* à exporter le conflit hors du territoire somalien et donc, cela constituait une menace directe à la sécurité des Etats-Unis²⁷⁶. Cette position du nouveau commandement américain est assez représentative de la démarche de définition et d’invention de la menace qui est profondément constructiviste. Ceci permettant à Washington de multiplier ses possibilités d’intervention sur un continent qui est considéré comme étant parsemé d’ « espaces non gouvernés ».

2. La mobilisation du concept d’ « espaces non gouvernés » en Afrique

La construction et la désignation des menaces sont importantes dans le dispositif stratégique américain. Elles passent par la structuration d’un système de référence cognitif sur lequel s’appuient les décideurs pour leur production discursive. En effet, la cognition influence à la fois l’interprétation d’une situation, l’évaluation d’une menace, les comportements, actions et

²⁷⁴ Ibid. pp. 28-29.

²⁷⁵ Lauren PLOCH, « Countering Terrorism in East Africa: The U.S. Response », op. cit. p. 14.

²⁷⁶ Carter HAM before the senate, April 7, 2011, op cit.

réactions des acteurs²⁷⁷. C'est à l'aune de ce cadre théorique que l'on peut lire l'érection du concept d'« espaces non gouvernés » comme l'un des points focaux de la stratégie sécuritaire américaine en Afrique. Si l'idée est contenue dans la Stratégie de Sécurité Nationale, ce terme est utilisé en 2003 par Donald Rumsfeld. Il déclare alors: “ *There are ungoverned areas in the world, as the general said, and that is a problem. That makes it easier for people who are trying to evade attention and capture to continue function, because literally areas that no one is governing*”²⁷⁸. Cette idée est aussi évoquée dans un article de Stewart M. POWELL, paru dans l'*Air Force Magazine* en 2004. Pour les auteurs de ces travaux, le désert Nord-africain est un aimant pour les terroristes du fait de sa surface, du manque de contrôle et d'autorité de l'Etat qui y règne²⁷⁹. Pour le DOD, il s'agit d'un espace physique ou non physique où il ya une absence des capacités étatiques ou de la volonté politique permettant d'y exercer un contrôle²⁸⁰. Dans le discours officiel américain, ces espaces africains sur lesquels l'autorité des Etats n'est presque pas exercée sont des terreaux favorables au développement d'activités terroristes et criminelles. Les exemples cités à cet effet sont le Sahel, le Delta du Niger, la Somalie, la RDC ou encore le chenal du Mozambique²⁸¹. C'est également dans ce sens qu'aborde le général WARD lorsqu'il déclare : « les régions non contrôlées du Trans-Sahara et de la Corne de l'Afrique offrent un sanctuaire aux terroristes liés à l'islamisme extrémiste, aux trafiquants de drogue et aux groupes insurgés »²⁸².

L'émergence de ce concept marque une évolution paradigmatique dans la pensée stratégique américaine. Il est devenu l'élément descriptif du paradigme sécuritaire post-11 Septembre²⁸³ et une menace pour le XXIe siècle. Si la pertinence de ce nouveau paradigme sécuritaire n'est pas à

²⁷⁷ Vincent EIFFLING, « Approche cognitive de la position américaine sur les aspects sécuritaires de la question nucléaire iranienne », *Note d'Analyse*, Université Catholique de Louvain, octobre 2010, disponible sur le lien <http://www.uclouvain.be/265598.html>. consulté le 17 Mai 2014.

²⁷⁸ Donald Rumsfeld, cité par McNeill CASEY, “Ungoverned Spaces: African and U.S Foreign Policy in Africa”, *Honors Capstone*, Spring 2008.

²⁷⁹ Stewart M. POWELL, « Swamp of Terror in the Sahara », *Air force Magazine*, November 2004, p. 51.

²⁸⁰ Theresa WHELAN, “Africa's Ungoverned Space”, *Nacao&Defesa*, N° 114-3, 2006, p. 64.

²⁸¹ Ibid., p. 69.

²⁸² William E. WARD, “US Africa Command 2008 Posture Statement”, Stuttgart, March 13, 2008.

²⁸³ McNeill CASEY, “Ungoverned Spaces: African and U.S Foreign Policy in Africa”, op. cit.

renier complètement, l'on peut cependant interroger l'opportunité de sa mobilisation, les objectifs et les logiques qui le sous-tendent. Sous cet angle, il semble qu'il s'agisse encore d'un terme qui fait partie du répertoire conceptuel des Etats-Unis. Il permet à Washington de mieux mener ses actions extérieures tout en évitant de faire face aux invectives de l'opinion nationale et internationale. C'est un outil rhétorique dans le discours de l'AFRICOM parce qu'il redéploie l'image de l'identité africaine ancrée dans la politique étrangère des Etats-Unis²⁸⁴. Loin de traduire la réalité des menaces en Afrique, il est basé sur des représentations qui insistent sur l'incapacité des africains à contrôler leurs territoires et donc à se gouverner. Le continent serait ainsi chaotique, puisque vulnérable au face au terrorisme, au désordre, à l'instabilité, à la pauvreté, aux maladies, aux crimes et à la corruption. Face à ce triste tableau, Washington présente son soutien comme étant salubre²⁸⁵. Or cette démarche essentiellement idéologique trahit la volonté des USA de justifier certaines de leurs actions au travers de l'AFRICOM. En réalité, étiqueter l'Afrique comme un terreau du terrorisme international justifie la multiplication de programmes sécuritaires américains. Or que ce soit les programmes de formation des militaires ou ceux civils, cela renforce la présence militaire américaine. Puisque sous le nouveau commandement, les militaires sont les principaux exécutants des tâches du DOD, du DOS ou encore de l'USAID. L'on voit clairement que derrière cette construction de la menace, l'objectif est de permettre à l'AFRICOM d'exécuter dans la plénitude, la politique définie dans la GWOT.

La dimension idéologique de ce concept est illustrée par l'ambiguïté même du terme « gouverné ». A l'observation, on se rend compte que dans une certaine mesure, les Etats frappés d'« ingouvernabilité » sont ceux dans lesquels les populations sont plus ou moins hostiles aux valeurs américaines. C'est notamment le cas de la Somalie où l'Union des Tribunaux Islamiques avait été bien accueillie dans certaines parties du pays par plusieurs somaliens²⁸⁶. Ce qui implique clairement un rejet de valeurs extérieures promues par les autorités jusqu'alors en place. A travers cela, transparait le postulat selon lequel la *gouvernabilité* telle que définie par les Etats-Unis, est

²⁸⁴Ibid.

²⁸⁵Ibid.

²⁸⁶L. PLOCH, « Countering Terrorism in East Africa ... », op. cit. p. 6.

liée à l'application de politiques compatibles à celles américaines, notamment l'économie de marché et la démocratie libérale²⁸⁷.

Tout comme la stratégie d'« agrégation » qui permet une qualification terroriste plus aisée de différents groupes politico-militaires africains, le concept d'« espaces non gouvernés » est du ressort des constructions de la part de Washington. Même si ces deux concepts permettent d'inscrire les actions militaires américaines dans des catégories légales relativement acceptables par l'opinion mondiale, ils édulcorent cependant la bienveillance annoncée dans le cadre de l'AFRICOM. Puisque le cadre doctrinal de cette institution la prédestinait prioritairement à des missions civiles.

B. La réponse civilo-militaire aux questions sécuritaires africaines

Si l'on s'en tient au discours officiel américain, le commandement américain pour l'Afrique a pour trame fondamentale, la prévention des crises. Cette approche marginalise en quelque sorte les campagnes militaires au profit d'activités civiles. La mise en prépondérance de telles activités permet de traiter les problèmes à leurs racines pour des solutions durables. Dans cette perspective, l'AFRICOM s'investit dans des questions non seulement socio-économiques (1) mais aussi humanitaires (2).

1. L'implication socio-économique de l'AFRICOM

Au-delà des réponses militaires, le commandement américain apporte également des réponses sociales aux problématiques sécuritaires africaines. Cette nouvelle démarche s'inscrit dans la perspective d'une approche globale de la sécurité. Elle prétend au règlement durable et rapide des crises par la synergie d'actions réalisées par les différents intervenants dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité, et du développement économique et social²⁸⁸. Si ce paradigme consacre la mise en prépondérance des civils dans les activités sécuritaires, sous l'AFRICOM, il est en majeure partie, le fait de militaires.

Le traitement de questions sociales et économiques par le commandement américain a pour objectif d'empêcher l'augmentation de la pauvreté, du chômage, des maladies ou encore de

²⁸⁷McNeill CASEY, « Ungoverned Spaces: African and U.S Foreign Policy in Africa », op. cit.

²⁸⁸Yves AUNIS, « AFRICOM, un laboratoire de mise en œuvre de l'approche globale », op. cit.

l'analphabétisme. Puisque ces éléments sont de nature à créer un environnement favorable au développement d'activités illicites telles que la piraterie maritime, les trafics de tout genre et même le terrorisme. Les populations désemparées pouvant facilement être recrutées par les réseaux internationaux qui animent ces différents phénomènes. L'on comprend dès lors que le commandement américain soit impliqué dans des projets agro-pastoraux sur le continent. En effet, lorsqu'on sait qu'après l'agriculture, l'élevage est la deuxième plus grande ressource alimentaire de l'Afrique de l'Ouest, la construction de lieux de vaccination et de soin du bétail semble déterminante pour son éclosion. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du programme d'assistance de l'AFRICOM qui a fondé et facilité la construction et la réhabilitation de sept centres de vaccination et d'examen du bétail à travers la Mauritanie²⁸⁹.

Par ailleurs, le commandement américain se sert du Programme Civil d'Action Médical (MEDCAP) et du Programme Civil d'Action Vétérinaire (VETCAP) pour assurer les services médicaux de base. Il s'agit de projets liés à des actions civiles médicales et vétérinaires. L'objectif ici est de réduire le risque lié aux maladies à travers la collaboration avec le personnel médical des Etats partenaires. Le MEDCAP par exemple est animé par le 13^e Corps Médical Expéditionnaire de la Navy. Il a permis de traiter 550 patient jusqu'en 2003. En outre, le 20 Juin 2012, les soldats du 3^e escadron de la *Task Force Raptor*, stationnés à Djibouti ont apporté un soutien en termes de formation au personnel médical djiboutien²⁹⁰.

Ces actions sont sensées créer un environnement sain dans lequel les populations ne seraient pas vulnérables aux tentations des groupes criminels et terroristes internationaux. Puisque vivant dans des conditions de vie acceptables. Donc selon l'approche de l'AFRICOM, l'amélioration des conditions de vie des africains est un élément essentiel dans la prévention des conflits sur le continent. Cependant, si cette démarche s'appuie sur des activités socio-économiques, l'on ne saurait négliger l'importance des actions humanitaires que mène le commandement américain.

²⁸⁹US AFRICOM Public Affairs, « AFRICOM's Humanitarian Assistance Program Helps Ranchers in Mauritania », disponible sur le site de l'AFRICOM.

²⁹⁰Andrew CAYA (Sgt.), "CJTF assists with Djiboutian medical needs", *CJTF-HOA Public Affairs*, June 20, 2012.

2. L'AFRICOM et les questions humanitaires en Afrique

Faisant face – avec d'énormes difficultés – à des catastrophes naturelles et à des conflits endémiques, l'Afrique est régulièrement le théâtre de nombreux désastres humanitaires. Ces situations entraînent très souvent la pauvreté et les épidémies qui constituent des facteurs de détérioration des sociétés locales. Face à de tels cas, même les autorités africaines deviennent impuissantes. La conséquence liée à ce type d'évènement est très souvent la faillite de l'Etat. Or d'après Washington, ce type d'Etat constitue une menace pour sa sécurité. Puisque qu'il abrite des espaces non contrôlés par les autorités. Ce qui constitue autant de havres potentiels pour les terroristes et autres trafiquants de toutes natures. De cette mise au point, transparaît la nécessité d'un soutien humanitaire aux Etats africains. C'est entre autres ce à quoi s'attèle le commandement américain pour l'Afrique.

A travers la CJTF-HOA, l'AFRICOM soutien des missions humanitaires en Afrique de l'Est. Il s'implique dans l'évacuation aérienne, le ravitaillement humanitaire en Somalie et au Kenya²⁹¹. En outre, il a facilité le déploiement de détecteurs de température à travers la région. Ceux-ci devant fournir des données climatologiques afin de prédire les conditions climatiques hostiles et en limiter les effets comme la sécheresse et les inondations²⁹². Par ailleurs, de concert avec les forces de défense ougandaises, la CJTF-HOA a organisé, du 18 au 27 Novembre 2012, une opération de formation sanitaire. Cette formation permettrait aux professionnels de mieux faire face aux maladies qui affectent les hommes et les animaux²⁹³. Un autre exemple qui témoigne de l'implication du commandement américain dans les questions humanitaires en Afrique est ce programme de formation humanitaire de déminage qu'ont dirigé les *Marines*. Celui-ci a été dirigé avec l'armée kényane du 15 Janvier au 5 Février 2013 à l'école humanitaire de soutien à la paix du Kenya. Le but de l'opération étant de renforcer les capacités

²⁹¹Lauren PLOCH, « Countering Terrorism in East Africa : The U.S. Response », op. cit. p. 27.

²⁹²Ibid.

²⁹³Pulivarti SHEJAL, “One health training in Moroto improves local infrastructure, builds relationships”, *CJTF-HOA Public Affairs*, Moroto District (Uganda), January 11, 2013.

institutionnelles du Kenya en formant les futures instructeurs afin qu'ils puissent instruire d'autres²⁹⁴.

Cette démarche préventive répond plus à une stratégie à but négatif. C'est un mode de stratégie qui est destiné à protéger l'acteur des buts positifs et des capacités de coercition de l'adversaire, afin de garder le minimum de liberté d'action indispensable pour développer ses propres actions à buts positifs²⁹⁵. L'accent est mis ici sur des actions dites d'interdiction. Celles-ci consistent à créer des conditions susceptibles d'entraver la réalisation des buts stratégiques de l'adversaire. Dans le cas d'espèce, l'amélioration des conditions de vie des africains par l'AFRICOM est destinée à rendre les populations moins vulnérables face à la tentation de rallier des groupes extrémistes violents. Il s'agit donc d'une stratégie de nature défensive qui cherche à parer les initiatives et à devancer les intentions adverses²⁹⁶.

Selon la doctrine qui encadre le commandement américain pour l'Afrique, la prévention des conflits sur le continent serait le meilleur moyen de traiter l'insécurité qui y règne. Ce qui suppose une posture plus diplomatique que militariste. Or la simple nature de cette institution entrave la priorisation des actions diplomatiques dans son fonctionnement quotidien. Dominée par des militaires, il est très difficile d'imaginer l'AFRICOM privilégier des négociations à la place des interventions militaires. Dans la culture stratégique américaine, l'armée n'est faite que pour punir ceux qui violent l'ordre « normal » des choses. Elle ne doit pas s'encombrer de considérations politiques. Cette conception essentiellement pénale et policière des engagements américains comporte certains corollaires. Premièrement, les problématiques sécuritaires africaines sont abordées avec une grande simplicité. La complexité qui les entoure étant quelque peu négligée.

²⁹⁴Rachel WALLER, "U.S. Navy Conduct humanitarian Mine Action Train the Trainers With the Kenyan Army", *CJTF-HOA Public Affairs*, Nairobi, March 20, 2013.

²⁹⁵La stratégie à but positif, qui se fonde sur des actions de coercition, est celle dont les initiatives sont productrices d'effets de transformation ou de création. C'est tout le contraire de celle dont il est question ici. Voir Lucien POIRIER, *Stratégie Théorique II*, Paris, Economica, 1987, p. 122.

²⁹⁶Ibid., p. 123.

Malgré le fait que le commandement américain apporte des réponses civilo-militaires aux menaces prégnantes en Afrique, son référentiel praxéologique demeure profondément offensif. Cela se traduit dans la promotion de la politique dite d'« agrégation » qui consacre une assimilation monolithique de toutes les menaces sous le prisme de la menace terroriste. Ce paradigme est destiné à légitimer les actions militaires des Etats-Unis, face à une opinion internationale de plus en plus méfiante à leur égard. Cette campagne de construction des menaces est également perçue au travers de la mobilisation du concept d'« espaces non gouvernés ». Ce concept est destiné à frapper d'incapacité, les gouvernements africains face à la multiplication de « zones grises » sur leurs territoires respectifs. Ce qui constitue des raisons « légitimes » d'intervention pour un commandement qui reste fidèle à la culture stratégique américaine.

*Chapitre IV: l'AFRICOM: un commandement fidèle à
la culture stratégique américaine*

Dans le souci de prévenir les menaces et d'amenuiser les facteurs d'insécurité en Afrique, les Etats-Unis ont décidé d'encadrer leur nouveau commandement sur le continent par une doctrine qui relève d'une démarche plus proactive que réactive. Cette logique qui tire ses racines des expériences d'Irak et d'Afghanistan, relève d'une approche globale de la sécurité. Elle devrait, d'après les USA, entraîner une diminution considérable des actions militaires. Or à l'épreuve de la réalité et au-delà des discours, l'on se rend compte que cet Etat a du mal à démordre avec sa vision militariste des relations internationales. Cela est d'autant plus pertinent qu'avec les incertitudes et l'imprévisibilité de l'environnement du XXI^e siècle, il a été emmené à faire de la puissance militaire, un pilier de son leadership mondial²⁹⁷. Les raisons liées à la perpétuation de cette logique militariste sont à rechercher dans la culture stratégique américaine dont l'AFRICOM reste prisonnier. La rupture pourtant clamée par les autorités américaines ne peut qu'être non assurée. Puisqu'elle concerne ce qu'il ya de plus compliqué et de plus long à faire évoluer : à savoir la culture²⁹⁸. Il serait donc difficilement concevable que ce sixième commandement géographique s'écarte de cette ligne directrice qui sous-tend l'engagement extérieur américain.

La culture stratégique se définit comme « *l'ensemble des pratiques traditionnelles et des habitudes de pensée qui dans une société géographiquement définie, gouvernent l'organisation et l'emploi de la force militaire au service d'objectifs politiques* »²⁹⁹. Vue sous cet angle, la culture stratégique constitue un cadre théorique et conceptuel qui régit l'engagement militaire d'un Etat. Vincent DESPORTES la considère comme le cadre dans lequel les idées stratégiques et les décisions de défense sont débattues. La culture stratégique est productrice d'une double dynamique: non seulement elle limite la liberté d'action, elle constitue également un terreau pour l'agir³⁰⁰. Elle se structure et se fossilise au cours de l'histoire d'une société politique, façonnée par les victoires et les défaites, les joies et les peines partagées par un peuple. Née de la pratique et de l'expérience, la culture stratégique s'inscrit durablement dans l'agir collectif d'un Etat. En

²⁹⁷ Nicole VILBOUX, *Les stratégies de puissance américaine*, op. cit., p. 19.

²⁹⁸ Vincent DESPORTES (Général), *Le piège américain. Pourquoi les Etats-Unis peuvent perdre les guerres d'aujourd'hui*, op.cit., p. 291.

²⁹⁹ Carnes LORD, "American strategic culture," 1985 cité par Bruno COLSON, *La culture stratégique américaine. L'influence de Jomini*, Paris, Economica, 1993, p. 1.

³⁰⁰ Vincent DESPORTES, *L'Amérique en armes. Anatomie d'une puissance militaire*, op. cit., p.3.

conséquence, elle prédispose à une démarche plus ou moins prédictible, puisque reposant sur un répertoire d'actions relativement routinier.

Ainsi posé, ce cadre d'action conditionne également la posture, les actions et le fonctionnement de l'AFRICOM. Car lors de sa mise sur pied, Washington était motivé autant par sa culture stratégique nationale (**section I**) que par la volonté d'inscrire cette structure dans l'offensive militaire américaine en Afrique (**section II**).

SECTION I: PRESENTATION GENERALE DE LA CULTURE STRATEGIQUE AMERICAINE

Profondément ancrée dans l'histoire, la culture stratégique américaine puise ses sources dans la culture du peuple américain qui façonne les comportements des citoyens de cet Etat. Le comportement américain, en tant que vecteur important de la pensée militaire de Washington, a été en grande partie façonné par les « pères fondateurs » de cette nation. Ces pèlerins d'obédience puritaine ont eu une trajectoire historique déterminante dans leur appréhension du monde. Pourchassés en Angleterre à cause de leur foi, ces religieux se persuadaient de l'aspect divin de leur combat et se considéraient plus tard comme peuple élu de Dieu, le reste du monde étant dans les ténèbres. Par ailleurs vouant un culte à la réussite individuelle et au projet, ils forgent l'optimisme, le dynamisme, le volontarisme ou encore le pragmatisme qui constituent le « rêve américain ». Ces éléments ont pour conséquence le goût de l'action, la propension à aller de l'avant, la recherche de l'efficacité et surtout l'impatience³⁰¹. Même s'ils ne relèvent pas de l'exhaustivité, ces quelques éléments comportementaux donnent à la culture stratégique américaine une forte teneur axiologique (A) qui alimente une stratégie profondément offensive (B).

A. Une forte teneur axiologique

Les « pères fondateurs » des Etats-Unis, depuis leur installation sur leurs nouvelles terres, nourrissent des « mythes fondateurs » qui jusqu'à ce jour, déterminent la façon dont les américains perçoivent le monde extérieur. L'un des mythes les plus saillants est sans doute la « destinée manifeste ». Selon celui-ci, le peuple américain est élu de Dieu et est supérieur à tous

³⁰¹Ibid., pp. 22-36.

les autres peuples du monde. Le sénateur Beveridge relevait fort-à-propos que « *Dieu nous a fait les maîtres-organiseurs de l'univers pour remplacer le chaos dominant par un autre système* »³⁰². Cette croyance débouche sur la promotion d'un légalisme et d'un moralisme à l'américaine (1), mais également sur un esprit de croisade (2).

1. Légalisme et moralisme à l'américaine

La croyance en une « destinée manifeste » aux Etats-Unis alimente l'idée de l'exceptionnalisme du peuple américain. Dans ce sens, ce peuple serait unique en son genre et on ne saurait l'assimiler à n'importe quel autre dans le monde. Ce postulat se traduit par un discours « donneur de leçons », n'imposant de sacrifices qu'aux autres et axé sur une prétendue supériorité du plus fort³⁰³. Ainsi, la politique étrangère des Etats-Unis repose sur des valeurs considérées comme fondatrices de la société américaine. On mobilise à cet effet le concept "*American Creed*" pour désigner la « *dignité essentielle de l'être humain, égalité fondamentale des hommes et droit inaliénable de liberté et de justice* »³⁰⁴. Les éléments structurant de ce concept sont l'accomplissement personnel qui se traduit par la promotion de l'individualisme et du libéralisme. L'Etat étant désormais contraint de laisser des espaces à l'individu pour que celui-ci puisse s'accomplir et s'épanouir. C'est pourquoi Washington fait de la démocratie, un des principes cardinaux de son action extérieur.

Sur le plan idéologique, le courant idéaliste est de ceux qui impulsent cette dynamique. Basé fondamentalement sur l'exceptionnalité morale des Etats-Unis, il se divise en deux tendances. Pendant que l'idéalisme libéral vise à rendre le système international plus harmonieux et moins propice aux affrontements – et cela grâce aux institutions internationales, – l'idéalisme conservateur s'attèle à mobiliser de grands principes universels pour justifier et fonder une politique vouée à la suprématie américaine et à la promotion du capitalisme³⁰⁵. Ainsi, les droits humains et les valeurs démocratiques devraient être des composantes déterminantes de la

³⁰²Cité par Vincent DESPORTES, *L'Amérique en armes*, op. cit., p. 28.

³⁰³Bernard VINCENT, *La destinée manifeste*, cité par V. DESPORTES, Ibid., p. 28.

³⁰⁴Gunnar MYRDAL, *American dilemma*, cité par Vincent DESPORTES, ibid p. 33.

³⁰⁵ Charles Philippe DAVID, Louis BALTHAZAR, Justin VAISSE, *La politique étrangère des Etats-Unis. Fondements, acteurs, formulation*, 2e édition revue et augmentée, Paris, Les Presses de Science Po., 2008, pp. 112-118.

politique étrangère américaine. Ce qui traduit le désir de façonner le monde à l'image des Etats-Unis³⁰⁶. Cela passe par la diffusion à grande échelle, des valeurs américaines et donc par une « moralisation de la politique étrangère ». Ainsi pour le président Wilson, « *Nous sommes au début d'une ère où il doit être claire que ce sont les mêmes critères de comportement et de définition du mal valables pour les citoyens des Etats civilisés qui doivent être respectés par les nations et leurs gouvernements* »³⁰⁷. L'on voit bien qu'il s'agit ici de faire de Washington, le phare de l'humanité. Étant donné que c'est lui qui devrait définir les règles applicables au reste du monde.

Si l'on se fie à la grille de lecture déclinée plus haut, les Etats-Unis ont l'exclusivité de la définition du bon et du mauvais. Et ce, en fonction de leurs propres appréciations et perceptions du monde. Ils sont garants de l'ordre juridique international qui doit primer sans tenir compte des mécontentements des peuples³⁰⁸. Tous les peuples du monde doivent tendre vers un même idéal qui est celui américain et qui met l'accent sur des principes tels que la paix, le respect de la règle de droit, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles si fièrement proclamés dans la constitution des 1778.

Cet arrière-plan moral de la culture stratégique américaine aboutit très logiquement au messianisme. Washington s'érigeant en défenseur de grandes causes, un gendarme à l'échelle mondiale. Punissant tous ceux qui transgressent la « loi » largement définie par lui. Ces « délinquants » ne sauraient rester impunis. Ainsi, ils font très souvent l'objet de croisades fortement ancrées dans l'engagement extérieur américain.

2. L'esprit de croisade

Si selon les « pères fondateurs », les Etats-Unis ont été désignés par Dieu pour diriger et veiller sur le monde, on peut bien comprendre le messianisme qui caractérise la perception américaine du monde extérieur. Il est, d'après eux, constitué de peuples qui vivent dans l'impureté et la corruption. C'est cette discrimination du bien et du mal, du bon et du mauvais qui fonde le

³⁰⁶ Ibid., pp. 104-112.

³⁰⁷ Discours au Congrès, 3 Avril 1997, cité par Vincent DESPORTES, *Le piège américain*, op cit., p. 34.

³⁰⁸ Bruno COLSON, « La culture stratégique américaine, » in Gérard Chaliand, Arnaud Blin, *Dictionnaire de stratégie militaire*, Paris, Perrin, 1998, p. 130.

manichéisme profondément ancré dans la culture stratégique américaine. Cette tendance est portée par la nouvelle droite américaine qui est, elle-même, la traduction politique d'un mouvement religieux des années 1920. Celui-ci se considère comme étant « fondamental ». C'est-à-dire issu des vrais fondements de la foi chrétienne³⁰⁹. Au nom de ce fondamentalisme, toutes les autres valeurs qui ne relèvent pas du répertoire axiologique de Washington sont frappées d'illégitimité et d'illégalité. Dans cette perspective, la superpuissance se réserve le droit de se mobiliser pour punir le « contrevenant ». C'est ici que la « *Rogue Doctrine* » trouve toute sa place. Consistant en la désignation d'Etats parias ou encore « hors-la-loi », cette doctrine est au centre du système américain de classement et de punition³¹⁰. Pour Beveridge, sénateur de l'Indiana, Dieu « *nous a donné le goût de l'autorité afin que nous puissions gouverner les peuples sauvages ou délinquants* »³¹¹.

Le discours fondamentaliste qui caractérise la culture américaine forge l'argument selon lequel les engagements extérieurs de Washington sont des croisades. C'est-à-dire des combats du Bien contre le Mal, de Dieu contre le Diable ou encore de l'esprit divin contre la matière corrompue³¹². Cette tendance se traduit dans les noms donnés aux expéditions militaires américaines à travers le monde. L'on parle notamment de l'opération "*Restore hope*" en Somalie à partir de Décembre 1992. Elle est officiellement destinée à « redonner espoir », en permettant l'acheminement de l'aide humanitaire, afin de sauver les somaliens de la famine utilisée comme arme de guerre par les hommes du Général Farah Aïdid. Ces miliciens sont alors identifiés au Mal. Une autre expédition militaire assimilée à une croisade est l'opération "*Enduring Freedom*". Elle est destinée à punir, puis reverser le régime taliban accusé d'avoir joué un rôle central dans les attentats du 11 Septembre 2001. Par ailleurs, l'opération "*Iraqi Freedom*" devait « garantir la liberté des irakiens » en prévenant l'utilisation par Saddam Hussein, d'armes de destruction massive. Cette dernière campagne se fondait sur la nécessité ressentie par l'administration Bush

³⁰⁹ Blandine CHELINI, « Au nom du Christ et de l'Amérique, le fondamentalisme américain et son impact géopolitique », in Aymeric Chauprade, *Géopolitique des Etats-Unis. Culture, intérêt, stratégies*, Paris Ellipses, 2003, p.75

³¹⁰ Vincent DESPORTES, *L'Amérique en armes*, op. cit., p. 49.

³¹¹ Cité par V. DESPORTES, *le piège américain*, op. cit., pp. 12-13.

³¹² Blandine CHELINI, *ibid.*, p. 76.

d'éliminer tous les « méchants » qui possèderaient de telles armes³¹³. Pour empêcher ce scénario, la *National Security Strategy* de Septembre 2001 énoncée à West Point par G. W. Bush met l'accent sur l'action préventive, tout en marginalisant la dissuasion. Cette nouvelle approche devrait permettre de faire face à ce que la maison Blanche qualifie de l'« Axe du Mal » désignant l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord.

Etant donné la non-détention d'ADM par l'Irak de Saddam Hussein comme le prétendait le secrétaire à la défense Donald Rumsfeld³¹⁴, l'on voit bien qu'il ya une propension chez les dirigeants américains à construire des ennemis en diabolisant les adversaires potentiels ou existants. Cette tendance est largement animée par les néoconservateurs américains. Conférant une grande importance à la puissance militaire et à l'exportation de la démocratie, les partisans de ce courant de pensée estiment que « *l'Amérique doit assurer l'ordre mondial et la défense de la liberté* »³¹⁵. Le discours sur la croisade s'est accru dans la politique étrangère des Etats-Unis depuis l'élaboration en 2000, d'un document intitulé: "*Rebuilding America's Defenses: Strategy, Forces and Ressources For a New Century*"³¹⁶. Ce document a été conçu par un groupe de néoconservateurs appelé *Project for a New American Century* (PNAC)³¹⁷. Les conclusions qui en ressortent insistent sur le développant et le déploiement d'un système anti-missile; sur le contrôle de nouveaux espaces internationaux et du cyberspace; ainsi que la préservation de la *Pax Americana* à travers la prééminence des militaires de Washington afin d'assurer un XXIe siècle

³¹³Georges PERKOVICH, « La révolution nucléaire de Bush. Un changement de régime de non prolifération », in William ARKIN, Phillis BENNIS, William HARTUNG..., *Les Etats-Unis à contre-courant. Critiques américaines à l'égard d'une politique étrangère unilatéraliste*, Bruxelles, GRIP, 2004, pp. 119-120

³¹⁴Contrairement à lui qui affirmait détenir des preuves en "béton" des liens existant entre Saddam Hussein et *Al-Qaïda* et à d'autres autorités américaines qui accusaient Bagdad de posséder des ADM, L'AIEA faisant observer que les capacités de l'Irak en matière nucléaire étaient encore presque nulles. C'était également l'avis des chercheurs de l'INR (Bureau of Intelligence and Research) du département américain de l'énergie. Voir à ce sujet John B. JUDIS et Spencer ACKERMAN, « comment on a 'vendu' la guerre d'Irak », in William ARKIN, Phillis BENNIS, William HARTUNG..., *ibid.*, pp. 149-155.

³¹⁵Justin VAISSE, « La croisade des néoconservateurs », cité par Emmanuel Mourlon-Druol, *La stratégie Nord américaine après le 11 Septembre. Un réel renouveau?*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 30.

³¹⁶Rebâtir les Défense de l'Amérique: Stratégie, forces et ressources pour un nouveau siècle.

³¹⁷A ce groupe appartiennent entre autres Paul Wolfowitz, alors secrétaire adjoint à la défense; Dick Cheney, alors vice président ou encore son secrétaire général I. Lewis Libby.

unipolaire³¹⁸. Ces conclusions particulièrement ambitieuses ne peuvent être réalisées que par une diabolisation des adversaires. La focalisation sur la croisade permet aux dirigeants de soulever les passions et de susciter de l'adhésion d'un peuple marqué par une tradition antimilitariste. En effet, chez les américains, la guerre est considérée comme une aberration, dans la mesure où elle est contraire aux principes et institutions démocratiques. La guerre empêche l'accomplissement personnel et constitue une menace aux libertés³¹⁹. En suscitant l'adhésion populaire, le discours sur la croisade constitue un moteur pour l'action et prédispose à une stratégie profondément offensive.

B. Une stratégie profondément offensive

Comme il a été noté plus haut, la réticence du peuple américain face à l'utilisation de l'outil militaire peut être atténuée par le soulèvement des passions populaires. Cependant, une fois engagée, l'armée américaine est tenue de produire rapidement des résultats satisfaisants à un peuple optimiste et triomphaliste. Dans la mesure où la guerre est considérée comme un phénomène qui bouleverse « l'ordre normal » des choses, la mission des militaires consiste juste à punir et à vaincre celui qui en est responsable et de retourner immédiatement au pays: c'est l'essence même de la stratégie de l'« *Uppercut* »³²⁰. Pour y parvenir, les Etats-Unis privilégient l'offensive. Cette stratégie s'inspire des enseignements du théoricien suisse Antoine Henry JOMINI qui, d'après Bruno COLSON, constituent le socle même de la culture stratégique américaine³²¹. Comme ce dernier, Les américains accordent beaucoup d'importance non seulement à l'initiative et à la concentration des forces (1), mais également à la manœuvre et à l'anéantissement de l'ennemi (2).

1. Primat de l'initiative et de la concentration des forces

La culture stratégique américaine s'inspire largement de JOMINI qui lui-même est très admiratif de Napoléon. En effet le théoricien suisse, dans ses travaux, questionne

³¹⁸ William ARKIN, Phillis BENNIS, William HARTUNG..., *Les Etats-Unis à contre-courant. Critiques américaines à l'égard d'une politique étrangère unilatéraliste*, op. cit., pp. 36-38.

³¹⁹ V. DESPORTES, *L'Amérique en armes*, op. cit., p. 112.

³²⁰ Ibid., p.150.

³²¹ Bruno COLSON, *La culture stratégique américaine*, op. cit., p. 1.

fondamentalement les causes de la réussite de Napoléon dans ses campagnes de 1796-97 en Italie, à Marengo, à Austerlitz et à Iéna. Il parvient à les identifier à travers certaines variables. Par la suite, les facteurs de ces succès militaires sont érigés en principes de la guerre. Ceux-ci servent désormais de guide opérationnel à tous ceux qui veulent s'engager dans l'action militaire³²². Parmi les principes évoqués se trouvent en bonne place les deux qui structurent cette partie. A savoir l'*initiative* et la *concentration des forces*.

En effet, dans son *Traité des grandes opérations militaires*, JOMINI émet comme premier principe, la nécessité de « *prendre l'initiative des mouvements* »³²³. Fondé sur la rapidité et la promptitude, ce principe permet de prendre de l'avance et d'anticiper sur les actions ennemies. Il estime « *qu'un Etat fait mieux d'envahir ses voisins que de se laisser attaquer lui-même* »³²⁴. L'anticipation ainsi privilégiée procure un avantage significatif dans l'action stratégique. Par ailleurs, célébrant les vertus de l'offensive assimilée à l'*initiative des mouvements*, JOMINI précise qu'elle « *porte la guerre sur le sol étranger, elle ménage son propre pays, diminue les ressources de l'ennemi et augmente les siennes* ». Il rassure par la suite que « *celui qui a pris cette initiative sait d'avance ce qu'il fait et ce qu'il veut...Celui qui attend est prévenu partout; l'ennemi tombe sur des fractions de son armée; il ne sait ni où son adversaire veut porter ses efforts, ni les moyens qu'il doit lui opposer* »³²⁵.

Le deuxième principe intéressant ici est le quatrième évoqué par le théoricien suisse. Il s'agit de la *concentration des forces*. A ce sujet, il recommande de garder toutes les forces réunies pour qu'elles soient mieux contrôlées par le chef militaire. La concentration ainsi vantée devrait procurer un avantage en cas de bataille. Car la dispersion des forces peut être fatale en cas rencontre avec l'ennemi. C'est pour cette raison qu'il recommande, au jour de la bataille, de diriger le gros des forces sur le point décisif du champ de bataille, ou sur la partie de la ligne ennemie qu'il importerait d'accabler³²⁶.

Même si ces éléments font partie d'une doctrine d'action militaire basée sur des guerres du

³²²Ibid., pp. 13-14.

³²³Ibid., p. 15.

³²⁴Antoine-Henri JOMINI, *Précis de l'art de la guerre*, Paris, Perrin, 2001, p. 64.

³²⁵Ibid., pp. 129-130.

³²⁶Ibid., p. 127.

XVIII^e siècle, il n'empêche qu'ils continuent de sous-tendre l'action militaire américaine jusqu'à nos jours. La théorie de JOMINI a été intériorisée dans la culture stratégique américaine, grâce notamment à l'esprit pragmatique lié à l'esprit des Lumières qui imprégnait les « pères fondateurs ». En réalité, le côté scientifique et rationnel de JOMINI correspondait mieux à l'« *engineering mentality* » des américains³²⁷. La preuve en est que l'académie militaire de West Point - créée en 1802 - qui deviendra le principal lieu de diffusion de la pensée de JOMINI, était d'abord une école de formation d'ingénieurs. La plupart de ses responsables ont été formés à l'Ecole militaire européenne, alors dominée par les succès de Napoléon. Que ce soit Winfield Scott ou Sylvanus Tayer, la référence au système français des fortifications est de taille. Grand admirateur de Napoléon, l'enseignant de la science de la guerre Dennis Hart Mahan croit, tout comme JOMINI, que la seule chance de succès à la guerre est dans la concentration maximale des forces. Il vante également la concentration des forces au *point décisif* et y voit le principe fondamental de l'art de la guerre³²⁸. Un autre grand admirateur de JOMINI issu de l'académie de l'*US Army* de West Point est Robert Edward Lee. Appartenant au camp des confédérés lors de la guerre de sécession, il est le commandant de l'armée de la Virginie du Nord. Sur le terrain, il privilégie l'opération avec la plus grande masse des forces sur le point décisif. Grand défenseur de la concentration des forces, il a également une obsession pour l'initiative³²⁹. Comme on peut le voir à travers les officiers formés à l'académie de West Point, la *concentration des forces* et l'*initiative* sont des principes structurants de la culture stratégique américaine. Il en ressort que Washington voue un culte aux enseignements de JOMINI qui a également mis l'accent sur la *manœuvre* et l'*anéantissement de l'ennemi*.

2. Entre *manœuvre* et *anéantissement de l'ennemi*

Ces deux principes « jominiens » qui caractérisent l'*Américan Way of War* sont relativement antithétiques. Pendant que le premier, s'assimilant à l'attrition, privilégie le contournement du dispositif ennemi et son épuisement, l'autre met l'accent sur l'affrontement et la bataille. Cependant, la *manœuvre* peut concourir – même si elle prend beaucoup de temps – à anéantir l'armée ennemie. Les grands généraux ont toujours adopté *anéantissement* et attrition selon les

³²⁷V. DESPORTES, *le piège américain*, op. cit., p. 125.

³²⁸Bruno COLSON, *La culture stratégique américaine*, op. cit., pp. 52-53.

³²⁹Ibid., pp. 122-129.

circonstances³³⁰. Chez JOMINI, la *manœuvre* est le deuxième principe. Il parle de la « *manœuvre sur les derrières* ». Cela consiste à diriger ses forces sur la partie faible de l'armée ennemie ou de préférence seulement face à ses fractions. L'affrontement massif est marginalisé dans ce cas. La manœuvre peut consister à se porter sur les communications de l'armée adverse. Cela permettant de réduire l'incertitude dans laquelle le général doit vivre et prendre des résolutions³³¹. Ainsi posé, la manœuvre accorde peu d'importance au choc frontal. Elle est destinée à affaiblir et à épuiser l'ennemi en l'attaquant sur ses points vulnérables. La place qu'occupe cette démarche dans la culture stratégique américaine est traduite dans le règlement américain du service de campagne FM 100-5. Ce manuel reconnaît sa capacité à conduire à la victoire, tout en mettant en garde contre une manœuvre trop enveloppante qui nécessite une supériorité numérique considérable³³². Dans l'histoire militaire des Etats-Unis, Ulysses Simpson Grant en a été un des grands promoteurs. Nommé commandant en chef de toutes les forces de l'Union en Février 1864 – c'est-à-dire en pleine guerre de sécession, – il ne visait pas prioritairement la destruction de l'armée ennemie, mais plutôt la destruction de ses supports logistiques. Une stratégie d'attrition qui n'était possible qu'à travers le mouvement tournant et peu d'affrontements³³³. Ce fut le cas lors de la bataille de Vicksburg pendant cette guerre en Avril 1863³³⁴.

Pour ce qui est de l'*anéantissement de l'ennemi*, il faut noter qu'il s'agit du douzième principe proposé par JOMINI. Ce dernier insiste sur la poursuite à outrance de l'armée vaincue. D'où l'importance de la concentration des forces. Cela est pertinent dans la mesure où la marche en masse est destinée à anéantir l'armée ennemie en cas de bataille³³⁵. En effet, face à une opinion nationale très exigeante et dont les passions sont souvent soulevées par un discours messianique et manichéen, les militaires américains sont très souvent portés vers la guerre totale. Car, selon eux, ce n'est que celle-ci qui peut leur permettre d'en découdre le plus rapidement possible avec l'ennemi. Si la nature d'une guerre s'apprécie sur la base d'une sociologie compréhensive – c'est-à-dire celle qui interprète le sens des conduites humaines, – on peut alors interroger l'enjeu que

³³⁰William K. NAYLOR, *The Principles of War*, cité par Bruno COLSON, *ibid.*, pp. 204.

³³¹Bruno COLSON, *Ibid.*, pp. 15-16.

³³²*Ibid.*, p. 205.

³³³*Ibid.*, pp. 150-151.

³³⁴*Ibid.*, p. 148.

³³⁵*Ibid.*, pp. 17-19.

Washington donne à ses engagements militaires³³⁶. En réalité, après leur fuite de l'Angleterre et leur installation sur le continent américain, les « pères fondateurs » ont nourri une suspicion permanente à l'égard du monde extérieur. Cette peur étant née des sévices subis en Europe. En conséquence, toute menace est perçue comme une tentative renouvelée d'oppression du peuple américain. Lorsqu'une guerre découle d'une situation pareille, elle est considérée comme un moyen d'assurer la survie de ce peuple et de sa civilisation. De cette logique, transparait une perception absolutiste des enjeux du conflit, l'objet principal étant considéré par Washington comme étant fondamental et non négociable. Or une telle mobilisation pour la survie d'un groupe constitue l'essence même de la guerre totale³³⁷.

Dans l'*American Way of War*, la référence à l'anéantissement et à la guerre totale apparait de manière flagrante. Ce qui suppose une référence à CLAUSEWITZ. Puisque pour ce dernier, dans la guerre, « *les forces - ennemies - doivent être détruites, c'est-à-dire réduites à une condition où elles ne sont plus aptes à continuer la lutte* »³³⁸. Cette tradition tire ses racines des guerres indiennes du XIX^e siècle. En effets, pour faire face à ces insurrections, le commandant en chef des forces américaines, le général Shéridan faisait observer que: « *La culture de la nation indienne va bientôt intégralement disparaître avec la destruction de la puissance de cette dernière* »³³⁹. Considérées par WEIGLEY comme une lutte pour la survie, ces guerres ont fait montre de l'obsession pour la guerre totale et l'anéantissement. Le Général Sherman recommandait à ses troupes d'exterminer les *Sioux* y compris les femmes et les enfants. Cela devait, poursuit-il, limiter le travail d'extermination futur³⁴⁰. Ce discours focalisé sur la destruction de l'ennemi et ayant pour élément central la puissance, constitue la trame fondamentale de la doctrine stratégique américaine. Il s'agit d'un référentiel qui a constitué le leitmotiv de la plupart des chefs militaires de l'histoire des Etats-Unis. Ce fut le cas de Grant lors de la guerre de sécession dans les années 1860; ou encore de John J. Pershing, lors de première

³³⁶Laure BARDIES, « Raisonement stratégique et outils conceptuels: de la guerre aux logiques de la guerre », *Res Militaris*, vol. 2, no 3, Eté 2012.

³³⁷Ibid.

³³⁸Carl Von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, Perrin (trad.), 2006, p. 60.

³³⁹Russel F. WEIGLEY, *The American Way of War: A History of United State Military Strategy and Policy*, New York-Londres, Macmillan, 1973, p. 162, cité par V. DESPORTES, *L'Amérique en armes*, op. cit., p. 208.

³⁴⁰Russel F. WEIGLEY, *The American Way of War*, cité par V. DESPORTES, Ibid., p. 225.

guerre mondiale où les Etats-Unis sont intervenus en 1917.

Profondément ancrés dans sa pensée militaire, les principes sus-dénommés conditionnent toute action entreprise par Washington. Si l'on considère la capacité de « projeter la puissance » comme étant au cœur de la culture stratégique américaine³⁴¹, cela n'étant possible qu'à travers l'offensive, l'on peut bien comprendre que l'AFRICOM reste fidèle à cette ligne d'action. C'est-à-dire qu'il soit un outil de l'offensive militaire de Washington sur le continent africain.

SECTION II : L'AFRICOM DANS L'OFFENSIVE MILITAIRE AMERICAINE EN AFRIQUE

Le commandement militaire américain pour l'Afrique fait partie de l'arsenal stratégique des USA. Il est donc tout-à-fait logique qu'il réponde aux mêmes logiques que les autres commandements conçus dans le contexte de la guerre froide. Même s'il naît dans un contexte sécuritaire particulier et est encadré par une doctrine novatrice, cet outil scelle la militarisation de l'Afrique par Washington. Cela est un impératif dans la mesure où « *la Chine est entrain d'acquérir le contrôle des ressources naturelles, elle supplante les entrepreneurs occidentaux dans la réalisation de grands projets infrastructurels et elle accorde des prêts souples et autres éléments stimulants pour soutenir son avantage dans la compétition* »³⁴². Pour faire face à cette percée inexorable de Pékin sur le continent, Washington s'inscrit dans une dynamique d'occupation territoriale (A) tout en renforçant son interventionnisme (B).

A. La dynamique d'occupation territoriale

La question de l'occupation territoriale est un élément crucial en géopolitique et en géostratégie. Car elle permet le contrôle de régions entières. Si elle relève d'une stratégie de domination adaptée à une époque surannée, elle garde sa pertinence aujourd'hui. Et cela parce qu'elle permet à une entité politique de veiller de plus près à la préservation des ses intérêts. C'est,

³⁴¹ Bruno COLSON, « La Culture stratégique américaine », in Gérard Chaliand, Arnaud Blin, *Dictionnaire de stratégie militaire*, op. cit., p. 135.

³⁴² Antony LAKE, Christine Todd WHITMAN, "More Than Humanitarianism: A Strategic U.S. Approach Toward Africa," cité par Kevin H GOVERN, "21st Century Africa as an 'Arc of Instability': U.S. and African economic, security and development Policies Advanced Through U.S. Africa Command Initiatives", *Connecticut Journal of International Law*, Vol. 26:281, 2011, p. 320.

semble-il, dans cette logique que s'inscrivent les Etats-Unis lorsqu'ils multiplient les bases militaires (1) et se servent de l'APS pour contrôler les mers bordant le continent (2).

1. Multiplication des bases militaires

L'occupation territoriale est une donnée importante de la pratique stratégique américaine qui est, comme il a été démontré plus haut, imprégnée des enseignements de JOMINI. Car ce dernier développe une conception beaucoup plus « territoriale » de la stratégie³⁴³. Il s'agit d'une vision relativement proche de celle de François THUAL. Pour ce dernier en effet, « contrôler et contrer » constituent les deux constantes comportementales qui tissent la trame de tout projet et de toute action géopolitique³⁴⁴. *Contrôler* entendu dans le sens de l'occupation, de la possession et de la maîtrise directe d'un territoire; et *contrer* consistant à empêcher un autre groupe ou force politique de s'emparer d'un territoire ou de s'y installer directement ou indirectement³⁴⁵. Cette logique est assez perceptible dans l'installation des bases militaires américaines en Afrique.

Même si l'occupation dont il est question ici n'est pas identique à celle du XVIIe ou du XVIIIe siècle, qui était assez visible, il ya tout de même lieu de parler d'occupation à des fins de contrôle. Il est vrai que les Etats-Unis ne possèdent qu'une seule grande base militaire en Afrique. Elle se trouve à Djibouti, au *Camp Lemonnier*, dans le cadre de la CJTF-HOA créée par le CENTCOM en Octobre 2002. Mais si l'on se place sous le seul angle de la visibilité et de la grandeur de ces installations, on risquerait de manquer de lucidité pour aborder ce problème en profondeur. Celui-ci étant plus compliqué que ça.

Il existe en réalité trois types de bases militaires. Les *Main Operating Bases* (MOB) ou bases principales d'opérations. Il s'agit de très grandes installations qui abritent d'importants moyens logistiques et humains; Il ya les *Foward Operating Sites* (FOS) ou sites avancés d'opérations. Il s'agit de sites constitués de forces de soutien, d'équipes et d'équipements pré-positionnés; il ya enfin les *Cooperative Security Locations* (CSL) ou emplacements coopératifs de sécurité. Ce sont des installations de l'Etat hôte avec présence étrangère ou non. Ceux-ci

³⁴³Bruno COLSON, « La Culture stratégique américaine », in Gérard Chaliand, Arnaud Blin, *Dictionnaire de stratégie militaire*, op. cit., p. 22.

³⁴⁴François THUAL, *Contrôler et contrer. Stratégies géopolitiques*, op. cit, p. 5.

³⁴⁵*Ibid.*, p. 5.

assurent un accès en cas d'éventualité³⁴⁶. Cette typologie nous renseigne que le Commandement américain ne dispose d'aucun MOB sur le continent. Par contre il y supervise quatre FOS. Le principal est celui qui a été cité plus haut, c'est-à-dire celui de Djibouti. Un autre est situé sur le territoire britannique d'outre-mer de *Saint-Helena* dans l'océan Atlantique. Il s'agit d'une base logistique de l'USTRANSCOM qui vient en soutien à l'AFRICOM. Deux autres se trouvent à Dakar au Sénégal et à Entebbe en Ouganda³⁴⁷.

Si les grandes bases militaires sont encore peu nombreuses, l'on assiste plutôt à un foisonnement d'emplacements coopératifs de sécurité. Cette prolifération se fait sur la base du « *Base Access Agreement for Cooperative Security Locations and Forward Operating Sites* ». Signé avec les Etats africains, il permet à Washington d'utiliser les facilités militaires des ces derniers. D'où la mise sur pied d'un véritable « réseau de *facilités* »³⁴⁸. La mise à nue de ce réseau de base a notamment été faite par le *Washington Post*, le 14 Juin 2012. Selon ce journal, ces emplacements sont supervisés par les forces des opérations spéciales, mais gérés en grande partie par des sociétés privées de sécurité. C'est notamment le cas de la « *facilité* » située à l'aéroport international de Ouagadougou – mise sur pied en 2008 – où travaillent discrètement une soixantaine d'américains³⁴⁹. Cette base qui supervise des opérations de surveillance aérienne sur le Sahara est accompagnée de plusieurs autres. L'on peut citer celle de Manda Bay au Kenya où sont stationnés une centaine de commandos américains prêts à intervenir aux larges des côtes somaliennes en cas de besoin³⁵⁰. Il en existe également à Victoria aux Seychelles, à Gao au Mali ou encore à Niamey au Niger.

La faible existence de grandes bases en Afrique s'explique non seulement par la méfiance que suscite la présence militaire américaine sur le continent, mais aussi par la nature actuelle de

³⁴⁶ Cette typologie est développée par Dan LAWNER, Nathalie MATTHEWS, Adriana PIOTROWSKA, "The Trust imperative: Challenges and Recommendations for U.S. Africom's African Partnership," *Defense Concepts*, Volume 4, Edition 3, Journal of the Center for Advanced Defense Studies, 2009, pp. 90-91.

³⁴⁷ Ibid. p.92.

³⁴⁸ Ce concept a été notamment évoqué bien avant la situation qui prévaut aujourd'hui par ZaKi LAIDI, « contraintes et enjeux de la politique américaine en Afrique », *Politique Africaine*, n° 12, décembre 1983, p. 40-41.

³⁴⁹ Remi CARAYOL, Claude LEBLANC, « Etats-Unis: leurs guerres secrètes en Afrique », 29 Juin 2012, disponible sur le site de Jeune Afrique www.jeuneafrique.com, consulté le 15 Mai 2014.

³⁵⁰ Ibid.

la menace. Car face à un terrorisme mobile et fuyant, il ya la nécessité d'une nouvelle configuration des bases militaires. Les grandes installations, dans ce cas, s'avèrent relativement inadaptées. Les forces devant se rapprocher de la menace. Ainsi, ces CSL permettent à Washington, selon Carter Ham devant la commission du Congrès, de renforcer les moyens RSR (renseignement, surveillance, reconnaissance)³⁵¹. Cette occupation territoriale se fait donc à des fins de surveillance et de contrôle comme c'est le cas avec l'APS.

2. APS comme instrument de contrôle des eaux africaines

L'*Africa Partnership Station* (APS) est un programme de coopération sécuritaire mis sur pied en 2007 par l'US Naval Forces Europe-Africa. Supervisé par l'AFRICOM, il a pour mission de renforcer le partenariat maritime mondial à travers la formation et les activités de collaboration afin d'améliorer la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique³⁵². Ce discours altruiste et flatteur ne doit pas oblitérer le fait que ce programme fait partie intégrante de la stratégie navale américaine qui, depuis Alfred Tayer MAHAN, est fondamentalement offensive. Pour ce dernier en effet, l'offensive a une valeur dissuasive³⁵³. Traditionnellement, c'est une stratégie directe qui encadre le déploiement naval de la *Navy*. Elle consiste pour une entité à concevoir et à exécuter une manœuvre des forces qui tienne plus compte de ses propres facteurs de puissance que des vulnérabilités de l'autre³⁵⁴. Ce mode a caractérisé l'ensemble de l'œuvre de MAHAN avec une référence répétitive aux principes tels que la destruction de la flotte ennemie ou l'offensive.

Si cette stratégie était valable dans le cadre d'une guerre conventionnelle, c'est-à-dire face à une flotte adverse clairement identifiée, elle perd quelque peu de sa pertinence dans le cadre d'une guerre asymétrique. De telles fluctuations, d'après POIRIER, nécessitent une adaptation qui aboutit à des combinaisons entre différents modes d'action stratégique. Dans le cas d'espèce,

³⁵¹Cité par Remi CARAYOL..., *ibid.*

³⁵²Telle est sa mission officielle déclinée par le *Lieutenant Commander* Suzana BRUGLER, « Africa Partnership Station Aims to Organize for 2013 », *U.S. Naval Forces Europe- Africa, U.S. 6th Fleet Public Affairs*, Garmish, Germany, April 9, 2012, www.africom.mil, consulté le 2 Janvier 2014.

³⁵³Alfred Tayer MAHAN, "Current Fallacies Upon Naval Subjects", cité par Bruno COLSON, *La culture stratégique américaine*, op. cit., p. 197.

³⁵⁴Lucien POIRIER, *Stratégie théorique II*, op. cit., p. 128.

la combinaison qui semble encadrer la nouvelle stratégie navale de la *Navy* relève de la dissuasion. Il s'agit de la jonction entre l'action d'« interdiction » – destinée à ôter à l'Autre, toute possibilité de réussite dans la dialectique conflictuelle – et l'emploi virtuel des forces – qui consiste à peser sur la volonté de l'adversaire en brandissant ses capacités d'action. L'objectif ici est d'anticiper une intention ou une velléité d'initiative adverse et de la bloquer avant qu'elle ne soit lancée³⁵⁵. En l'absence d'une flotte hostile déclarée, c'est cette forme que semble prendre la stratégie navale américaine à l'ère de l'AFRICOM.

Lorsqu'on observe le déploiement naval du commandement américain sur le continent, on perçoit une dynamique centrale issue de la *Maritime Strategy* des années 1980. Définie par la *Navy*, elle se structure entre autres autour de la *Sea Control*. Elle consiste à maîtriser les mers de sorte que l'ennemi ne puisse rompre les lignes de communication essentielles. Cette approche est encadrée par le Livre Blanc publié par la marine américaine en 1994. Intitulé "*Fowrad... from the sea*", celui-ci met l'accent sur l'action sur le littoral³⁵⁶. Cela se perçoit à travers le pré-positionnement de navires américains qui, officiellement mènent des activités de formation des armées africaines. Supervisées par l'AFRICOM, les missions de l'APS consistent en un voyage de six à sept mois au cours duquel ces navires parcourent un certain nombre de pays africains. Ces bâtiments accostent dans les Etats devant bénéficier de la formation. Ce fut le cas de l'USS Nashville en 2009 mais également de Fort McHenry qui ont parcouru une dizaine de pays africains. Cependant au-delà de l'objectif officiel lié à la formation, l'on peut, au travers d'une analyse minutieuse, identifier d'autres intentions.

Il s'agit en réalité de patrouiller en permanence sur les côtes africaines afin de prévenir toute action illégale comme la piraterie ou le terrorisme. Le voyage de six mois permet avec une relative constance, de maintenir une présence sur ces côtes où se déroulent très souvent des activités suspectes. La patrouille ainsi instituée joue un rôle de dissuasion pour divers groupes qui pourraient s'attaquer aux intérêts américains dans le Golfe de Guinée. Les Etats-Unis peuvent ainsi résoudre les deux problèmes que pose la géopolitique du pétrole. C'est-à-dire contrôler les

³⁵⁵Ibid., pp. 122-132.

³⁵⁶Nicole VILBOUX, *Les stratégies de puissance américaines*, op. cit., pp. 130-134.

ressources pétrolières et de contrôler les voies d'acheminement³⁵⁷.

Par ailleurs, la multiplication de navires américains sur les côtes africaines constitue une alternative à la présence d'une grande base militaire sur le continent. Contrairement aux emplacements terrestres qui font l'objet de nombreuses critiques de la part des africains, les navires sont perçus avec moins de méfiance. Puisqu'étant destinés officiellement à assurer la formation des forces de sécurité locales. Ces bâtiments pourraient ainsi remplir la fonction de bases militaires *off-shore*³⁵⁸ et être déterminantes non seulement dans le contrôle des eaux africaines mais également dans la conduite des opérations militaires sur terre³⁵⁹.

B. La perpétuation de la dynamique interventionniste

Malgré une production discursive officielle mettant l'accent sur la prévention des conflits et les actions humanitaires, les activités de l'AFRICOM sont conditionnées par des contraintes géostratégiques. C'est-à-dire la prétention de Washington à demeurer la superpuissance mondiale comme le recommande l'Ecole hégémoniste. Fondée sur une approche unilatéraliste, cette Ecole espère voir les Etats-Unis contrôler le système international à travers la défense de l'intérêt national, la conquête et la guerre³⁶⁰. Restant fidèle à cette logique traditionnelle, l'AFRICOM a été accompagné d'une organisation et réorganisation institutionnelle (1) devant lui permettre de mener à bien ses opérations militaires (2).

1. Organisation et réorganisation institutionnelle

Depuis la création de ce commandement en 2007, plusieurs observateurs sont d'avis que la politique africaine des Etats-Unis est de plus en plus militarisée. Cela est du notamment au rôle prépondérant que joue désormais le DOD dans les relations afro-américaines. Mais cette tendance

³⁵⁷ Fweley DIANGITUKWA, *Les grandes puissances et le pétrole africain. Etats-Unis-Chine: Une compétition larvée pour l'hégémonie planétaire*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 32-34.

³⁵⁸ Robert A. PAPE, "The Strategic Logic of Suicide Terrorism", *American Political Review*, n° 1, August 2003.

³⁵⁹ Ce fut le cas du navire USS MOUNT WHITNEY qui, pendant l'opération *Aube de l'Odyssée* en Libye, a offert une plate-forme vitale en termes de commandement et de contrôle permettant de mener à bien les opérations conjointes. Informations disponibles sur le site de l'AFRICOM www.africom.com, consulté le 15 Mai 2014.

³⁶⁰ Charles Philippe DAVID, Louis BALTHAZAR, Justin VAISSE, *La politique étrangère des Etats-Unis. Fondements, acteurs, formulation*, op. cit., pp. 136-137.

ne s'observe pas qu'avec la création de l'AFRICOM. En réalité, si elle est accentuée avec les attentats du 11 Septembre, c'est à travers le *Gold Water Nichols Act* de 1986 que l'impulsion est donnée. Cette loi qui réorganise le Pentagone accroît également son importance dans l'élaboration et la formulation de la politique étrangère des Etats-Unis. Cela aboutissant à une « *Pentagonisation* » de la diplomatie américaine³⁶¹. Cela entraîne un déséquilibre entre le civil et le militaire. La priorité étant la lutte contre le terrorisme au détriment de la diplomatie. Du coup, les militaires se voient confiés des missions qui relèvent de la compétence civile. Cette tendance est aujourd'hui accentuée par l'AFRICOM qui intègre le DOS et l'USAID ou encore le MCC. Cela s'explique par la nécessité d'avoir des soldats prêts à intervenir sur le sol africain et se traduit par le maintien de budgets militaires élevés.

Ce dernier aspect est particulièrement crucial. Car il permet d'explorer le rôle que joue le complexe militaro-industriel dans la militarisation de la politique étrangère américaine. Constitué de grands groupes industriels de production d'armements tels que *Lockheed Martin*, *Northrop Grumman* ou encore *Raytheon*, ce complexe est une source de financement des campagnes de certains candidats américains. En conséquence, il compte également jouer un rôle important dans la prise de décisions en matière de politique étrangère³⁶². Cela pourrait expliquer la configuration institutionnelle militariste qui entoure le commandement américain pour l'Afrique. En effet, dès sa création, l'AFRICOM a été doté de composantes issues de différents corps d'armées américains. L'on peut citer l'*US Naval Force Africa* (USNAFAF). C'est la composante "Navy" de cette structure. Elle est destinée à mener des opérations anti-terroristes, à assurer la sécurité maritime et à renforcer les capacités des africains à parvenir à un environnement sécurisé³⁶³. Il existe également une composante terrestre appelée *US Army Africa* (USARAF). Elle est destinée à renforcer les capacités terrestres des armées africaines, soutenir les opérations de l'AFRICOM ainsi qu'à mener des actions décisives afin de créer un environnement sûr³⁶⁴. L'*US Air Force Africa* (USAF) pour sa part en est la composante aérienne. Basée à Ramstein, elle mène des

³⁶¹Ibid., p. 491.

³⁶²Michelle CIARROCCA, William HARTHUNG, « Le complexe militaro-industriel associé aux think tanks. Réservoir d'experts et doctrine militaire agressive », in William Arkin, PhillisBennis, William Hartung..., *Les Etats-Unis à contre-courant. Critiques américaines à l'égard d'une politique étrangère unilatéraliste*, op. cit., pp. 71-92.

³⁶³Disponible sur www.africom.mil.

³⁶⁴Ibid.

opérations de sécurité en Afrique. Au-delà de ces trois détachements, il ya également l'*US Marines Corps Forces Africa* - qui est la composante "*Marines*" de ce commandement ; et la *US Special Operations Command Africa* (USOCAFRICA) qui en est la composante des opérations spéciales.

L'autre facette de la réorganisation institutionnelle liée à l'AFRICOM concerne la création d'une *Regionally Aligned Force* (RAF) – ou force à vocation régionale – pour l'Afrique. Il s'agit d'un ensemble d'équipes et de sections hautement entraînées et formées pour des missions spécifiques et dans des situations régionales³⁶⁵. Dans le discours officiel américain, cette force répond plus à des besoins d'assistance sécuritaire et d'adaptation aux cultures locales. Destinée à conduire des missions opérationnelles, des exercices militaires ou des activités de coopération sécuritaire sur le continent³⁶⁶, cette force bénéficie d'un pré-positionnement sur le terrain. Ce qui lui permet d'assurer une présence militaire effective.

Le concept de RAF a été matérialisé en 2013 lorsque la deuxième Brigade de la première Division d'infanterie a été désignée comme devant venir en soutien à l'AFRICOM. Connue sous le nom de "*Dagger Brigade*" ou « Brigade Poignard » et composée de 3500 soldats, elle planifie le déploiement – dans 35 pays à travers l'Afrique – d'unités allant de petites équipes d'entraînement à des bataillons de 800 membres³⁶⁷. Autant de soldats qui, bien que concentrés sur la formation militaire, sont prêts à intervenir en cas d'urgence. Ce sixième commandement géographique offre donc à l'armée américaine, des fondations structurelles et organisationnelles pour une action plus rapide en réponse aux crises humanitaires régionales. Il offre également un cadre d'intervention anti-terroriste à Washington lorsque ses intérêts nationaux sont en jeu³⁶⁸. Au vu de ce qui a été dit plus haut, il semble claire que la réorganisation institutionnelle qui a accompagné la création de l'AFRICOM est destinée à mieux le disposer à conduire des opérations militaires sur le continent.

³⁶⁵ Kimberly FIELD, James LEARMONT and Jason CHARLAND, "US Land Power in Regional Focus. Regionally Aligned Forces: Business Not as Usual", *Parameters*, 43(3), Autumn 2013, p. 55.

³⁶⁶ Ibid, p. 56.

³⁶⁷ Bill Van AUKEN, « Etats-Unis: Un autre volet de la 'guerre contre le terrorisme' dans la ruée vers l'Afrique », *Global Research*, janvier 2013.

³⁶⁸ Timothy HAZEN, "AFRICOM: A New National Security Approach for the 21st Century", op. cit., p. 6.

2. La multiplication des opérations militaires

Les interventions militaires occupent une place centrale dans le déploiement mondial des Etats-Unis. Reposant sur l'offensive, elles permettent à Washington de préserver son « Grand domaine ». C'est-à-dire toutes les régions destinées à subvenir aux besoins de l'économie américaine. En d'autres termes, il s'agit de l'espace mondial stratégiquement indispensable pour assurer la maîtrise du monde³⁶⁹. Cette nécessité permanente a fait de Washington, une hyperpuissance militaire, utilisant l'armée comme le principal outil de sa politique étrangère³⁷⁰. Vu sous cet angle, l'AFRICOM est plus un instrument militaire destiné à garantir l'intégrité du « Grand domaine » américain en Afrique. Il mène à cet effet des opérations militaires sur le continent. Que ce soit des interventions spectaculaires comme en Libye ou des opérations beaucoup plus discrètes.

Depuis sa création en 2007 et sa mise en fonction en 2008, la plus grande opération militaire menée par le commandement américain est la guerre en Libye. Il s'agit de l'opération "*Odyssey Dawn*" – ou Aube de l'Odyssée – lancée officiellement le 19 Mars 2011. Placée sous le commandement de l'AFRICOM, elle fait suite aux résolutions 1970 et 1973 du conseil de sécurité des Nations Unies³⁷¹. Assurant le niveau de commandement le plus élevé, l'AFRICOM supervisait la structure de commandement et de contrôle. Et cela depuis le navire Mount WHITNEY prépositionné en méditerranée³⁷² avec pour commandant des opérations, la général Carter Ham. Par la suite, le commandement a été transféré à la *Supreme Allied Commander Europe* (SACEUR) appartenant à l'OTAN qui en assure l'exécution depuis le premier Avril 2011.

Ce transfert de compétence était un élément de ce qui allait devenir un principe clé de la Stratégie de Sécurité Nationale des Etats-Unis. En effet, dans sa *National Security Strategy* de

³⁶⁹Noam CHOMSKY, *De la guerre comme politique étrangère des Etats-Unis*, Marseille, Agone, 2004, p. 33-34.

³⁷⁰Philippe RICHARDOT, *Les Etats-Unis. Hyperpuissance militaire*, Paris Economica, 2005, p. 7.

³⁷¹La première adoptée le 26 Février 2011 dénonce l'hostilité et la violence qui émanent du gouvernement libyen, instaure un embargo sur les armes ainsi qu'une interdiction de voyager et le gel des avoirs du clan Kadhafi; La résolution 1973, au-delà d'instaurer une zone d'exclusion aérienne, exige des autorités libyennes, un cessez-le-feu immédiat et autorise les Etats membres de l'ONU à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations et les zones civiles menacées. Ces recommandations ont été reprises par Thierry Esser DUPONT, "Libye: Opération 'Odyssey Dawn'", *Revue Militaire Belge* n° 3, 11 décembre 2011, p.28.

³⁷²Ibid., p. 29.

2014, le président Obama insiste sur le « *leading from Behind* ». Cette « direction par l'arrière » vise à responsabiliser les alliés américains de l'OTAN. Un moyen pour les USA de redéfinir leur rôle. Tout en s'engageant politiquement, ils aspirent à être de moins en moins au-devant de la scène militaire, mais restant la main cachée des opérations militaires³⁷³. Ainsi, la grande campagne aérienne menée par les pays de l'OTAN, dont la France, contre le régime de Kadhafi était largement soutenue par les moyens matériels que Washington avait mis à leur disposition. De même que plusieurs opérations étaient dirigées par lui depuis la base de l'AFRICOM à Stuttgart³⁷⁴. Ce fut également le cas au Mali où les Etats-Unis ont transféré à l'armée française, la direction de l'intervention tout en se contentant de la coordonner et de la soutenir par une technologie avancée comme celle des drones³⁷⁵. Même s'il reste relativement en retrait, cet Etat, à travers son commandement pour l'Afrique, reste constant dans la conduite des opérations militaires.

Lorsqu'on observe l'environnement sécuritaire africain, on se rend compte que la posture du *leading from behind* annoncée dans la NSS de 2014 correspond bien au type de menaces auxquelles fait face l'Etat américain. En effet, en l'absence d'un adversaire africain capable de contrebalancer ses ambitions hégémoniques sur le continent, – même si la Chine est de plus en plus inquiétante – Washington se concentre sur les nouvelles menaces qui sont fuyantes, mobiles et dissimulées. Celles-ci relèvent de ce que les américains ont appelé les *Low Intensity Conflicts* (LIC) ou Conflits à Faible Intensité. Selon le manuel de l'*US Army*, ce concept désigne une « lutte limitée de caractère politico-militaire visant à remplir des objectifs politiques, économiques, sociaux ou psychologiques... »³⁷⁶. Face à une telle réalité, la mobilisation d'un arsenal de feu écrasant s'avère d'emblée inadaptée. Premièrement en raison de la rapidité avec laquelle surgissent les crises régionales. Celle-ci étant en déphasage avec la lenteur liée au déploiement d'unités classiques et d'une logistique imposante. Deuxièmement, le but de l'action n'est plus forcément de détruire le potentiel militaire ou économique de l'adversaire, mais de le

³⁷³ Voir Analyse du CSS, « La NSS 2014: Sur la voie d'une doctrine Obama? », n° 134, mai 2013, Zurich.

³⁷⁴ Ibid.

³⁷⁵ Ibid.

³⁷⁶ *US army operational concept for low intensity conflict*, cité par Eric DENÉCÉ, *Forces spéciales. L'Avenir de la guerre*, Monaco, EDITION DU ROCHER, 2002, p. 141.

dissuader d'entreprendre ou de poursuivre son action³⁷⁷. Pour une entreprise efficace et précise, Washington privilégie des forces spéciales³⁷⁸ qui mènent des opérations spéciales³⁷⁹. Ces unités non conventionnelles, discrètes et parfois secrètes, opèrent à l'abri des projecteurs de la société internationale. Se trouve ainsi valorisée, une guerre de corps expéditionnaires facilement mobilisables et permanemment opérationnels. Cette tendance avait déjà été annoncée par le secrétaire à la défense D. Rumsfeld lors de la réorganisation de l'armée après le 11 Septembre 2001. Il évoquait le concept d'« armée modulaire » renvoyant à une armée « *composée de brigades plus petites et indépendantes* »³⁸⁰.

Désormais, de petites unités, mieux, des forces expéditionnaires opèrent plus ou moins secrètement à travers le continent africain. Ainsi, en Avril 2014, le Pentagone annonçait l'augmentation du *Marine Corps Task Force* (MCTF) – ou Corps Expéditionnaire du Corps des *Marines* – qui apporte son soutien à l'AFRICOM. L'*Air-ground Task Force* pour sa part devrait passer de 600 à 775 personnels³⁸¹. Ce qui montre bien que la stratégie du commandement américain est caractérisée par des opérations de faible ampleur et des missions spéciales³⁸². L'on comprend dès lors pourquoi Washington a déployé une centaine de soldats en Afrique centrale en Octobre 2011 pour se lancer à la recherche de Joseph Kony de la LRA³⁸³. Ce fut également le cas en Février 2013 lorsque le président Obama avait notifié le congrès sur le déploiement de 100 spécialistes militaires au Niger en soutien aux efforts de renseignement dans la région. Ces

³⁷⁷ DENÉCÉ, Ibid., p. 14.

³⁷⁸ Ce sont des unités hautement spécialisées, capables d'intervenir sans délai et d'une façon non clandestine, sur tout le spectre d'évolution des crises, en menant à bien des opérations militaires non conventionnelles. Voir DENÉCÉ Ibid., p. 15.

³⁷⁹ « *Par opération spéciale, il faut entendre l'ensemble des actions qu'un volume réduit de forces, engagé secrètement, pour une durée pouvant aller de quelques heures à plusieurs semaines, est amené à réaliser afin d'obtenir un résultat décisif dans un contexte hautement hostile* ». Ibid., p. 240.

³⁸⁰ Cité par Emmanuel MOURLON-DRUOL, *La stratégie Nord américaine après le 11 Septembre. Un reel renouveau?*, op. cit., p. 83.

³⁸¹ Andrew TILGHMAN, "DOD quietly expanding Africom missions", *Navy Time*, April 16, 2014.

³⁸² Ibid.

³⁸³ Kristof TITECA, Ronald R. ATKINSON, "Why is the US hunting for Joseph Kony?", May 11, 2014 disponible sur <http://www.aljazeera.com>, consulté le 13 Aout 2014.

derniers entre autres supervisent des drones stationnés dans ce pays³⁸⁴. Cette surveillance aérienne s'accroît dans certains pays comme le Nigéria où opèrent des drones de type *Global Hawk* et des avions de surveillance MC-12³⁸⁵. Pendant que des *Pilatus* surveillent le Sahara et le Sahel depuis Ouagadougou, des drones *Reaper* décollent de Victoria pour surveiller l'Afrique de l'Ouest³⁸⁶. A travers ces données, on se rend bien compte que l'AFRICOM est plus guerrier que l'on pourrait le croire. Et ce contrairement aux discours pacifistes et de bienveillance que multiplient les autorités américaines à son sujet.



Carte n° 4: bases de surveillance américaines en Afrique. Sources: www.jeuneafrique.com, consulté le 5 Septembre 2014

³⁸⁴ Jim GARAMONE, "Africa Command Deploys 100 Service Member to Niger", *American Forces Press Service*, Washington, February 22, 2013.

³⁸⁵ Disponible sur le site de Jeune Afrique, « Nigéria: des drones américains pour retrouver les lycéennes détenues par Boko Haram », 15 Mai 2014.

³⁸⁶ Remi CARAYOL, Claude LEBLANC, "Etats-Unis: leurs guerre secrètes en Afrique", op. cit.

Tout compte fait, le commandement américain pour l'Afrique est fidèle à la culture stratégique américaine. Malgré le pacifisme évoqué dans le discours officiel, la mise en avant de la puissance militaire tant vantée par la pensée militaire de Washington permet de maintenir son emprise sur le monde. Façonnée tout au long de l'histoire à travers la pensée des « pères fondateurs », la culture stratégique américaine est caractérisée par une forte teneur axiologique. Les engagements extérieurs américains sont ainsi régulièrement motivés par le légalisme et le moralisme. Il s'agit d'aller en croisade contre ceux qui troublent l'« ordre normal » des choses. Contre un tel ennemi assimilé très souvent au diable, la stratégie la plus prisée par les USA est l'offensive inspirée de la pensée militaire de JOMINI qui lui-même, s'inspire largement de Napoléon. Tout comme le théoricien suisse, les américains insistent sur des principes tels que l'*initiative* et la *concentration des forces* d'une part, et la *manœuvre* et/ou l'*anéantissement de l'ennemi* d'autre part. L'*American Way of War* façonne profondément les actions de l'AFRICOM dans son offensive militaire sur le continent africain. Cette institution s'inscrit dans une dynamique d'occupation territoriale. Et ce à travers la multiplication des bases militaires et les activités de l'APS. Il s'agit d'une militarisation du continent qui se traduit par une réorganisation du dispositif militaire et institutionnel américain. Ce qui crée un cadre propice à la conduite des interventions militaires. L'AFRICOM devient ainsi un outil central dans la préservation de la puissance militaire des Etats-Unis en Afrique.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Face aux enjeux géostratégiques et au-delà des discours, l'AFRICOM est appelé à répondre à des contraintes de terrain qui ignorent les prescriptions théoriques. Face à une opinion qui voue un culte à l'optimisme, à l'efficacité et au triomphalisme, toute action extérieure est condamnée à réussir. Cette institution ne déroge pas à ces usages stratégiques américains. C'est dans ce sens que malgré la bienveillance de la doctrine qui l'encadre, elle est obligée de contribuer au renforcement de la présence militaire américaine sur le continent. Le constat à ce sujet est clair. Cette structure, bien qu'elle s'implique dans des activités civiles, n'accorde que très peu de place à la diplomatie. Surtout lorsqu'elle fait face à des groupes considérés comme relevant du Mal, selon une vision manichéenne du monde. L'AFRICOM s'attèle donc à mener des croisades depuis des bases militaires de plus en plus nombreuses sur le sol africain. Cette permanence en termes d'offensives militaires – comme le recommande la culture stratégique américaine – s'accompagne d'une simplification évidente des problématiques sécuritaires locales. L'usage orgueilleux de la force, sur la base d'une appréciation monolithique d'une diversité de menaces, loin de stabiliser les Etats en crise, réactive plutôt les conflits. Donc contrairement aux annonces discursives, l'AFRICOM est plus un instrument plus militariste que tout autre chose. Il correspond ainsi à la culture stratégique américaine.

CONCLUSION GENERALE

A l'heure des nouvelles formes de menaces³⁸⁷, les USA ressentent le besoin de procéder à une relecture de leur politique sécuritaire sur le continent africain. C'est ce nouveau référentiel qui préside à la naissance du commandement américain pour l'Afrique. Cet acte inédit de la diplomatie américaine s'accompagne d'une production discursive. L'objectif de la manœuvre est de rassurer l'opinion africaine, assez méfiante de la présence militaire américaine sur le continent. Le discours officiel de Washington insiste sur la bienveillance de la nouvelle institution. Elle devrait, d'après lui, aider les africains à assurer leur sécurité face au terrorisme, à la piraterie ainsi qu'à diverses activités illicites. De telles déclarations donnent lieu à un débat sur les motivations géopolitiques et géostratégiques qui ont présidé à la mise sur pied de l'AFRICOM. C'est la tâche principale que nous nous sommes donnée. Cependant, sans se limiter à de simples déclarations relatives aux intentions réelles de ce commandement, nous avons choisi d'interroger son déploiement réel sur le continent africain. Il était question d'étudier l'effectivité de ses actions face aux nouvelles problématiques sécuritaires locales et surtout, face aux enjeux géostratégiques prégnants sur ce continent.

En première analyse, il a été montré que les USA, à travers la création de cet outil, étaient animés par un souci d'adaptation de leurs réponses sécuritaires aux spécificités conflictuelles africaines. Car, face à un environnement stratégique évolutif, la puissance militaire brute s'avère quelque peu limitée. Washington choisit alors de s'attaquer aux causes des conflits au lieu de se contenter de réagir face à eux. C'est dans ce sens qu'il insiste sur le renforcement des capacités des armées africaines. Il s'agit d'habiliter les forces locales à faire face aux crises. Et cela est favorisé par la formation militaire qui est un élément central de l'agenda de l'AFRICOM. La focalisation sur cette activité est le fruit d'une évolution doctrinale. L'on est en effet passé de la doctrine des *MOOTW* à celle des *Stability Operations*. Tandis que la première envisage la probabilité des guerres de nations, la deuxième met l'accent sur la prévention des conflits. Non seulement cette démarche constitue une source de pouvoir en douceur – puisque promouvant la culture américaine³⁸⁸, – elle permet également d'adapter les réponses sécuritaires à l'environnement africain.

³⁸⁷ Même s'il s'agit de vieilles menaces qui se sont juste modernisées en s'adaptant aux conditions de l'évolution du monde.

³⁸⁸ Joseph NYE, *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy (trad.), 1992, p. 175.

La formation militaire ainsi privilégiée se fait au-travers d'une prolifération de programmes de lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime en Afrique. Cela est censé permettre aux africains de combattre efficacement ces menaces pour le bien-être de leurs Etats et populations. Mais sur le plan des résultats, cela n'est pas forcément le cas. Car l'assistance sécuritaire de Washington est très conditionnée par l'ampleur des menaces qui planent sur ses intérêts. Il s'agit là de la toile de fond d'une appréciation critique qui permet de dégager un certain nombre de tendances relatives à ce soutien que les USA apportent aux Etats africains. Il en ressort que cette assistance travaille à une redéfinition du paradigme sécuritaire sur le continent. Elle érige en priorités pour ces Etats, des problématiques sécuritaires qui sont au centre de l'agenda des Etats-Unis. L'on peut par exemple citer la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée où la focalisation sur la piraterie a quelque peu éclipsé des questions considérées comme étant traditionnelles. C'est le cas de la délimitation frontalière ainsi que de l'exploitation harmonieuse des ressources naturelles dans cette zone. Ce thème est quasiment absent lors des grandes rencontres l'institution phare qu'est la CGG. Cela est d'autant plus regrettable que c'est à la faveur de lui que cette institution est née. La majeure partie de la mobilisation institutionnelle concerne plutôt la sécurité des infrastructures et des richesses maritimes. C'est dans le même sillage que l'on a assisté à une reconversion anti-terroriste des efforts sécuritaires en Afrique de l'Ouest. Les Etats de cette région ayant fortement bénéficié de programmes d'assistance contre-terroristes assurés par la CJTF-HOA et plus tard par l'AFRICOM.

Comme autre grande tendance de l'assistance sécuritaire américaine, il ya la sélectivité. Sa nature, son volume et sa fréquence sont conditionnées par l'ampleur de la menace présente dans une région. C'est ainsi qu'elle privilégie des zone d'intérêts stratégiques comme la Corne de l'Afrique, l'Afrique du Nord ou le Golfe de Guinée. Ce sont eux qui bénéficient de la plupart des programmes sécuritaires de l'AFRICOM. D'autres régions et Etats sont considérés comme étant périphériques. Etant donné le fait que les intérêts américains n'y sont pas fortement menacés, ils sont marginalisés. Cette discrimination a fait naître des Etats pivots qui, tout en contribuant à la stabilité régionale, peuvent également être tentés par l'aventure hégémonique. Produisant des résultats contraires à ceux escomptés en réactivant les conflits au lieu de les endiguer.

Au-delà du renforcement des capacités des armées africaines, l'AFRICOM travaille également au renforcement de la présence militaire américaine sur le continent. Cette approche est vérifiable au-travers de la place qu'il accorde à la diplomatie dans ses activités. Si des actions

civiles – notamment socio-économiques et humanitaires – sont à noter dans son déploiement, celles-ci restent assez modestes. La plus grande importance étant accordée aux militaires qui, non seulement assurent en grande partie la conduite de ces actions, mais se fondent sur un répertoire cognitif pour mieux mettre en œuvre leur stratégie. Ils mobilisent à cet effet le concept d'« espaces non gouvernés » dans le cadre d'une « stratégie d'agrégation ». C'est cette réponse qui est apportée à des problématiques aussi complexes que le terrorisme et la piraterie maritime. Cette complexité repose sur le fait que ces deux phénomènes ont tous un ancrage local. Loin des clichés simplistes qui sont véhiculés par les acteurs dominants.

Il s'agit là, d'une démarche qui ne concorde pas avec la nouvelle approche sécuritaire définie par la *Stability Operations* et l'on se demande d'ailleurs pourquoi. Cela ne devrait pas être surprenant dans la mesure où tous les Etats ont des préférences stratégiques dominantes, enracinées dans leurs expériences formatives et influencées, dans une certaine mesure, par des caractéristiques philosophiques, politiques, culturelles, cognitives de l'Etat et de ses élites³⁸⁹. Ces préférences conditionnent fortement leur engagement militaire. L'on comprend alors la tendance militariste de l'AFRICOM. Elle s'explique par sa fidélité à la culture stratégique américaine. Cela est d'autant plus pertinent que la pensée militaire américaine est caractérisée non seulement par une forte teneur axiologique, mais également par un primat reconnu à l'offensive. C'est la raison pour la quelle ce commandement mène une offensive militaire sur le continent. Et ce au-travers d'une dynamique d'occupation territoriale qui se matérialise par la multiplication des « bases militaires » et par l'instrumentalisation de l'APS. La militarisation de l'Afrique se fait également à travers la perpétuation de la dynamique interventionniste. Washington multiplie des opérations militaires sur la base d'une réorganisation institutionnelle qui sert de cadre d'intervention à l'AFRICOM.

Malgré sa mise sur pied dans un cadre doctrinal novateur, le commandement américain pour l'Afrique s'attèle à la réalisation du projet géopolitique et géostratégique américain sur le continent. C'est la raison pour laquelle il accorde une place si négligeable à la diplomatie. S'adossant sur un traitement supposé de questions civiles, il trouve un terrain fertile façonné par

³⁸⁹ Bruno COLSON, « Culture stratégique », in Thierry de MONTBRIAL et Jean KLEIN, *Dictionnaire de stratégie*, op. cit., p. 150.

l'incapacité des africains à assurer leur propre sécurité. Car si les dirigeants de ce continent avaient réussi à mettre sur pied une architecture de paix et de sécurité, ils ne seraient peut-être pas si dépendants de l'assistance américaine. Ainsi, l'AFRICOM, ne trouverait pas un terrain propice à son déploiement. Donc la militarisation du continent par Washington est favorisée par le déficit de conscience stratégique des africains.

BIBLIOGRAPHIE

1. DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES

- CHALIAND Gérard, Arnaud Blin, *Dictionnaire de stratégie militaire*, Paris, Perrin, 1998
- MONTBRIAL Thierry de et KLEIN Jean (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2000

2. OUVRAGES GENERAUX

- ARNIKN William, BENNIS Phillis, HARTUNG William... (dir.), *Les Etats-Unis à contre-courant. Critiques américaines à l'égard d'une politique étrangère unilatéraliste*, Bruxelles, GRIP, 2004.
- BATISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, 2^e édition, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 2006
- COLLET André, *Défense et Sécurité Internationale face aux défis du XXI^e siècle*, Panazol, Lavauzelle, 2005
- COUTAU-BEGARIE Hervé (dir.), *Stratégies irrégulières*, Paris, Economica, 2010
- DESPORTES Vincent, PHELIZON J. F., *Introduction à la stratégie*, Paris, Economica, 2007
- DIANGITUKWA Fweley, *Les grandes puissances et le pétrole africain. Etats-Unis-Chine: Une compétition larvée pour l'hégémonie planétaire*, Paris, L'Harmattan, 2009
- FOGUE Alain, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2008
- GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001
- HERVOUET Daniel, BORNOIS Franck, *Comprendre la Défense*, Paris, Economica, 1999
- LOUBET DEL BAYLE J.-C., *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris-Montreuil, L'Harmattan, 2007

- MORGENTHAU Hans, *Politics among Nations. The struggle for power and peace*, New York, Alfred A. Knopf, second edition revised and enlarged, 1955
- SCHMITT Carl, *La notion de politique. Théorie du partisan*, trad. Paris, Flammarion, 1992

3. **OUVRAGES SPECIALISES**

- BONIFACE Pascal (dir.), *Les leçons du 11 Septembre*, Paris, PUF, 2001.
- BOULANGER Philippe, *Géographie militaire*, Paris, Ellipses, 2006
- CETTINA Nathalie, *terrorisme, l'histoire de sa mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 1999
- CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique des Etats-Unis. Culture, intérêt, stratégies*, Paris Ellipses, 2003
- CHOMSKY Noam, *De la guerre comme politique étrangère des Etats-Unis*, Marseille, Agone, 2004
- CLAUSEWITZ Carl Von, *De la guerre*, Paris, Perrin (trad.), 2006
- COLSON Bruno, *La culture stratégique américaine. L'influence de Jomini*, Paris, Economica, 1993
- DAVID Charles Philippe, BALTHAZAR Louis, VAISSE Justin, *La politique étrangère des Etats-Unis. Fondements, acteurs, formulation*, 2e édition revue et augmentée, Paris, Les Presses de Science Po., 2008
- DENÉCÉ Eric, *Forces spéciales. L'Avenir de la guerre*, Monaco, EDITION DU ROCHER, 2002
- DESPORTES Vincent, *Le piège américain. Pourquoi les Etats-Unis peuvent perdre les guerres d'aujourd'hui*, Paris, Economica, 2011
- DUGNAN P., GANN L. H., *L'Afrique et les Etats-Unis. Une histoire*, Paris, Economica (trad.), 1990
- GRAY Colin S., *Modern strategy*, Oxford University Press, New York, 1999
- HAERI Paul, *De la guerre à la paix, pacification et stabilisation post-conflit*, Paris Economica 2008
- JOMINI Antoine-Henri, *Précis de l'art de la guerre*, Paris, Perrin, 2001

- MOURLON-DRUOL Emmanuel, *La stratégie Nord américaine après le 11 Septembre. Un réel renouveau?*, Paris, L'Harmattan, 2005
- NYE Joseph, *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy (trad.), 1992
- POIRIER Lucien, *Stratégie théorique II*, Paris, Economica, 1987
- RICHARDOT Philippe, *Les Etats-Unis. Hyperpuissance militaire*, Paris Economica, 2005
- THUAL François, *Contrôler et contrer. Stratégies géopolitiques*, Paris, Ellipses, 2000
- VILBOUX Nicole, *Les stratégies de puissance américaine*, Paris, Ellipses, 2002

4. ARTICLES/REVUES

- ABA Jean Daniel, « Les approches française et américaine du maintien de la paix en Afrique », *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, n° 7 Université de Yaoundé II, 2010, pp. 91-108
- ABRAMOVICI Pierre, « Activisme militaire de Washington en Afrique », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2004, pp. 14-15
- Africa Presse, « Sommet sur la Sécurité maritime dans le Golfe de Guinée: Solidarité africaine, crédibilité pour le Cameroun », disponible sur www.africapresse.com, consulté le 4 Février 2014
- AKONO ATANGANE (Eustache), « Le problème de la délimitation des espaces maritimes en Afrique centrale », *Revue Africaine d'Etudes politiques et stratégiques*, n°4, Université de Yaoundé II, 2007, pp. 243-260
- Al-Ayat, « Irak, l'échec américain », *Courier International*, 15 Mars 2013 Disponible sur www.courrierinternational.com consulté le 28 janvier 2014
- allAfrica, « Liberia: Report Reveals Why Ellen Wants Africom in Liberia », 11 Octobre 2012. Disponible sur <http://allafrica.com/stories/201210110846.html>, consulté le 10 Septembre 2014
- AMARO Luis, « L'Afrique de l'Ouest, la nouvelle aventure des impérialismes états-unien et européen », *Investig'Action*, disponible sur <http://www.michelcollon.info/l-afrique-de-l-ouest-la-nouvelle.html>, consulté le 6 Septembre 2014.

- ARIEFF Alexis, « U.S. – Algerian Security Cooperation and Regional Counterterrorism », *IRRI*, July, 2011.
- ASSANVO William, « Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », *Les Notes d'Ovida*, n° 12, juillet 2012. Disponible sur www.ovida-afrido.org, consulté le 11 Mai 2013
- AUKEN Bill Van, « Etats-Unis: Un autre volet de la 'guerre contre le terrorisme' dans la ruée vers l'Afrique », *Global Reseach*, janvier 2013
- AUNIS Yves, « AFRICOM, un laboratoire de mise en œuvre de l'approche globale », *Diplomatie*, 15 Février 2011
- BAGAYOKO-PENONE Niagalé, « Approches française et américaine de la sécurité en Afrique subsaharienne », *La Revue Internationale et Stratégique*, n. 42, été 2001, pp. 161-170
- BAGAYOKO-PENONE Niagalé, « La politique américaine de sécurité en Afrique subsaharienne sous le président Clinton », *Afrique Contemporaine*, n° 197, p. 16
- BARDIES Laure, « Raisonnement stratégique et outils conceptuels: de la guerre aux logiques de la guerre », *Res Militaris*, vol. 2, no 3, Eté 2012
- BELLAMY, « L'engagement des Etats-Unis en matière de sécurité en Afrique », *Bulletin de la sécurité africaine*, n° 1, Juin 2009, Centre d'Etude Stratégique d'Afrique, disponible sur le lien <http://www.africacenter.org>, consulté le 4 Février 2014
- BERSCHINSKY Robert, “African Dilemma: The Global War on Terrorism, capacity Building, Humanitarianism, and the future of U.S. Security Policy in Africa.”, *Strategic Studies Institute of the U.S. Army War College*, November 21, 2007, disponible sur <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pdf/files/pub827.pdf>, consulté le 15 Mai 2014
- BOYER Yves, « Le regain d'intérêt américain pour l'Afrique : quelles conséquences militaires et stratégiques », *Note de la Fondation Pour la Recherche Stratégique*, décembre 2006
- BRAILLARD Philippe, MASPOLI Gianluca, « La « Révolution dans les affaires militaires : paradigmes stratégiques, limites et illusions », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Volume III, 2002, pp. 630-645.

- BRAULT Olivier, LCL, French Air Force, “Roles for SOF in a staggering Nigeria”, Air Command and Staff College Air University, Maxwell Air Force Base, Alabama, April 2009
- BURBAGE Frank, « L’efficacité militaire : spécificité et paradoxe », Entretien avec le colonel Patrick Destremau, *Cahiers Philosophiques*, 2010/1, n° 121, pp. 109-122
- CARAYOL Remi, LEBLANC Claude, « Etats-Unis: leurs guerres secrètes en Afrique », 29 Juin 2012, disponible sur le site de Jeune Afrique www.jeuneafrique.com, consulté le 15 Mai 2014
- CASEY McNeil, “Ungoverned Spaces: African and U.S. Foreign Policy in Africa”, *Honors Capstone*, 2008
- CAWTHORNE Andrew, « U.S. Says AL-Qaida Behind Somali Islamists, », *Reuters News*, Via Factiva, December 14, 2006
- CLEMENT-NOGUIER Sophia, « Un concept aux multiples facettes. Sécurité du fort contre asymétrie du faible », *Revue Internationale et Stratégique*, n. 51, Automne 2003, pp. 89-96
- COLLIN Jean-Marie, « Situation de Djibouti et intérêts militaires étrangers », *Association Culture Progrès*, Avril 2011
- DE GENDT Pascal, « Boko Haram, le reflet des problèmes nigériens », *Analyses et Etudes*, Siréas, Bruxelles, novembre 2012
- DIOP Dibril, « l’Afrique dans le nouveau dispositif sécuritaire des Etats-Unis. De la lutte contre le terrorisme à l’exploitation des opportunités commerciales. Les nouveaux paradigmes de l’interventionnisme américain », *CERIUM*, Université de Montréal, juin 2009
- DIOP Dibril, « Les dispositifs militaires et juridiques suffisent-ils pour venir à bout de la piraterie ? », *Centre d’Etudes et de Recherches Internationales*, Université de Montréal, septembre 2009
- DJAMA Farah Hassan, « Djibouti : un hub anti-piraterie et un acteur principal de la médiation dans la crise somalienne », *Diplomatie*, n.56, Mai-Juin 2012. p. 44-46
- DOMBROWSKY Patrick, « Dangereuse Corne de l’Afrique », *Géostratégiques*, n. 38, 1^{er} trimestre 2013

- DUPONT Thierry Esser, "Libye: Opération 'Odyssey Dawn'", *Revue Militaire Belge* n° 3, 11 décembre 2011
- EIFFLING Vincent, « Approche cognitive de la position américaine sur les aspects sécuritaires de la question nucléaire iranienne », *Note d'Analyse*, Université Catholique de Louvain, octobre 2010, disponible sur le lien <http://www.uclouvain.be/265598.html>. consulté le 17 Mai 2014
- FIELD Kimberly, LEARMONT James and CHARLAND Jason, "US Land Power in Regional Focus. Regionally Aligned Forces: Business Not as Usual", *Parameters*, 43(3), Autumn 2013
- FILIU Jean-Pierre, « Could Al-Qaeda turn African in the Sahel ? », Carnegie Papers, number 112, June 2010, disponible sur http://carnegieendowment.org/files/al_qaeda_sahel.pdf consulté le 15 Mai 2013
- FINNEMORE M., SIKKINK K., « Taking Stock, The constructivist Research Program in international relations and comparative politics », *Annual Review of Political Science*, 2001, pp. 391-416
- FISHER-THOMPSON Jim, « Les partenariats régionaux des Etats-Unis au service de la lutte contre le terrorisme », 27 Mai 2006
- FOGUE Alain, « le commandement militaire américain pour l'Afrique (AFRICOM) : un élément du projet géostratégique américain en Afrique », *Diploweb.com*, 21 Novembre 2011
- GANZLE Stefan, "AFRICOM and US Africa Policy: 'Pentagonising' foreign Policy or providing a model for Joint approaches?" *African Security Review*, Institute for Security Studies, March 2011, pp. 70-82
- GARAMONE Jim, "Africa Command Deploys 100 Service Member to Niger", *American Forces Press Service*, Washington, February 22, 2013
- GAUDUSSON Jean Du Bois de, « nouveaux conflits, Solutions nouvelles ? », *Questions Internationales*, n° 5, janvier-février 2004
- GOVERN Kevin H., "21st Century Africa as an 'Arc of Instability': U.S. and African economic, security and development Policies Advanced Through U.S. Africa Command Initiatives", *Connecticut Journal of International Law*, Vol. 26:281, 2011, pp. 281-328

- GREGOIRE Emmanuel, « Le Sahara. Quelques signes inquiétants de conflits à venir... », *Les Grand Dossiers de Diplomatie*, n. 7, février-mars 2012, pp. 89-91
- GRUNSTEIN Judah, « General Vincent Desportes: The Likely War », *Small War Journal*, 2008, www.smallwarjournal.com. Consulté le 20 Juin 2013
- HAZEN Timothy, “AFRICOM: A New National Security Approach for the 21st Century”, *National Strategy Forum Review*, volume 22, Issue 1, winter 2013, pp. 6-11
- HOESSLIN Karsten Von, « La nébuleuse pirate en Somalie », *Diplomatie*, n° 56, mai-juin 2012, pp. 42-43
- Interview avec David KILCULLEN, *International Review of the Red Cross*, vol 93, n° 883
- IRWIN Darrel D., « How the Dragon of Prosperity Uses State Power and Resources in Africa to Displace Western Influence », *National Strategy Forum Review*, Volume 22, Issue 1, winter 2013, pp. 12-19
- JASON Howard, « Obangame Express 2013 comes to a successful close », disponible sur www.africom.mil, Consulté le 15 Janvier 2014
- Jeune Afrique, « Nigéria: des drones américains pour retrouver les lycéennes détenues par Boko Haram », 15 Mai 2014
- JUERGENS Rich, “AFRICOM: Combatant Command for the 21st Century”, *Joint Forces Staff College*, 13 June, 2008
- KOHLMAN Evan F., « Two Decades of Jihad in Algeria : The GIA, the GSPC, and Al-Qaïda », *The NEFA Foundation*, May 2007, disponible sur <http://www.actforamericaeducation.com> , consulté le 4 Septembre 2014
- LAIDI Zaki, « contraintes et enjeux de la politique américaine en Afrique », *Politique Africaine*, n° 12, décembre 1983, pp. 25-45
- LAWNER Dan, MATTHEWS Nathalie, PIOTROWSKA Adriana, “The Trust imperative: Challenges and Recommendations for U.S. Africom's African Partnership”, *Defense Concepts*, Volume 4, Edition 3, Journal of the Center for Advanced Defense Studies, 2009, p. 87-112
- LEMARCHAND René, « La politique des Etats-Unis dans l’Afrique des grands lacs », Floride, Avril 1999

- LETENDRE Simon, « Le péril maritime : l'exemple du canal de Suez », *Perspective Monde*, Université de Sherbrooke, 24 février 2008
- LUNTUMBUE Michel, « Mouvement pour l'Emancipation du Delta du Niger », *GRIP*, Note d'Analyse, 7 octobre 2011
- MALAN Marc, « U.S. Civil Military-Imbalance for Global Engagement. Lesson from the Operational Level in Africa », *Refugees International*, July 2008
- MARCHAL Roland, « Somalie : un nouveau front antiterroriste ? », *Les Etudes du CERI*, n°135, juin 2007
- MONCLOS (Antoine Pérouse de), « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigéria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale », *Questions de recherche*, n°40, Juin 2012, p. 18 disponible sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>, consulté le 6 Mai 2013
- MONCLOS (Marc-Antoine Pérouse de), « La piraterie maritime au Nigéria : un phénomène ancien en voie de modernisation », *Diplomatie*, n° 56, mai-juin 2012, pp. 47-50
- N'DIMINA-MOUGALA Antoine-Denis, « Le pétrole, source de conflits territoriaux en Afrique centrale au XX^e et au début du XXI^e siècle », *ENJEUX*, n° 26, janvier-mars 2006, pp. 50-63.
- NIANG Amadou Bamba, « L'Africom : un commandement pour mettre l'Afrique sous-tutelle », *Afribone*, 19 Novembre 2007, www.afribone.com, consulté le 9 Septembre 2014
- NTUDA J. V. Ebode, « Prévenir et traiter les menaces de l'après Bakassi, une nécessité », *Honneur et Fidélité*, mai 2010, pp. 13-16
- OGALA Emmanuel, “exclusive: Boko Haram gets N40million donation from Algeria”, *Premium Times*, May 13, 2012. <http://premiumtimesng.com>, Consulté le 2 Mars 2014
- ORTIZ Milady, « U.S Africa Command: A New Way of Thinking », *National Security Watch*, AUSA Institute of Land Warfare, 13 March 2008
- OUAZANI Cherif, « Opération Remobilisation », *Jeune Afrique*, n. 2683, du 10 au 16 Juin 2012, pp. 24-27

- PAILHE Caroline, « La politique pyromane de Washington : les transferts militaires des Etats-Unis vers le Moyen-Orient, *Rapport du GRIP*, Bruxelles, 2009
- PAPE Robert A., “The Strategic Logic of Suicide Terrorism”, *American Political Review*, n° 1, August 2003.
- POWELL M. Stewart, « Swamp of terror in the Sahara », *Air Force Magazine*, November 2004
- PRUNIER Gérard, « Terrorisme somalien, malaise kényan », *Le Monde diplomatique*, novembre 2013, p. 10
- ROPIVIA Marc Louis, « criminalité et activités illicites dans le golfe de Guinée : interprétation critique et typologie », in *Piraterie et terrorisme : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale*, Institut Friedrich Ebert Stiftung, Presses Universitaires d’Afrique, Yaoundé, Mars, 2010, pp 221-222.
- SAADOUNE M., « L’AFRICOM opérationnelle le 1^{er} Octobre », *Le quotidien d’Oran*, 30 Septembre 2008. Disponible sur www.algeria-watch.org , consulté le 8 Septembre 2014
- SCHRAEDER Peter J., « Finie la rhétorique, vive la géopolitique », *Politique Africaine*, n°82, juin 2001, pp. 133-150
- VANNESSON Pascal, « Penser les guerres nouvelles : La doctrine militaire en question », *Pouvoirs*, n° 125, pp. 81-92.
- WHELAN Theresa, « Africa’s Ungoverned Space », *Nacao&Defesa*, N° 114-3, 2006
- TILGHMAN Andrew, “DOD quietly expanding Africom missions”, *Navy Time*, April 16, 2014
- TITECA Kristof, ATKINSON Ronald R., "Why is the US hunting for Joseph Kony?", May 11, 2014 disponible sur le lien www.aljazeera.com, consulté le 13 Aout 2014
- VICKY Alain, « Aux origines de la secte Boko Haram », *Le Monde Diplomatique*, avril 2012, disponible sur <http://www.monde-diplomatique.fr>, consulté le 22 Avril 2014

5. DOCUMENTS OFFICIELS

- 2010 *Quadrennial Defense Review*
- CJTF-HOA, Fact Sheet, December 2006

- DOD, Chairman of the Joint Chiefs of Staff, Joint Pub 3-07: *Joint Doctrine for Military Operation Other Than War*, Washington DC, June 16 1995
- DOD, “News Briefing with principal Deputy under Secretary Henry from pentagon”, February 7, 2007
- JCS, *Stability Operations, Joint Publication 3-07*, 29 Septembre 2011.
- WHELAN Theresa, “Why AFRICOM,” DOD, August 2007. Disponible sur le lien (<http://no0ilcanarias.files.wordpress.com/2012/10/why-africom-whelan-august20071.pdf>), consulté le 13 Novembre 2013
- White House, *National Security Strategy of the United State of America*, Washington, DC, September 2002

6. RAPPORTS ET DISCOURS

- Analyse du CSS, « La NSS 2014: Sur la voie d'une doctrine Obama? », n° 134, mai 2013, Zurich
- Audio Message from Dr. Ayman al-Zawahiri Issued by as-Sahab Addressed to Muslims: “Set Out and Support Your Brothers in Somalia” – January 2007, available on <https://ent.siteintelgroup.com/Multimedia/site-institute-1-4-07-zawahiri-audio-support-somali-brothers.html>, consulted on May 15, 2013
- Banque Mondiale, *Briser la spirale des conflits. Guerre civile et politique de développement*, Paris, Nouveaux Horizons, 2005.
- BRUGLER suzana (Lieutenant Commander), « Africa Partnership Station Aims to Organize for 2013 », U.S. Naval Forces Europe- Africa, U.S. 6th Fleet Public Affairs, GARMISH, Germany, April 9, 2012, www.africom.mil, consulté le 2 Janvier 2014
- CAYA Andrew (sgt.), “CJTF assists with Djiboutian medical needs”, *CJTF-HOA Public Affairs*, June 20, 2012
- International Maritime Organization, *Annual Report on Acts of Piracy and armed Robbery Against Ships*, London, April 2, 2013
- KAUSNER Gregory M., Institute for Foreign Policy Analysis – USSOCOM Conference, Washington, DC, June 5, 2013

- McCONNELL (DNI John M.), Remarks during a Senate Armed Services Committee hearing, February 27, 2008.
- PLOCH Lauren, “Africa Command: U.S Strategic Interests and the Role of the U.S. Military in Africa”, *Congressional Research Service*, Report for Congress, July 22, 2011, disponible sur www.fas.org, consulté le 15 Mars 2013.
- PLOCH Lauren, “Countering Terrorism in East Africa:The U.S. Response”, *Congressional Research Service*, November 3, 2010, <http://fas.org/sgp/crs/terror/R41473.pdf>, consulté le 15 Avril 2013
- Rapport annuel 2008 du Bureau Maritime International consacré à la piraterie
- Report of the conference held at Chatman House, “Maritime security in the Gulf of Guinea,” London, December 6, 2012
- RICE E. Susan (Remarks by), at a security Council Debate on Piracy and Maritime Armed Robbery in the Gulf of Guinea, New York, February 27, 2012
- Safeworld, Back to the basic: The trust deficit and What the Kampala accord tells us about the need for more inclusive decision making process, July 2011. www.saferworld.org, consulté le 11 Novembre 2013.
- SHEJAL Pulivarti, “One health training in Moroto improves local infrastructure, builds relationships”, *CJTF-HOA Public Affairs*, Moroto District (Uganda), January 11, 2013
- Statement of General Cater HAM before the Senate Armed Services Committee, DOD, 2012 Posture, United States Africa Command, March 1st, 2012, disponible sur le officiel de l’AFRICOM: www.africom.mil
- Unicef, Les enfants, les DSRP et les budgets au Tchad, *Notes de Synthèse*, février 2009
- U.S. AFRICOM Public Affairs, « AFRICOM’s Humanitarian Assistance Program Helps Ranchers in Mauritania », disponible sur le site de l’AFRICOM
- US Department of Energy, “OPEC Revenues Fact Sheet”, January 2006
- U.S. Department of State, Congressional Budget Justifications for Foreign Operations FY2005-2011 for State Department bilateral figures; U.S. Department of State Bureau of African Affairs for regional figures; and Office of the Secretary of Defense, AFRICOM, and DSCA for DOD figures.

- U.S. Government Accountability Office (GAO), *Combating Terrorism: Action Needed to Enhance Implementation of Trans-Sahara Counterterrorism Partnership*, July 2008.
- WALLER Rachel, “U.S. Navy Conducts Humanitarian Mine Action Train the Trainers with the Kenyan army”, *CJTF-HOA Public Affairs Committee*, Nairobi, March 20, 2013. Available at the AFRICOM website.
- WARD William E., “US Africa Command 2008 Posture Statement”, Stuttgart, March 13, 2008.

7. SITES INTERNET

- Site officiel de l’AFRICOM, www.africom.mil.
- Site officiel du département de la Défense américain, www.defenselink.mil.
- Site officiel du département d’Etat américain, www.state.gov.

ANNEXES

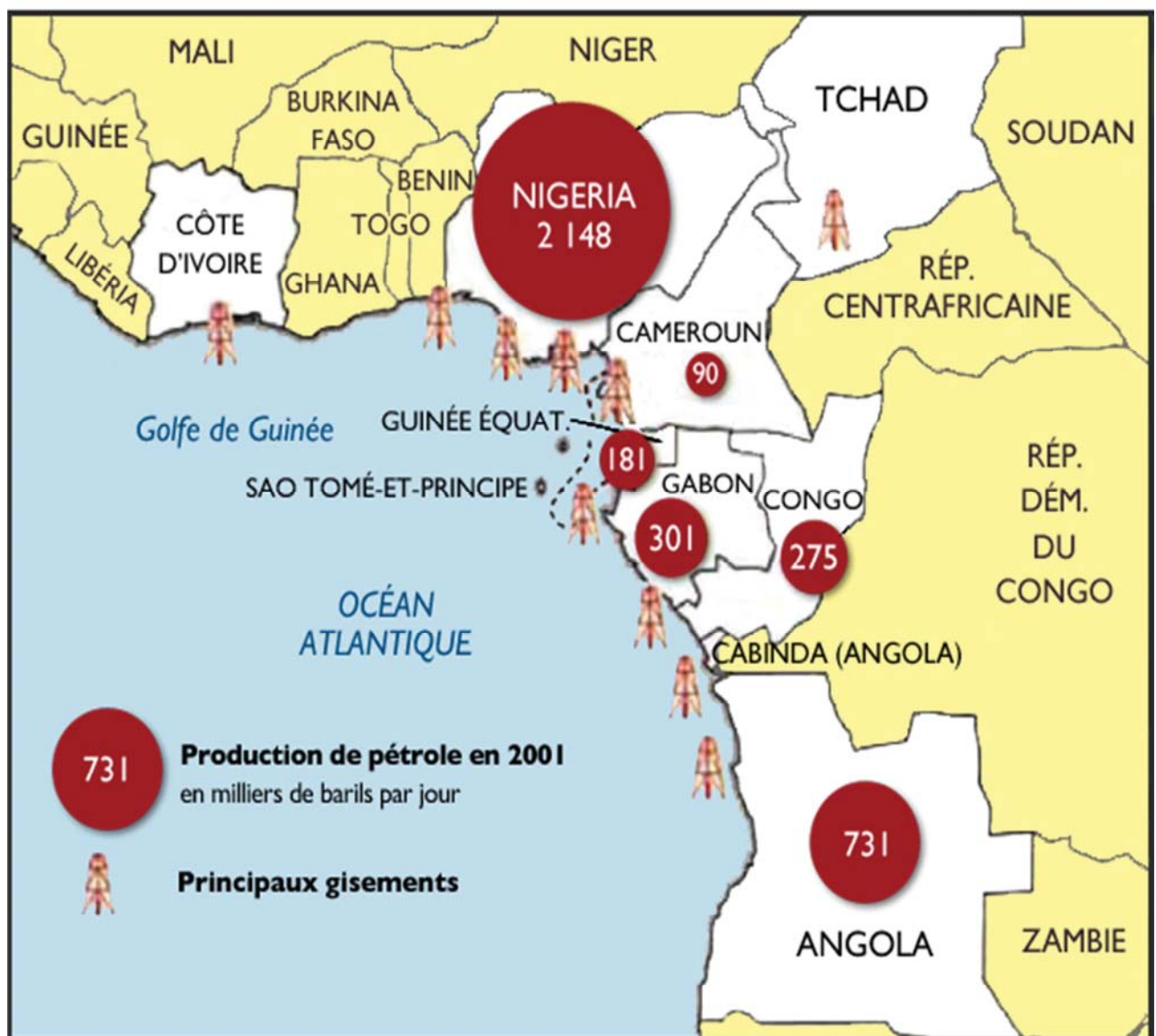
ANNEXE I : carte du Golfe de Guinée (prise de vue satellite)



Source : www.memoireonline.com, consulté le 6 Septembre 2014

ANNEXE II : les ressources pétrolières du Golfe de Guinée

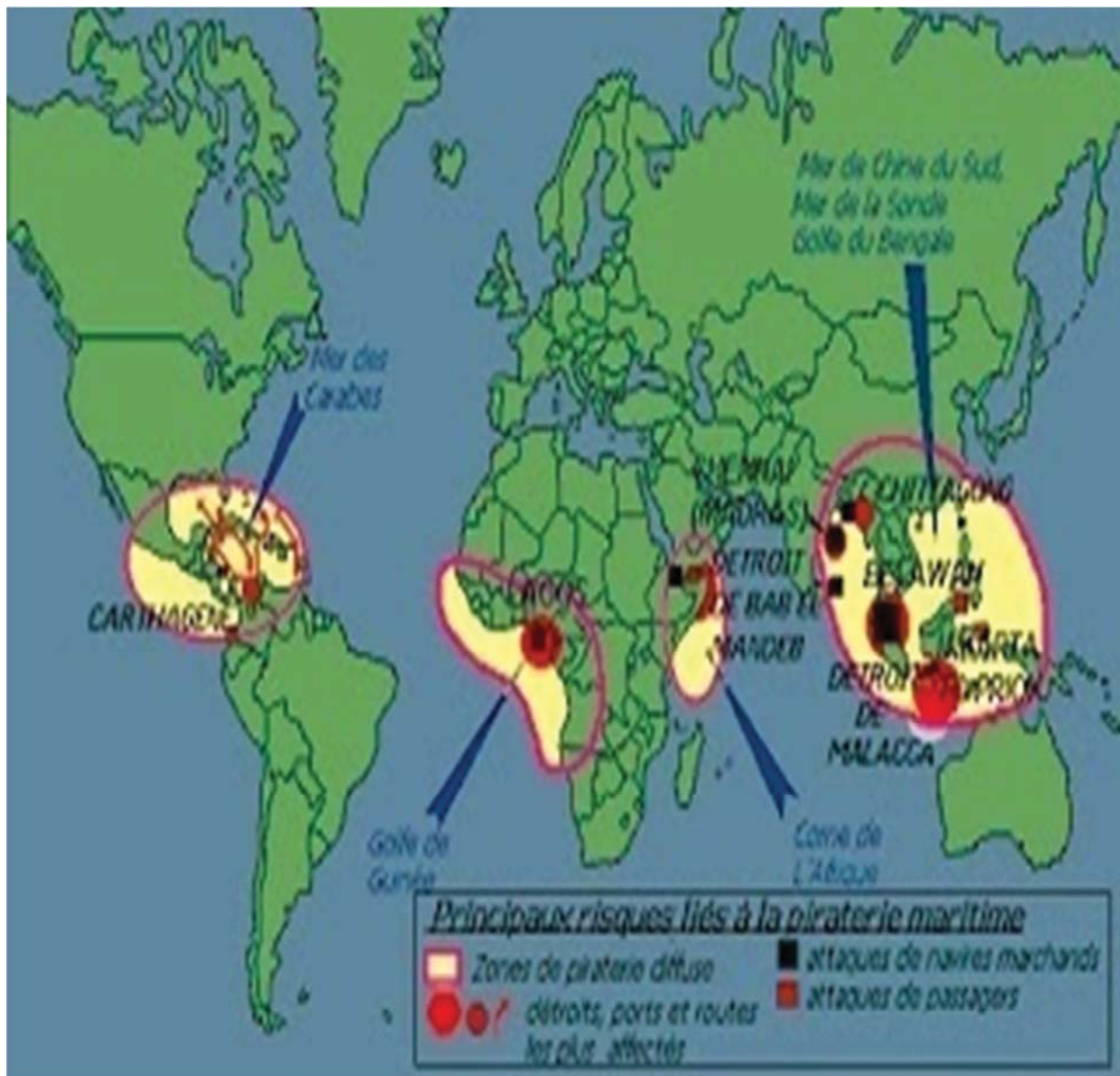
Document 2 : Le pétrole dans le golfe de Guinée, une région convoitée pour ses ressources



500 km

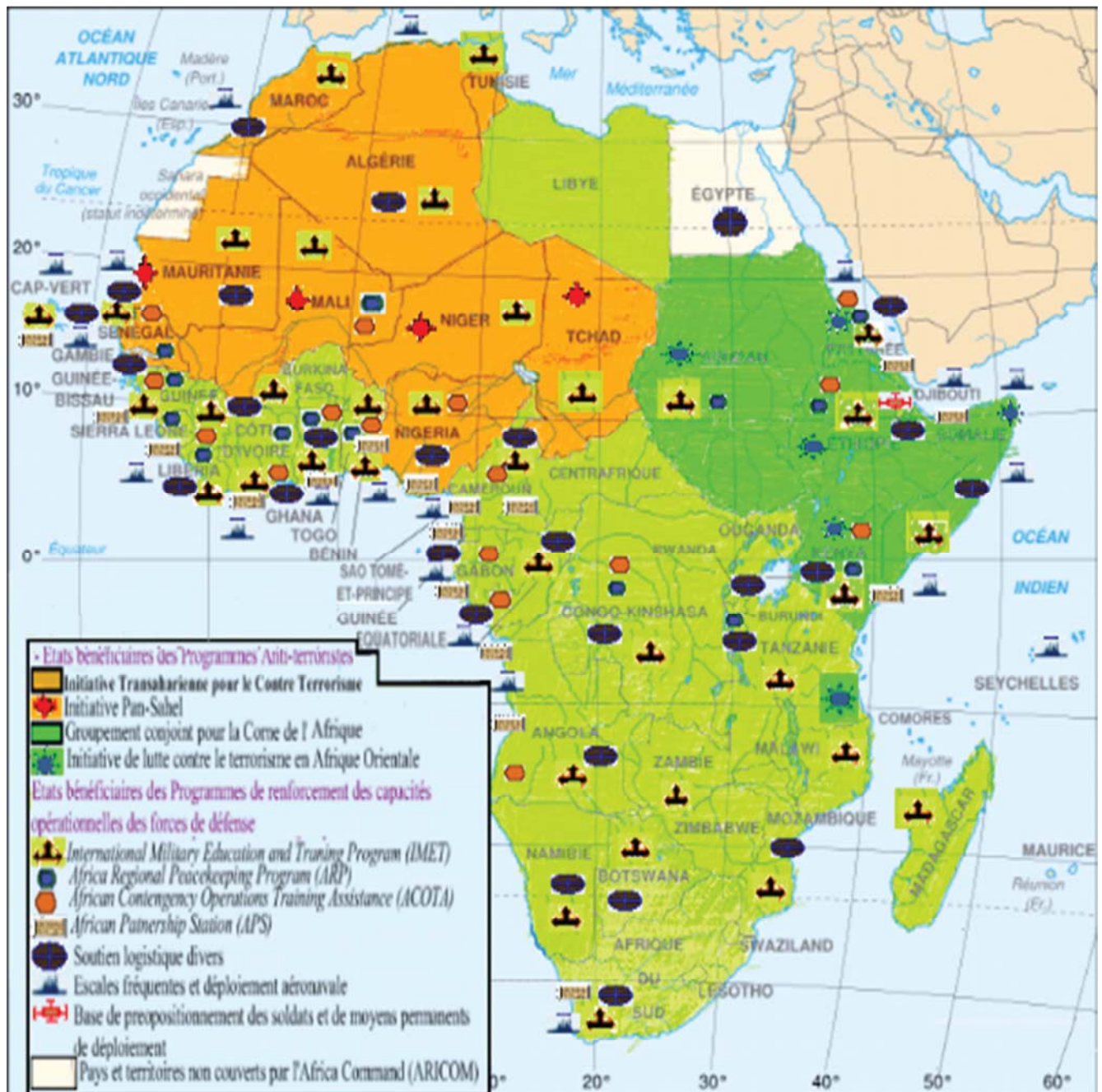
Source : BP Statistical Review of World energy, juin 2002

Annexe III : La piraterie maritime en 2012



Source : <http://lechoduchampdebataille.blogspot.com/2012/01/lutte-contre-la-piraterie-maritime.html>, consulté le 6 Septembre 2014.

ANNEXE IV : Les initiatives militaires américaines en Afrique depuis 2002



Source : www.memoireonline.com, consulté le 6 Septembre 2014

ANNEXE V: Regional Program Funding

Table 1: East Africa Regional Strategic Initiative (EARSi)
\$, in thousands

Account	Program	Recipient(s)	FY2009	FY2010
PKO	Train and Equip (T&E) CT Unit	Djibouti	1,930	167
	T&E of CT Unit	Kenya	2,770	—
	Contractor support to develop and monitor EARSi program	AFRICOM	300	—
	Small boats	Djibouti	—	1,011
	T&E of Republican National Guard	Djibouti	—	2,200
	MD-500 helicopter support Kenya	Kenya	—	2,500
	T&E of technical intelligence platoon	kenya	—	3,000
	Military intelligence curriculum development	Tanzania	—	157
	CT training	Uganda	—	675
	Civil-military operations	Djibouti, Kenya, Tanzania, Uganda	—	290
	TOTAL		5,000	10,000

NADR	Law enforcement capacity (ATA)	N/A	N/A	7,600
	Counterterrorism Finance (CTF)	N/A	N/A	N/A
	PISCES upgrades (TIP)	Djibouti, Ethiopia, Tanzania, Uganda	N/A	1,625
	Border patrol training (RSI)	Kenya, Tanzania, Uganda	N/A	500
	Airport screening T&E (RSI)	Djibouti	N/A	500
	Airport security training (RSI)	Ethiopia	N/A	500
	Police/Media/Community relations consultation (RSI)	Kenya, Tanzania, Uganda	N/A	390
	Additional programs (RSI)	N/A	N/A	N/A
TOTAL			N/A	12,990
INCLE	Criminal justice sector T&E all N/A 1,900			
	Program support all — 100			
	TOTAL		N/A	2,000
ESF	Youth and Livelihood program Somalia 2,000 N/A			

	Eastleigh Youth program	Kenya	150	N/A
	Garissa Youth Project	Kenya	3,000	N/A
	Cross-border dialogue Kenya,	Somalia	375	N/A

Source: PKO, NADR and INCLE figures provided by the U.S. Department of State Bureau of African Affairs.

Table 2. Assistance Provided through Section 1206 of the FY2006 NDAA
\$, in thousands

Recipient(s)	Program	FY2006	FY2007	FY2008	FY2009	FY2010	Totals
Djibouti	Maritime Domain Awareness (MDA), Response, Interdiction, and coastal Security Enhancement	—	8.0	—	—	—	27.7
	East Africa Regional Security Initiative (EARSi)	—	0.9	—	—	—	
	Counterterrorist (CT) Communications Package	—	—	5.1	—	—	
	CT Capabilities Package	—	—	—	3.3	—	
	Regional Maritime Awareness CT Capability	—	—	—	—	10.4	
Ethiopia	EARSi	—	9.3	—	—	—	34.8
	CT Communications and Combat Engineering Capability	—	—	13.3	—	—	
	Night Vision Capability Package	—	—	1.9	—	—	

	Regiment and Platoon CT Initiative	—	—	—	10.3	—	
Kenya	EARSI	—	3.1	—	—	—	37.5
	Border Security Initiative	—	—	4.1	—	—	
	Border and Coastal Security Enhancement	—	—	6.6	—	—	
	Maritime Security Initiative	—	—	—	15.2	—	
	Border CT Security	—	—	—	—	8.5	
Tanzania	EARSI.	—	0.9	—	—	—	0.9
Mozambique Tanzania, Mauritius, Seychelles	South East African Maritime Security Initiative	—	—	—	8.4	—	8.4
Total Africa		0	22.2	31	37.2	18.9	109.2

Source: U.S. Department of Defense

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 février 2012

Résolution 2039 (2012)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6727^e séance,
le 29 février 2012

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa déclaration du 30 août 2011 et sa résolution 2018(2011) du 31 octobre 2011 sur les actes de piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée,

Vivement préoccupé par la menace que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée font peser sur la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des États de la région,

Conscient du fait que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée affectent les pays riverains, y compris leur arrière-pays, et les pays sans littoral de la région,

Préoccupé par la menace que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer font peser sur la sécurité des gens de mer et d'autres personnes, notamment lorsqu'elles sont retenues en otage, et vivement préoccupé par la violence exercée par les pirates et les personnes impliquées dans les actes de piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée,

Réaffirmant que le droit international, tel que consacré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, en particulier ses articles 100, 101 et 105, définit le cadre juridique de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée en mer, parmi d'autres activités maritimes,

Affirmant son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États du golfe de Guinée et de leurs voisins,

Affirmant également que les dispositions de la présente résolution s'appliquent à la seule situation dans le golfe de Guinée,

Conscient qu'il est urgent de mettre au point et d'adopter des mesures efficaces et concrètes pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée,

** Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (19 mars 2012).



Soulignant qu'il importe de faire fond sur les initiatives nationales, régionales et extrarégionales existantes pour renforcer la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée,

Se félicitant des initiatives déjà prises par des États de la région et les organisations régionales, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du golfe de Guinée (CGG) et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), pour renforcer la sûreté et la sécurité dans le golfe de Guinée,

Notant le mécanisme d'ensemble conjoint pour la sécurité maritime de la CEEAC visant à lutter contre la piraterie dans la sous-région centrafricaine, y compris la stratégie adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale en février 2008, la création du Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC) à Pointe-Noire (Congo), ainsi que les centres de coordination multinationaux,

Notant également les mesures préparatoires prises par la CEDEAO en vue d'élaborer une politique de sécurité maritime à la faveur d'une stratégie de sécurité maritime intégrée et d'un plan maritime intégré,

Notant qu'il importe d'adopter une approche globale conduite par les pays de la région pour lutter contre la menace que représentent les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée et leurs causes sous-jacentes,

Notant également la nécessité d'une aide internationale s'inscrivant dans une stratégie d'ensemble d'appui aux efforts nationaux et régionaux visant à aider les États de la région qui s'efforcent de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée,

Soulignant que la coordination des efforts déployés au plan régional est nécessaire pour élaborer une stratégie d'ensemble visant à éliminer la menace que constituent la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée afin de parvenir à interdire et à prévenir ces activités criminelles et à faire en sorte que les personnes qui se livrent à la piraterie et aux vols à main armée en mer soient poursuivies et, en cas de condamnation, punies en tenant dûment compte des règles et principes généralement reconnus du droit international,

Redisant que les États de la région doivent jouer un rôle moteur pour lutter contre la menace de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et s'attaquer à leurs causes sous-jacentes, en étroite coopération avec les organisations dans la région, ainsi que leurs partenaires,

Saluant le concours apporté par des États Membres et organisations internationales aux efforts nationaux et régionaux en cours visant à sécuriser les zones côtières du golfe de Guinée et à conduire des opérations navales, y compris les patrouilles conjointes effectuées par la République fédérale du Nigeria et la République du Bénin au large des côtes béninoises, et souhaitant que d'autres apportent leur concours, sur demande,

Se déclarant préoccupé par les graves menaces que la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic des armes et des stupéfiants, la piraterie et les vols à main armée en mer, fait peser sur la paix et la stabilité

internationales dans différentes régions du monde, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel,

Affirmant son attachement sans réserve à la promotion du maintien de la paix et de la stabilité dans la région du golfe de Guinée,

1. *Se félicite* du rapport de la mission d'évaluation du Secrétaire général sur la piraterie dans le golfe de Guinée, qui a été dépêchée dans la région du 7 au 24 novembre 2011;

2. *Encourage* les autorités nationales ainsi que leurs partenaires régionaux et internationaux à envisager d'appliquer les recommandations de la mission d'évaluation, comme il convient;

3. *Souligne* que c'est au premier chef-aux États du golfe de Guinée qu'il incombe de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et dans ce contexte les exhorte à œuvrer, par l'intermédiaire de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG, à la convocation du Sommet conjoint des États du golfe de Guinée qui doit se tenir pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, en coopération avec l'Union africaine;

4. *Prie* le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, d'aider les États et les organisations sous-régionales à convoquer le Sommet conjoint, comme prévu dans la résolution 2018 (2011), dans la mesure du possible;

5. *Prie instamment* les États de la région du golfe de Guinée d'agir sans tarder, à l'échelle nationale et régionale, avec le concours de la communauté internationale lorsque cela est possible, sur la base d'un accord mutuel, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de sécurité maritime, notamment pour ce qui est de mettre en place un cadre juridique visant à prévenir et réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, ainsi que de poursuivre les auteurs de ces crimes et de punir quiconque en est reconnu coupable, et encourage la coopération régionale en la matière;

6. *Encourage* le Bénin et le Nigeria à poursuivre leurs patrouilles conjointes le long des côtes béninoises au-delà de mars 2012, les pays du golfe de Guinée devant continuer d'œuvrer à se donner les moyens de sécuriser indépendamment leur littoral et encourage également les partenaires internationaux à envisager de fournir un appui, selon que de besoin, à cette fin, dans la mesure du possible;

7. *Encourage* les États du golfe de Guinée, la CEDEAO, la CEEAC et la CGG à créer et à mettre en œuvre des centres de coordination pour la sécurité maritime nationale et transrégionale dans la région du golfe de Guinée en faisant fond sur les initiatives existantes, notamment celles prises sous les auspices de l'Organisation maritime internationale;

8. *Encourage* les partenaires internationaux à fournir un appui aux États et aux organisations de la région pour leur permettre de renforcer leur capacité de lutter contre la piraterie et les actes de vol à main armée en mer dans le golfe de Guinée, y compris de mener des patrouilles régionales, d'établir et d'animer des centres de coordination et d'échange d'information conjoints, et d'appliquer efficacement la stratégie régionale, une fois qu'elle aura été adoptée;

9. Prie le Secrétaire général d'appuyer les efforts visant à mobiliser des ressources à la suite de l'élaboration de la stratégie régionale pour aider au renforcement des capacités nationales et régionales, en consultation étroite avec les États et les organisations régionales et extrarégionales;

10. Prie également le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé, par le biais du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, de la situation de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, y compris des progrès faits concernant le Sommet, ainsi que ceux accomplis par la CEDEAO, la CEEAC et la CGG, en vue de l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer;

11. Décide de rester saisi de la question.

Communiqué Final du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) sur la Sûreté et la Sécurité Maritimes dans le golfe de Guinée

1. Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG), s'est tenu à Yaoundé, en République du Cameroun, les 24 et 25 juin 2013, pour l'adoption des documents stratégiques relatifs à la sûreté et à la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies.
2. Ce sommet historique a été précédé le 21 juin 2013 d'un symposium international sur les défis sécuritaires dans le golfe de Guinée, et en date du 22 juin 2013, d'une réunion des ministres des affaires étrangères.
3. La cérémonie d'ouverture du sommet a été présidée par S.E.M. Paul Biya, président de la République du Cameroun. Les travaux du sommet ont été présidés par S.E.M. Idriss Deby Itno, président de la République du Tchad, président en exercice de la CEEAC ;
4. Le bureau était en outre composé de :
 - 1er vice président : S.E.M. Paul Biya, président de la République du Cameroun,
 - 2e vice président : S.E.M. Alassane Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire,
 - Rapporteur : S.E.M. Candido Pereira Dos Santos Vandunen, représentant le président en exercice de la CGG.
5. Le sommet a enregistré en outre la participation des chefs d'Etat ci-après :
 - S.E.M. Thomas Boni Yayi, président de la République du Bénin ;
 - S.E.M. Blaise Compaoré, président de la République du Burkina Faso ;
 - S.E.M. Denis Sassou N'guesso, président de la République du Congo ;
 - S.E.M. Ali Bongo Ondimba, président de la République gabonaise ;
 - S.E.M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, président de la République de Guinée équatoriale ;
 - S.E.M. Mahamadou Issoufou, président de la République du Niger ;
 - S.E.M. Goodluck Ebele Jonathan, président de la République fédérale du Nigeria ;
 - S.E.M. Manuel Pinto Da Costa, président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe ;
 - S.E.M. Faure Gnassingbé, président de la République togolaise ;
 - S.E.M. Manuel Serifo Nhamadjo, président de la Transition en Guinée Bissau.
6. Les pays suivants ont été représentés : Angola, Burundi, Cap-Vert, République démocratique du Congo, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Sénégal et Sierra Leone.
7. Etaient également présents à ce moment :
 - S.E.M. Nassour Guelengdouksia Ouaidou, secrétaire général de la CEEAC ;
 - S.E.M. Kadré Désiré Ouedraogo, président de la Commission de la CEDEAO ;
 - S.E.M. Miguel Trovada, secrétaire exécutif de la CGG.
8. Ont également pris part au sommet :
 - S.E.M. Abou Moussa, représentant du secrétaire général des Nations unies
 - S.E.M. Anthony Maruping, représentant de la présidente de la Commission de l'Union africaine.
9. Etaient présents en qualité d'observateurs :
 - Les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni et Russie ;
 - Et les institutions suivantes : Union européenne (UE), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), Commandement américain pour l'Afrique (AFRICOM) et Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA).

10. Le sommet des chefs d'Etats et de gouvernement a pris acte du rapport de la Conférence interministérielle CEEAC – CEDEAO – CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée qui s'est tenue à Cotonou en République du Bénin le 19 mars 2013.

11. Après des échanges fructueux sur le rapport de la conférence interministérielle et sur les projets des textes soumis à leur adoption pour ladite conférence, les chefs d'Etat et de gouvernement ont :

- a. réaffirmé leur adhésion aux textes fondamentaux de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG relatifs à la bonne gouvernance, à la paix et à la sécurité ;
- b. réitéré leur préoccupation face aux graves menaces posées par la piraterie, les vols à main armée et autres activités maritimes illicites dans le golfe de Guinée ;
- c. salué l'adoption des Résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) par le Conseil de sécurité des Nations unies et de la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050 par l'Union africaine.

12. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont félicités des initiatives prises par la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sécurité maritime, notamment la stratégie visant à garantir les intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC, de l'élaboration en cours de la stratégie maritime intégrée de la CEDEAO et de la stratégie de la CGG pour la gestion de la paix et de la sécurité dans la région, de la fructueuse coopération entre les régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, sur la sûreté et la sécurité maritimes et de la tenue du présent sommet sur la sûreté et la sécurité maritimes à Yaoundé en République du Cameroun, visant à adopter une stratégie régionale.

13. Désireux de conjuguer leurs efforts en vue de définir un cadre juridique commun et approprié pour lutter contre la piraterie, les vols à main armée et les autres activités illicites commis en mer dans le domaine maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, les chefs d'Etat et de gouvernement :

- Ont adopté le code de conduite relative à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée, à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, signé en séance par les ministres des Etats de l'Afrique centrale et de l'Ouest ; et dont la mise en oeuvre sera évaluée après un délai de trois ans ;

- Ont adopté le mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO, et la C.G.G. sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, signé en séance par le secrétaire général de la CEEAC, le président de la Commission de la CEDEAO et le secrétaire exécutif de la CGG.

14. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté et signé une Déclaration sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun dite « Déclaration de Yaoundé ».

15. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont instruit la CEEAC, la CEDEAO et la CGG de rendre opérationnel le mécanisme de mise en oeuvre des décisions du mémorandum d'entente avec l'appui des partenaires.

16. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé que le Cameroun abritera le siège du Centre interrégional de coordination, prévu par le mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

17. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de rester saisis de la question.

18. Enfin, les chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leurs sincères remerciements à S.E.M. Paul Biya, président de la République du Cameroun, au gouvernement et au peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et les facilités mises à la disposition pour la réussite du sommet.

Fait à Yaoundé, le 25 juin 2013



GGC

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE

LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC),

LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

ET

LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE (CGG)

SUR

LA SURETE ET LA SECURITE DANS L'ESPACE MARITIME DE L'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par l'entremise du Secrétariat Général ayant son siège au quartier Haut-de-Guégué, à Libreville, BP 2112 République du Gabon, ci-après désignée « CEEAC » ;

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest agissant par l'entremise de la Commission, ayant son siège au 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District P.M.B 401 Abuja, République Fédérale du Nigeria, ci-après désignée « CEDEAO » ;

La Commission du Golfe de Guinée (CGG) agissant par l'entremise du Secrétariat Exécutif, ayant son siège au 43, 2 ANDAR, Rua Guileme Pereira Inglês, Luanda Angola, ci-après désignée « CGG » ;

En présence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou de leurs représentants dûment mandatés et des partenaires stratégiques bilatéraux et multilatéraux ;

PREAMBULE

Vu le Traité instituant la CEEAC du 18 octobre 1983 ;

Vu le Traité Révisé de la CEDEAO du 23 juillet 1993 signé à Cotonou ;

Vu le Traité instituant la CGG du 03 juillet 2001 signé à Libreville ;

Vu le Règlement CMS/REG.1/02/12 du 17 février 2012, donnant mandat à la Commission de la CEDEAO pour élaborer la Stratégie maritime intégrée de la Communauté, signé à Abuja ;

Considérant que Le but de la CEEAC est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain ;

Considérant que le but principal de la CEDEAO est de promouvoir la coopération, l'intégration et le maintien de la stabilité régionale avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine ;

Considérant les dispositions du Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (UA) adopté par la première session de la conférence de l'Union Africaine à Durban, le 09 juillet 2002 ;

Considérant également les dispositions du Protocole d'accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA, les Communautés Economiques Régionales et les mécanismes régionaux adoptées le 28 juin 2008 ;

Considérant en outre la Déclaration de Luanda adoptée lors de la conférence de la Commission du Golfe de Guinée sur la paix et la sécurité dans la région du Golfe de Guinée, le 29 novembre 2011, concernant la vente de pétrole volé ;

Rappelant les dispositions pertinentes des Résolutions 2018 du 31 octobre 2011 et 2039 du 29 février 2012 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui appellent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies régionales, sous régionales et nationales de sûreté et de sécurité maritimes ;

Rappelant les dispositions pertinentes de la Charte de l'ONU et de l'Acte Constitutif de l'UA ;

Conscientes du fait que la piraterie, les vols à main armée et les autres activités illicites commis en mer dans l'espace maritime de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest constituent un obstacle à l'intégration régionale et au développement économique durable de leurs régions ;

Prenant en compte la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans l'espace maritime commun, signée à Yaoundé (Cameroun) le 25 juin 2013 ;

Rappelant les objectifs de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans -horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) adoptée à Addis-Abeba le 6 décembre 2012 ;

Déterminées à renforcer leur coopération et la coordination de leurs actions en vue d'assurer la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest ;

Ayant pris connaissance des recommandations importantes issues du Rapport de la Mission d'évaluation de l'ONU sur la piraterie dans le Golfe de Guinée du 24 novembre 2011.

Convienent de ce qui suit :

CHAPITRE I : DEFINITIONS ET OBJECTIFS

Article 1 : DEFINITIONS

Pour la compréhension du présent mémorandum, les abréviations et expressions ci-dessous sont définies comme suit :

- « CEEAC » : Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale ;
- « CEDEAO » : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest ;
- « CGG » : Commission du Golfe de Guinée ;
- « Espace maritime » : l’espace maritime de l’Afrique Centrale et de l’Afrique de l’Ouest ;
- « Hauts Responsables » : le Secrétaire Général de la CEEAC, le Président de la Commission de la CEDEAO et le Secrétaire Exécutif de la CGG ou leurs représentants dûment mandatés ;
- « Parties ou Signataires » : la CEEAC, la CEDEAO, la CGG ;
- « Partenaires stratégiques bilatéraux et multilatéraux » : les partenaires techniques et financiers, aux niveaux national et international, selon le présent accord ;
- « Stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes » : la stratégie maritime élaborée par la CEEAC, la CEDEAO et la CGG.

Article 2 : OBJECTIFS

Le présent Mémorandum est conclu en vue de réaliser une meilleure coopération entre les centres régionaux de sécurité maritime de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG. Cette coopération vise une synergie des actions à travers une mutualisation et une interopérabilité des moyens communautaires.

A ce titre, il poursuit les objectifs spécifiques ci-après :

- a. la coordination et la mise en oeuvre des activités conjointes ;
- b. la promotion d’un partenariat étroit entre les Parties ;
- c. l’échange régulier d’informations et le partage des expériences ;
- d. l’harmonisation des procédures de contrôle des navires, des installations portuaires, des gens de mer, des armateurs et des assureurs en matière de sûreté et de sécurité maritimes ;
- e. l’harmonisation des législations en matière de piraterie et des autres activités illicites commises en mer ;
- f. l’adoption et la mise en oeuvre d’une méthodologie d’identification automatique des navires (AIS) ;
- g. le renforcement de la coopération avec l’Organisation Internationale de la Police Criminelle (OIPC-INTERPOL) ;
- h. la promotion de la lutte contre la criminalité en mer.

CHAPITRE II: PRINCIPES ET DOMAINES DE COOPERATION

Article 3 : PRINCIPES

La mise en oeuvre du présent Mémorandum est guidée par les principes du droit international ci-après :

- a. la subsidiarité ;

- b. la complémentarité ;
- c. l'égalité ;
- d. l'indépendance ;
- e. le consensus
- f. la coopération.

Article 4 : DOMAINES DE COOPERATION

Afin de réaliser les objectifs spécifiques énoncés à l'article 2 du présent Mémoire, les Parties coopèrent dans tous les domaines concernant la sûreté et la sécurité maritimes, notamment :

- a. la coopération technique ;
- b. la formation et le renforcement des capacités ;
- c. la gestion de l'information et la collecte des données ;
- d. la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs ;
- e. la coordination des actions conjointes ;
- f. la gestion des frontières maritimes ;
- g. tout autre domaine d'intérêt commun pertinent reconnu comme tel par les Parties.

CHAPITRE III: DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Article 5 : MISE EN OEUVRE

1. Afin de mettre en oeuvre les dispositions du présent Mémoire, les Parties conviennent de :
 - a. la tenue d'une réunion annuelle des Hauts Responsables de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG, qui assure l'orientation, le suivi et l'évaluation de la coopération régionale ;
 - b. la création d'un Centre Interrégional de Coordination (CIC) qui assure la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes.
2. L'organisation et le fonctionnement de ces instances sont précisés par des textes additionnels.

Article 6 : APPUI DES PARTENAIRES

L'appui de tous les partenaires stratégiques internationaux, bilatéraux et multilatéraux, est envisagé dans la mise en oeuvre du présent Mémoire.

CHAPITRE IV: DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 7 : AMENDEMENT- DENONCIATION - RETRAIT

- a. Le présent Mémoire peut être amendé par accord mutuel des Parties.
- b. Il peut, par ailleurs, être dénoncé par chacune des Parties sous réserve du respect d'un préavis d'au moins trois (3) mois, notifié aux autres Signataires par la Partie qui en prend l'initiative, sans préjudice de la poursuite des activités en cours.
- c. Le retrait de l'une des Parties ne remet pas en cause l'application du présent Mémoire par les Parties restantes, dans leur domaine maritime.

Article 8 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou l'application du présent Mémoire est réglé par la voie diplomatique.

Article 9 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Mémorandum d’entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties. Il est rédigé en douze (12) exemplaires, trois (3) en anglais, trois (3) en espagnol, trois (3) en français et trois (3) en portugais. Les quatre textes faisant également foi sont remis à chaque Partie.

Article 10 : PUBLICATION

- Le présent Mémorandum d’entente est publié dans les langues de travail des Etats membres de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG.
- Il est également publié dans les journaux officiels des Etats membres de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG.

En foi de quoi, les Parties ont apposé leurs signatures au bas du présent Mémorandum d’entente.

Adopté à Yaoundé, République du Cameroun, le 25 juin 2013

Pour la CEEAC,

Le Secrétaire Général

Nassour GUELENDOUKSIA OUAIDOU

.....

Pour la CEDEAO,

Le Président de la Commission

Kadré Desiré OUEDRAOGO

.....

Pour la CGG,

Le Secrétaire Exécutif

Miguel TROVOADA

.....

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	I
DEDICACES	II
REMERCIEMENTS	III
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	IV
LISTE DES ILLUSTRATIONS	VIII
LISTE DES ANNEXES	IX
RESUME	X
ABSTRACT	XI
SOMMAIRE	XII
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE DE L'ETUDE	2
II. INTERET DU SUJET	4
III. CONSTRUCTION DE L'OBJET	5
1. Clarification conceptuelle	5
2. Délimitation du sujet	11
IV. REVUE DE LA LITTERATURE	11
V. PROBLEMATIQUE	18
VI. HYPOTHESES	19
1. Hypothèse principale	19
2. Hypothèses secondaires	20
VII. CONSTRUCTION DE LA DEMARCHE	20
1. Approche théorique	20
2. Approche méthodologique	21
VIII. PLAN D'ORGANISATION DU TRAVAIL	22
 PREMIERE PARTIE : L'AFRICOM ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ARMEES AFRICAINES	 23
 <i>CHAPITRE I : LA PLACE DE LA FORMATION MILITAIRE DANS L'AGENDA DE L'AFRICOM</i>	 26
 SECTION I : ENCADREMENT DOCTRINAL DE L'AFRICOM	 27
A. L'évolution de la doctrine sécuritaire américaine en Afrique depuis 1990	27

1. La doctrine “ <i>Military Operations Other Than War</i> ”	28
2. La doctrine “ <i>Stability Operations</i> ”	30
B. Les enjeux de la doctrine “ <i>Stability operations</i> ”	33
1. La spécificité de l’environnement sécuritaire africain.....	33
2. L’adaptation des réponses sécuritaires à l’environnement africain	36
SECTION II : LA FORMATION MILITAIRE : UN REFERENTIEL IMPORTANT DANS LE FONCTIONNEMENT DE L’AFRICOM	38
A. La mobilisation américaine en faveur de la lutte contre le terrorisme en Afrique	38
1. Prégnance de la menace terroriste en Afrique.....	38
2. La multiplication des programmes de lutte contre le terrorisme en Afrique	41
B. La mobilisation américaine en faveur de la lutte contre la piraterie maritime en Afrique	43
1. L’ampleur de la menace	44
2. La formation des armées africaines dans la lutte contre la piraterie maritime	45
CHAPITRE II : UNE APPRECIATION CRITIQUE DE L’ASSISTANCE SECURITAIRE AMERICAINE EN AFRIQUE	49
SECTION I : ASSISTANCE MILITAIRE ET REDEFINITION DU PARADIGME SECURITAIRE	51
A. Le cas de l’insécurité maritime dans le Golfe de Guinée	51
1. Quasi-disparition des problématiques sécuritaires traditionnelles.....	51
2. Mobilisation institutionnelle et Cristallisation du débat sécuritaire autour de la lutte contre la piraterie maritime	55
B. L’insécurité en Afrique de l’Est	57
1. Une assistance militaire anti-terroriste en Afrique de l’Est	57
2. la reconversion anti-terroriste des efforts sécuritaires en Afrique de l’Est	59
SECTION II : LOGIQUES D’UNE ASSISTANCE SECURITAIRE AUX RESULTATS INCERTAINS	62

A – Une assistance militaire sélective	62
1. priorisation des zones d'intérêts stratégiques.....	62
2. Marginalisation des « zones périphériques »	65
B. Résultats mitigés de l'assistance sécuritaire américaine.....	67
1. Les Etats pivots : des acteurs importants pour la stabilité régionale	67
2. La recherche hégémonique : le revers de la médaille.....	70
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	74
 DEUXIEME PARTIE : L'AFRICOM DANS LE RENFORCEMENT DE LA PRESENCE MILITAIRE AMERICAINE EN AFRIQUE.....	 75
 <i>CHAPITRE III : LA PLACE MARGINALE DE LA DIPLOMATIE DANS LES ACTIONS DE L'AFRICOM.....</i>	 <i>78</i>
 SECTION I : COMPLEXITE DES PROBLEMATIQUES SECURITAIRES EN AFRIQUE ...	 79
 A. La question de l'insurrection en Afrique.....	 80
1. Le GSPC et l'aspiration à une plus grande participation politique	80
2. <i>Boko Haram</i> et la recherche de la justice sociale au Nigeria.....	82
 B – Le cas de la piraterie maritime en Afrique	 84
1. L'explication socio-économique du phénomène	85
2. Un phénomène au cœur des batailles politiques	86
 SECTION II : LA REPONSE DE L'AFRICOM AUX PROBLEMATIQUES SECURITAIRES AFRICAINES	 90
 A. La construction des menaces.....	 90
1. La stratégie d' « agrégation » dans la qualification « terroriste » des groupes armés.....	90
2. La mobilisation du concept d' « espaces non gouvernés » en Afrique	93
 B. La réponse civilo-militaire aux questions sécuritaires africaines.....	 96
1. L'implication socio-économique de l'AFRICOM.....	96
2. L'AFRICOM et les questions humanitaires en Afrique.....	98
 <i>CHAPITRE IV: L'AFRICOM: UN COMMANDEMENT FIDELE A LA CULTURE STRATEGIQUE AMERICAINE</i>	 <i>101</i>

SECTION I: PRESENTATION GENERALE DE LA CULTURE STRATEGIQUE AMERICAINE	103
A – Une forte teneur axiologique	103
1. Légalisme et moralisme à l'américaine	104
2. L'esprit de croisade.....	105
B. Une stratégie profondément offensive	108
1. Primat de l'initiative et de la concentration des forces.....	108
2. Entre manœuvre et anéantissement de l'ennemi.....	110
SECTION II: L'AFRICOM DANS L'OFFENSIVE MILITAIRE AMERICAINE EN AFRIQUE	113
A. La dynamique d'occupation territoriale	113
1. Multiplication des bases militaires	114
2. APS comme instrument de contrôle des eaux africaines.....	116
B. La perpétuation de la dynamique interventionniste	118
1. Organisation et réorganisation institutionnelle	118
2. La multiplication des opérations militaires	121
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	126
CONCLUSION GENERALE	127
BIBLIOGRAPHIE	132
ANNEXES	144
TABLE DES MATIERES	145

SUR GRIN VOS CONNAISSANCES SE FONT PAYER



- Nous publions vos devoirs et votre thèse de bachelor et master
- Votre propre eBook et livre – dans tous les magasins principaux du monde
- Gagnez sur chaque vente

Téléchargez maintenant sur www.GRIN.com
et publiez gratuitement

